

Orne 2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE





Chiffres marquants 2017

2 contrats de territoire signés par le Département et la Région avec le Pays du Bocage et le Pays du Perche, au total 45 M€ investis sur cinq ans ;

10 janvier, Ingénierie devient Orne-Métropole représentant 79% du territoire, soit 204 000 habitants en fin d'année ;

16 000 foyers ruraux connectés à la fibre au village ;

10 000 personnes ont téléchargé l'application mobile multiservice *L'Orne dans ma poche* ;

160 mètres pour le plus long viaduc de l'Orne (viaduc de la Vère) ;

5 850 km de routes entretenues ;

18 millions de m³ d'eau potable distribuée dans l'Orne ;

1,87 million d'euros de moindre dépense au titre du RSA suite à des contrôles des services du Département ;

1 824 visites au domicile des familles assurées par des puéricultrices ;

137 000 visiteurs dans les espaces naturels sensibles de l'Orne ;

13 000 cyclotouristes accueillis dans l'Orne à l'occasion de la Semaine internationale de cyclotourisme ;

Près de **450 000** visites sur le nouvel Intranet du Département.

Orne 2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ

» Sommaire

» Le mot du Président du Conseil départemental de l'Orne	p. 4
» Le mot du Directeur général des services	p. 5
» Mission aménagement environnement	p. 6
» Mission jeunesse culture	p. 26
» Mission sanitaire sociale	p. 40
» Mission économie finances	p. 62
» Mission patrimoine logistique	p. 72
» Mission direction générale	p. 80
» Orne-Métropole	p. 90
» Organigramme	p. 97
» Liste des sigles	p. 98



Le mot du Président du Conseil départemental



Jouer collectif, pour l'Orne et les Ornais

2017 restera pour notre Conseil départemental l'année du passage de flambeau à la Présidence. J'éprouve un très sincère et profond plaisir à assumer cette fonction, grâce à la confiance de mes collègues que je veux remercier chaleureusement.

Notre objectif est de poursuivre, ensemble, le travail en équipe qui fait gagner l'Orne, dans le sillon si courageusement creusé par Gérard Burel, puis par Alain Lambert, présent à mes côtés pour conduire les travaux de la Commission des finances et suivre les dossiers à enjeu majeur.

Tout au long de 2017, notre Conseil départemental s'est attaché à faire évoluer ses services, ses politiques, ses partenariats.

Audace, foi et confiance en l'avenir nous guident pour faire rayonner un département que nous voulons toujours plus solidaire, attractif, innovant, connecté et proche de ses habitants. Parce que la bataille de la compétitivité et de l'excellence se gagne sur le terrain de l'investissement, priorité a été donnée à la réalisation de nombreux projets d'avenir, financés grâce à un budget de progrès, à la fois responsable et offensif.

Les partenariats renforcés, que nous souhaitons à la fois fructueux et exemplaires, ne cessent de se développer. La mise en œuvre des premiers contrats de territoires a donné le ton. Et nous maintenons le cap, pour toujours mieux former notre jeunesse, accompagner avec bon sens le développement économique et permettre à l'agriculture de se moderniser durablement. Parallèlement, le Conseil départemental affine une stratégie audacieuse pour renforcer l'offre de santé.

Les atouts de notre département rural sont nombreux. Ils font des envieux. Ne les sous-estimons pas !

Chez nous, esprit d'équipe et confiance mutuelle nous donnent une longueur d'avance. Jouer collectif est devenu une seconde nature. Et c'est parce que nous en avons la volonté, que nous trouverons, collectivement, les moyens de réussir l'Orne de demain.

Bien fidèlement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Balorre', with a large, stylized flourish extending downwards and to the right.

Christophe de Balorre,

Président du Conseil départemental de l'Orne

Le mot du Directeur général des services du Conseil départemental



Agilité et coopération

Dans un monde en mutation, accompagner l'innovation et les transitions est une nécessité de l'action publique. 2017 aura été une année où le Département de l'Orne s'est inscrit naturellement dans cette dynamique. Mais le futur ne peut s'écrire sans un ancrage territorial fort afin de voir les politiques publiques conduites par le Département alliant transition et tradition se matérialiser.

Alors que le contexte financier national était encore tendu, le Conseil départemental a su garder le cap qu'il s'était fixé. Les efforts auxquels nous avons par le passé consentis, portent aujourd'hui leurs fruits et permettent de nous projeter en portant des projets de développement pour notre territoire. L'année 2017 fut comme les exercices précédents caractérisée par un repli des ressources en provenance de l'État. Dans cette situation, le Département continue toutefois de maintenir un niveau d'investissement élevé pour répondre aux défis à venir.

Le Département a poursuivi son action résolue pour le développement du Haras national du Pin, haut lieu touristique de notre territoire. Des travaux ont été réalisés pour la réhabilitation et la valorisation du Manège d'Aure afin d'améliorer l'accueil du public.

En matière sociale, un programme d'actions préventives de la perte d'autonomie a été adopté. Le droit au répit dans les plans d'aide APA devient une réalité. Par ailleurs, le travail de préparation du schéma enfance famille aura été conduit afin qu'il soit approuvé en 2018.

Le Plan numérique ornais a vu s'achever la phase de montée en débit avec un an d'avance. Le déploiement de l'application gratuite « L'Orne dans ma poche » s'est enrichi de nouveaux contenus et services. Cette digitalisation de la vie ornaise est aussi intégrée dans le cadre du développement du projet Autofree 61 qui allie numérique et transition énergétique avec des véhicules électriques mis à disposition de tous les habitants du territoire. Conscient que le numérique est la source de développement, le Département a ainsi raccordé tous les collèges à un espace numérique de travail (ENT) dont tous les collégiens profiteront.

Ces exemples n'illustrent qu'une partie des nombreuses missions que les agents du Département réalisent directement ou en appui concernant Orne-Métropole pour toutes les Ornaïses et les Ornaïses. Ce rapport d'activité 2017 retrace complètement ce travail et cet engagement de tous.

Enfin, l'année 2017 se sera achevée avec le départ de René Cornec, Directeur général des services du Département de l'Orne qui a dirigé les services départementaux pendant 13 années avec rigueur et efficacité.



Gilles Morvan
Directeur général des services

Mission Aménagement Environnement

Connecter, investir au service des Ornaïs

Les programmes

➤ GRANDS PROJETS

- Développement du réseau routier départemental
- Entretien des chaussées, ouvrages d'art et dépendances
- Sécurité routière

➤ ACTION NUMÉRIQUE

- Plan numérique ornaïs (PNO)
- Avancée de l'opérateur privé
- Système d'information géographique (SIG)

➤ TRANSPORT DE PERSONNES

➤ ENVIRONNEMENT

- L'eau au cœur de l'activité
- Actions en faveur du développement durable
- Espaces naturels sensibles et terrains mesures compensatoires
- Centre technique des espaces verts (CTEV)

➤ AGRICULTURE ET CHEVAL

- Aides à l'agriculture
- Aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE)
 - Filière équine
 - Haras national du Pin

Les grandes tendances

L'année 2017 se caractérise par un programme d'investissement ambitieux au service de l'Orne et de l'amélioration des services apportés aux Ornaïs.

La phase d'accélération décidée en juillet 2015 pour le Plan numérique ornaïs s'est traduite par la fin de la mise en service de 109 sous-répartiteurs montés en débit, avec un an d'avance sur le Plan numérique ornaïs (PNO). Près de 20 M€ ont été investis depuis 2015 à cet effet. 16 000 abonnés disposent maintenant d'un accès Internet à un débit supérieur à 2 Mb/s.

Le Conseil départemental a enclenché en 2017 une deuxième action majeure, une préparation, le lancement et la conclusion d'une délégation de service public pour la mise en œuvre dans deux zones (Argentan et L'Aigle) de la fibre optique à l'habitant. Celle-ci sera disponible avant fin 2019 dans 21 500 foyers ornaïs. Le Conseil départemental, réuni le 29 septembre, a décidé d'aller plus vite et plus loin en prévoyant un accès Très Haut Débit (THD) à tous les Ornaïs à l'horizon 2023.

S'agissant des investissements routiers issus du Plan routier ornaïs, la mise à 2x2 voies de la RD 924 section Landigou-Durcet a été achevée et ouverte en juin. Les travaux de la section Durcet-Briouze ouest ont commencé dans la foulée. Une nouvelle contractualisation pour la section restante Briouze-Sevrai a été approuvée

par la Région et le Conseil départemental. Cela témoigne de la volonté et de la capacité des collectivités à continuer d'investir.

Le contournement nord-ouest de Flers a été quasiment achevé fin 2017. La suppression des passages à niveau de Nonant-le-Pin est en cours et le dramatique accident de Millas est venu rappeler l'impérieuse nécessité de ces travaux.

Après les Jeux équestres mondiaux de 2014, le Département de l'Orne a poursuivi sa participation à la construction du projet de développement du site du Haras national du Pin, avec l'établissement public administratif, mis en place en 2015 pour la gérance du site. Il a approuvé son schéma directeur de développement le 16 juin 2017.

Avec des actions soutenues en matière de développement durable, contre le gaspillage alimentaire, la mise en œuvre d'une stratégie vélo qui le place comme maître d'ouvrage de nouveaux projets, le Département accentue ses efforts pour faire de l'Orne un territoire préservé. Le démontage des rails et traverses de l'ancienne voie ferrée Briouze-Bagnoles de l'Orne Normandie, préalable à sa transformation en voie verte, a été l'action phare en ce domaine.

Grands projets

Près de 6 000 km de routes sont gérés par le Département, avec quatre objectifs :

- développer le réseau départemental ;
- entretenir les chaussées, ouvrages d'art et dépendances ;
- participer à la sécurité routière ;
- accompagner le développement des autres réseaux routiers.

L'année 2017 voit s'achever les travaux de la mise à 2x2 voies de la RD 924 section Landigou-Durcet, et aussitôt commencer ceux de la section suivante, Durcet-Briouze ouest. Ceux du contournement nord-ouest de Flers étaient quasiment achevés fin 2017, avec un an d'avance sur le planning initial.

En matière de passages à niveau préoccupants, les travaux de suppression des passages à niveau n°s 104 et 105 de la ligne Paris-Granville à Nonant-le-Pin ont été largement avancés (ils seront terminés à mi-2018), et ceux relatifs à la sécurisation du PN 85 d'Argentan ont été achevés.

Moyens

BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT	22 729 035	22 828 743
dont masse salariale	9 985 408	9 750 395
dont dépenses support	4 845 206	4 947 539
> INVESTISSEMENT	28 801 555	24 226 342
dont dépenses réelles	28 041 856	22 801 105
> TOTAL	51 530 590	47 055 085
Agents ETP au 31/12	257,00	239,95

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

ÉTUDES

Les principales études routières conduites ou poursuivies en 2017 :

- les études d'exécution de la déviation nord-ouest de Flers, une assistance générale lors des travaux, notamment de terrassement-chaussée et des ouvrages d'art courants, une représentation de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de l'ouvrage d'art SNCF et du viaduc dont la maîtrise d'œuvre était assurée par un bureau d'études privé ;
- les études d'exécution et l'assistance générale lors des travaux, notamment de terrassement-chaussée pour la suppression des deux passages à niveau de Nonant-le-Pin entre la voie ferrée Paris-Granville et les RD 926 et 438 ;
- les études d'exécution et une assistance lors des travaux de terrassement-chaussée pour la sécurisation du passage à niveau n° 85 à Argentan ;
- la poursuite des études de projet de la déviation de Bellême ;
- diverses études d'aménagement de voirie et réseaux divers (VRD) dans le cadre d'Orne-Métropole pour le compte de Communes et Communautés de communes, représentant 60% de l'activité du bureau.



➤ Suppression des PN 104 et 105 à Nonant-le-Pin : le pont au-dessus des voies ferrées

ACQUISITIONS FONCIÈRES

Des accords ont été conclus pour l'achat de terrains, et le versement d'indemnités, pour un montant d'environ 43 000 € pour les terrains nus, de 421 000 € pour l'ensemble des indemnités des exploitants ou propriétaires.

Ces dépenses ont concerné :

- l'acquisition d'une superficie de terres d'environ un ha pour l'ensemble des opérations ;
- l'indemnisation des préjudices accessoires subis par les propriétaires et les exploitants.

17 actes et 24 conventions d'indemnisation ont ainsi été conclus en 2017.

GRANDS TRAVAUX

L'année 2017 voit s'achever les travaux de la mise à 2x2 voies de la RD 924 section Landigou-Durcet, et aussitôt commencer ceux de la section suivante, Durcet-Briouze ouest.



➤ La RD 924 à Landigou



➤ Le viaduc sur la Vère du contournement nord-ouest de Flers



➤ RD 924 - L'échangeur du rocher en construction à Durcet



➤ Inauguration de la section Landigou-Durcet

Les travaux du contournement nord-ouest de Flers étaient quasiment achevés fin 2017, avec un an d'avance sur le planning initial, et avec en point d'orgue la construction du viaduc sur la Vère, de 160 mètres au total, qui en fait le plus grand pont sur route départementale de l'Orne.

Pour tous ces chantiers, les actions 2017 ont visé à minimiser les délais d'exécution et optimiser les crédits votés, du fait des prix avantageux proposés par les entreprises du BTP. Environ 12 M€ ont été consacrés à tous ces grands travaux, avec l'aide de la région Normandie dans le cadre du contrat de partenariat signé en 2008 pour le contournement de Flers et la RD 924, ou, pour les PN, avec l'aide combinée de l'État, de la Région et de SNCF Réseau.

ENTRETIEN DES CHAUSSÉES, OUVRAGES D'ART ET DÉPENDANCES

L'entretien du réseau routier vise à maintenir la qualité de la route et de ses équipements afin d'assurer à l'usager des conditions de sécurité et de confort optimales.

L'ensemble de ces missions est assuré par le Conseil départemental et ses services, dont les quatre agences des infrastructures départementales, qui ont en charge la surveillance et l'entretien courant du réseau, le suivi des

travaux réalisés par les entreprises, mais aussi la gestion administrative de la route (permissions de voirie, conventions d'autorisation de travaux, contentieux liés à la voirie, accidents, dégradation du domaine public).

RÉPARTITION DES DÉPENSES

L'entretien des routes départementales (5 850 km au total), les grosses réparations sur les chaussées, le fauchage, l'assainissement et les ouvrages d'art ont nécessité en 2017 un budget total de 13,54 M€, soit un peu moins de 47 € par habitant.

La répartition des dépenses se décompose comme suit :

- 5,84 M€ pour l'entretien courant au budget de fonctionnement ;
- 7,70 M€ pour les grosses réparations en investissement.

Les principales dépenses 2017 pour l'entretien et les grosses réparations du domaine routier ont concerné :

- les chaussées : entretien courant, renforcements, enduits et traverses 8,04 M€ ;
- les dépendances : assainissement et fauchage 1,94 M€ ;
- les ouvrages d'art : remplacements et réparations 1,64 M€ ;
- la sécurité et les équipements : sécurité, glissières et panneaux 1,55 M€ ;
- le service hivernal (hors matériel et personnel) 0,37 M€ ;

ENTRETIEN DES CHAUSSÉES

L'entretien des chaussées correspond au renouvellement des couches de surface et à la mise à niveau des accotements. Cet entretien programmé comprend les enduits superficiels, les renforcements des structures de chaussée (grave-bitume, enduits ou enrobés) et les traverses d'agglomérations.

En 2017, le Conseil départemental a investi 6,31 M€ décomposés comme suit :

- 4,14 M€ pour le renforcement de 80 km de routes ;
- 1,27 M€ pour le renouvellement de 149 km de couches de surface en enduit superficiel ;
- 0,90 M€ pour la reprise de 12 km de couches de roulement en enrobés dans les agglomérations.



➤ Entretien des routes

EXPLOITATION DE LA ROUTE

L'exploitation de la route est l'ensemble des actions de maintien de la viabilité, de gestion du trafic et d'information des usagers destinées à permettre, améliorer ou faciliter l'utilisation du réseau routier départemental dans toutes les situations.

Le maintien de la viabilité nécessite de très nombreuses interventions sur les routes après des accidents, des coups de vent ou des orages : 361 interventions (contre 419 en 2016) ont eu lieu la nuit et le week-end en 2017 (soit 58 interventions en moins, -13,8 %).

Mais l'action la plus visible et sensible pour les usagers est la viabilité hivernale, c'est-à-dire le rétablissement ou le maintien de la circulation pendant les intempéries hivernales (salage et déneigement). L'hiver 2016-2017 a été peu rigoureux mais légèrement plus sensible que l'hiver précédent. Ces tâches ont représenté un coût de 0,61 M€ (y compris matériel et personnel), comprenant notamment l'épandage de 2 050 tonnes de sel (soit + 54 % de sel épandu).

Pour les usagers, le Conseil départemental propose en temps réel sur son site www.orne.fr un service d'information en ligne sur les conditions de circulation des routes du Département.

GESTION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

En 2017, 729 permissions de voirie ont été délivrées pour permettre des occupations privatives du domaine public (créations d'accès, extensions de réseaux...) ou déterminer la limite du domaine public au droit des propriétés riveraines (alignement), soit 32 % de plus qu'en 2016. 44 conventions ont également été passées avec d'autres collectivités ou organismes pour les autoriser à réaliser des aménagements sur des routes départementales, essentiellement en agglomération (trottoirs, ralentisseurs...).

Enfin, 748 arrêtés temporaires de circulation ont été rédigés en 2017 pour permettre la réalisation de travaux ou le déroulement de manifestations sportives, soit 22 % de plus qu'en 2016.

Dans le cadre des dommages occasionnés au domaine public par des tiers, 40 dossiers ont été traités, ce qui a permis de récupérer la somme de 37 000 € soit 72 % des frais engagés pour les réparations de remise en état.

OUVRAGES D'ART (PONTS, MURS DE SOUTÈNEMENT)

Le Département est responsable de plus de 2 100 ouvrages d'art représentant une valeur à neuf supérieure à 410 M€.

Le maintien de ce patrimoine est fondamental pour la circulation, pour l'économie et pour les finances départementales. Un outil de gestion du patrimoine ouvrage d'art permet de constituer une base de données partagées sur l'état des ouvrages, d'organiser la surveillance périodique de ce patrimoine et de prioriser les réparations. Cette base, vivante, est mise à jour régulièrement (modifications ou enrichissements).

Les ouvrages sont suivis périodiquement. En 2017, 106 ouvrages ont été inspectés d'une manière détaillée et 531 autres visites (diagnostics, visites simplifiées, contre-visites, prises de mesures...) ont été réalisées. Quinze ont fait l'objet de visites subaquatiques par des plongeurs.

Hors ouvrages neufs construits pour la RD 924 Flers-Argentan, le contournement nord-ouest de Flers et la suppression des PN de Nonant-le-Pin, les principales opérations d'investissement suivantes ont été réalisées :

- réfection d'un soutènement de la RD 300 à Saint-Georges-des-Groseillers ;
- remplacement des joints de chaussée de l'ouvrage permettant le franchissement de la RD 9 par la RD 955 à Nocé ;
- réparations des ouvrages permettant le franchissement de :
 - la Vandré par la RD 138 à Saint-Gervais-du-Perron ;
 - la Rouvre par la RD 19 à Lonlay-le-Tesson et Faverolles ;
 - l'Orne par la RD 909 à Putanges-le-Lac ;

- début des opérations suivantes :
 - réparation de l'ouvrage permettant le franchissement de L'Hoëne par la RD 251 à La Mesnière ;
 - réparation de la digue de l'étang de Conturbie (supportant la RD 603) et de ses trois ouvrages de régulation à Randonnai, commune déléguée de Tourouvre-au-Perche ;
 - aménagement de la Gine et de la RD 20 au niveau de l'ouvrage et de ses abords immédiats à La Carneille, commune déléguée d'Athis-Val-de-Rouvre.

Environ 850 000 € ont été consacrés à ces opérations d'investissement.

Par ailleurs, dans le cadre de la suppression de deux passages à niveau à Nonant-le-Pin, un ouvrage pont-route a été construit, des finitions seront réalisées courant du 1^{er} trimestre 2018. La somme investie en totalité représente 964 000 €.

Environ 820 000 € ont été consacrés aux autres travaux d'entretien sur ouvrages d'art, ce qui représente approximativement 50 réparations ou remplacements d'ouvrages.

Enfin, au titre d'Orne-Métropole :

- > une mission de maîtrise d'œuvre a été assurée pour les communes de Pacé et Condé-sur-Sarthe concernant le remplacement de l'ouvrage permettant le franchissement du ruisseau du moulin de Chahains. Les travaux sont terminés, le coût de ce remplacement a été de 23 750 €.
- > deux missions de maîtrise d'œuvre ont été assurées pour la CDC des Collines du Perche Normand. La réparation de l'ouvrage de franchissement de l'Erre à Saint-Hilaire-Sur-erre, ainsi que la réparation et l'élargissement de l'ouvrage de franchissement du ruisseau de l'étang Bouillon. Les coûts de ces réparations sont respectivement de 19 740 € et 8 160 €. Les travaux seront réalisés début 2018.
- > une mission de conseil a été assurée.



Mission de maîtrise d'œuvre pour le franchissement d'un ruisseau

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

OPÉRATION DE SÉCURITÉ

En 2017, le Département a réalisé des aménagements de voirie, mis en place ou renouvelé des glissières de sécurité et de la signalisation pour un montant total de 1,55 M€ (soit une diminution de 26,5% par rapport à 2016).

LE FONDS D'ACTION LOCALE (FAL)

Ce fonds, alimenté par les amendes de police perçues par l'État, permet de subventionner des opérations d'amélioration des transports en commun et de la circulation routière en faveur des groupements de communes ou communes de moins de 10 000 habitants. Il est piloté par le Département.

En 2017, la dotation de l'État est passée de 0,37 M€ à 0,34 M€. Comme les années précédentes, l'intégralité de cette enveloppe a été consommée, permettant au Département d'apporter son soutien à 41 projets améliorant la sécurité routière dans les communes ornaises. Même si cette dotation a connu une légère baisse en 2017 (- 8 %), cette enveloppe a permis de soutenir un nombre équivalent de projets (41 au lieu de 42 en 2016).



➤ Action numérique

PLAN NUMÉRIQUE ORNAIS (PNO)

En 2017, dans la continuité de 2016, les opérations de montée en débit se sont enchaînées à un rythme très soutenu. Pas moins de 51 nouvelles opérations ont été réalisées durant l'année, permettant à 6 067 nouveaux foyers de bénéficier d'une amélioration de leur accès Internet. Parmi ces derniers foyers, 99,6 % disposent maintenant d'un accès au haut débit (> 2Mb/s) et 52,5 % disposent même d'un accès au très haut débit (> 30Mb/s).

À fin 2017, ce sont donc 108 opérations réalisées sur le programme des 109 inscrites au PNO : la dernière opération était en cours de travaux début 2018.

Au total, cette opération représente :

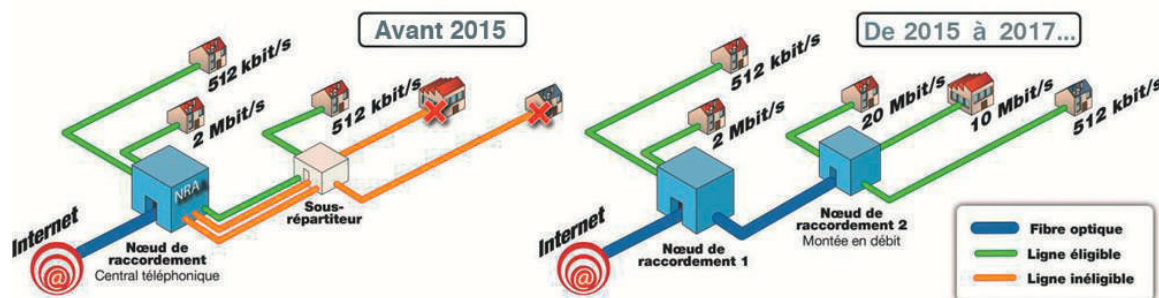
- 300 km de génie civil créés aux abords des routes ;
- 450 km de fibre posée ;
- 21,5 M€ de dépenses.

➤ Moyens

BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT	525 480	507 214
dont masse salariale	225 694	223 566
dont dépenses support	83 896	109 282
> INVESTISSEMENT	9 597 470	5 698 797
dont dépenses réelles	9 586 854	5 676 307
> TOTAL	10 122 950	6 206 011
Agents ETP au 31/12	4,45	5,30

PNO

LA MONTÉE EN DÉBIT • Fibre optique + Ligne téléphonique



➤ De nombreuses inaugurations relatives à la montée en débit ont eu lieu en 2017, permettant à plus de 6 000 foyers ornaïses de bénéficier d'une amélioration de leur accès Internet

Parallèlement à ce premier volet du PNO, l'année 2017 a été marquée par l'attribution de la Délégation de Service Public (DSP) de type concessive pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de fibre à l'habitant (FttH : Fiber to the Home) sur les territoires des anciennes communautés de communes des Pays de L'Aigle et de La Marche, ainsi que du Pays d'Argentan. Cela concerne environ 21 500 foyers répartis sur ces deux zones.



➤ CDC du Pays d'Argentan - 10 928 prises



➤ CDC des Pays de L'Aigle et de La Marche - 10 568 prises

Après validation par l'Assemblée départementale le 29 septembre 2017, la convention de délégation pour une durée de 25 ans a été signée le 17 novembre 2017 avec Orange, opérateur retenu.

Cette DSP prévoit également la possibilité d'une tranche complémentaire de 50 000 prises FttH afin de répondre à la phase 2 du PNO. Face aux nouveaux enjeux sociétaux et des coûts de déploiement en constante diminution, le Conseil départemental a approuvé le 29 septembre 2017 une véritable accélération du PNO qui affiche une nouvelle ambition :

- À fin 2021
 - 50 000 prises FttH complémentaires ;
 - 75 % des lignes actives desservies en FttH ;
 - 80 % des lignes actives avec un accès supérieur à 20 Mb/s ;
 - 90 % des lignes actives avec un accès supérieur à 8 Mb/s.
- À fin 2023
 - 100 % du territoire ornaix avec un accès au très haut débit (>30 Mb/s)



Signature de la convention de délégation avec Orange, opérateur retenu pour le déploiement de la fibre sur L'Aigle et Argentan

LE HAUT DÉBIT POUR TOUS

L'opération qui consiste à subventionner des solutions alternatives pour les habitants ne disposant toujours pas d'un accès Internet à 2 Mb/s via le réseau filaire, continue. En 2017, le Conseil départemental a ainsi permis à 30 foyers de bénéficier d'aides financières pour l'achat et l'installation d'un kit de connexion alternatif, qu'il soit de type boucle locale radio ou satellitaire pour un montant global de 8 993 €.

Téléphonie mobile

Le Département a répondu en 2016 à l'appel à projet « 800 sites stratégiques » lancé par l'État, pour la construction de pylônes pour des sites insuffisamment couverts en téléphonie mobile. Cependant, aucune de ces propositions n'a été retenue, compte tenu des critères très restrictifs d'éligibilité.

AVANCÉE DE L'OPÉRATEUR PRIVÉ

Conformément à une convention signée en juillet 2014, Orange poursuit le déploiement de la fibre optique sur les zones de la communauté urbaine d'Alençon et la ville de Flers. Ainsi, au 31/10/2017, Orange annonçait :

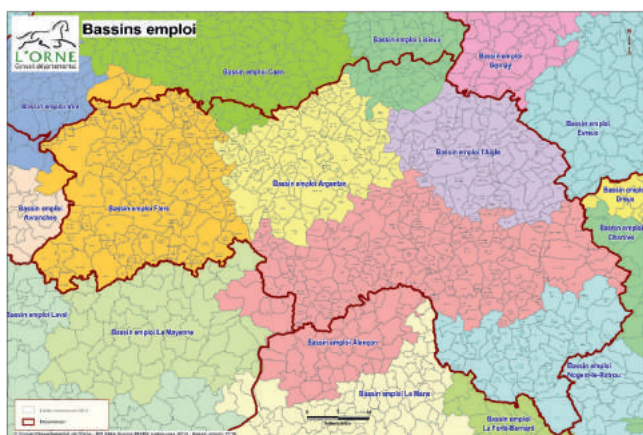
- > 79 % de prises raccordables sur la commune d'Alençon ;
- > 70 % de prises raccordables sur la commune de Damigny ;
- > 19 % de prises raccordables sur la commune de Flers ;
- > 8 % de prises raccordables sur la commune de Saint-Germain-du-Corbeis.

Parallèlement, des investissements ont été faits afin d'améliorer le service Internet sur le réseau cuivre sur les secteurs de Bailleul, Bellou-le-Trichard, Marchainville, Saint-Aubin-de-Bonneval, Saint-Cyr-la-Rosière et Sept-Forges (opticalisation des Nœuds de raccordement d'abonnés - NRA).

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

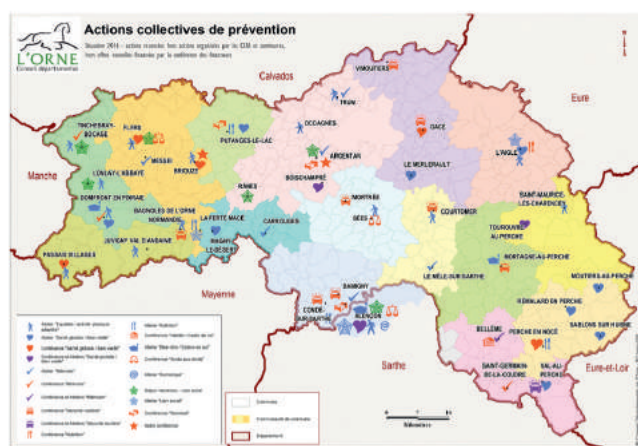
La mise en place d'une information géographique globale et homogène s'est poursuivie tout au long de l'année 2017, avec les mêmes objectifs :

- répondre aux besoins des élus et des services,
- mutualiser, améliorer la qualité et diminuer les coûts.



Les cartographies réalisées pendant l'année 2017 ont contribué à :

- analyser le territoire départemental, afin de préparer et cibler des actions pertinentes ;
- refléter les changements administratifs territoriaux et leurs impacts.



Dans la même démarche, le Département a commencé à évaluer les logiciels SIG existants afin de mieux cibler leur utilisation. La DSII et le service SIG travaillent ensemble pour la mise en place de binômes référents fonctionnels métier et référents DSII.

Dans le cadre du « **Renforcement des partenariats externes** », le service SIG continue la mise à disposition des données auprès de ses partenaires publics (collectivités territoriales, parcs naturels régionaux, SDIS, DDT, etc.) et prestataires privés qui réalisent des missions de service public.

Grace au soutien financier de l'Union Européenne et de la Région, l'orthophotographie aérienne de haute résolution (20 cm), à l'échelle de la Normandie, est diffusée librement en licence ouverte aux services du Conseil départemental.

Afin de développer l'information géographique départementale, cinq axes stratégiques ont été définis :

- animation transversale interne ;
- développement des compétences ;
- administration des données ;
- optimisation et homogénéisation des moyens ;
- renforcement des partenariats externes.

Dans le cadre de « l'animation transversale interne », un comité de pilotage et un comité technique se sont réunis. L'espace « données cartographiques » a enrichi l'intranet départemental dans l'objectif de constituer un « atlas cartographique ». Il a été alimenté avec des cartes réalisées à la demande des services : « schéma départemental artistique », « bassins de vie et de l'emploi de l'Orne », « Effectifs collèges publics », « maisons d'assistantes maternelles », « population ornaise », etc.

Dans le cadre du « développement des compétences », le service SIG a apporté sa contribution dans :

- le « diagnostic sur la prévention de la perte d'autonomie » élaboré par la Direction dépendance handicap du pôle sanitaire social ;
- la réalisation des cahiers des charges techniques particulières d'Orne-Métropole sur les impératifs de géolocalisation des réseaux d'assainissement.

Ces réalisations ont permis de commencer le travail d'amélioration de la structuration des données qui s'inscrit dans l'axe « **Administration des données** ». La structuration des données se poursuivra avec le support et les compétences de la DSII, dans l'objectif d'une information géographique globale, homogène et de qualité.

Une des actions menée dans le cadre de l'axe « **Optimisation et homogénéisation des moyens** » a été la constitution de la structure de la base de données spatiale pour la fibre optique, déployée par le Département. Cette structuration a été réalisée à partir du modèle COVADIS (Commission de validation des données pour l'information spatialisée), en l'adaptant aux besoins spécifiques du département de l'Orne. Cette base de données sera alimentée au fur et à mesure avec les données reçues de l'opérateur Orange.

La collaboration entre l'Association des Maires de l'Orne et les services du Conseil départemental a permis la réalisation d'un fichier qui regroupe les informations relatives aux communes, aux communautés de communes et aux cantons. Ce fichier, mis à disposition des agents du Conseil départemental, peut répondre à la fois à :

- des besoins de type administratif (publipostage, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, etc.) ;
- des interrogations sur les regroupements administratifs, visuellement par des cartes ou en inventoriant dans une liste l'appartenance à un territoire ;
- des demandes sur la population.

Transport de personnes

Dans le cadre de la loi NOTRe, les compétences départementales de transports non urbains, à l'exclusion des services de transport pour les élèves handicapés, ont été transférées en 2017 aux régions.

Ce transfert s'est fait en deux étapes :

- 1^{er} janvier pour les transports non urbains réguliers ou à la demande,
- 1^{er} septembre pour le transport scolaire.

Dans un premier temps, du fait de la complémentarité de ces deux types de transport il a été décidé, en accord avec la Région, de synchroniser les dates du transfert au 1^{er} septembre 2017. C'est la raison pour laquelle le Département a continué d'exercer la compétence en matière de transports non urbains réguliers du 1^{er} janvier au 31 août 2017 via une convention de délégation de compétence.

À l'échéance du 1^{er} septembre 2017, une nouvelle convention de délégation de compétence en matière de transports non urbains (réguliers et scolaires) a été conclue entre le Département et la Région pour une durée de cinq ans. Celle-ci s'articule autour de deux axes :

- pour la Région, la définition de la stratégie de transport à l'échelle régionale, la coordination des différents modes de transport et la tarification ;
- pour le Département, la mise en œuvre de la stratégie régionale et la gestion opérationnelle du quotidien.



Moyens

BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT	19 286 459	8 134 833
dont masse salariale	1 683 518	1 439 028
Agents ETP au 31/12	53,74	45,05



Le personnel du service des transports transféré à la Région avec la compétence a été mis à disposition du Département.

De nombreuses écoles ont souhaité dès septembre 2017, à la faveur de la modification de la loi sur les rythmes scolaires, revenir à la semaine de quatre jours : une modification substantielle des plans de transport a ainsi dû être mise en place sur les secteurs où les collectivités avaient souhaité ce changement.

Les extensions de périmètres des Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) de Flers Agglo et de la Communauté urbaine d'Alençon ont été anticipées en préparant un conventionnement permettant le transfert de la compétence transport sur ces territoires.

Enfin, l'organisation et le financement du transport des élèves handicapés sont désormais gérés par le pôle sanitaire et social depuis le 1^{er} septembre.

Le nombre de scolaires transportés (14684) a diminué de 2,8 % par rapport à l'année dernière. La participation sollicitée auprès des familles à la rentrée de septembre dernier est restée inchangée soit 90 € pour les 1/2 pensionnaires lycéens et collégiens et 45 € pour les primaires, maternelles et internes.

Au 1^{er} septembre 2017, le parc de la régie départementale était composé de 39 autocars effectuant quotidiennement 166 circuits pour un budget de 2,33 M€.

➤ Environnement



Le Conseil départemental met en œuvre des actions dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture, de la filière équine. Il agit en tant que maître d'ouvrage dans des projets spécifiques liés à l'aménagement foncier agricole et forestier, aux espaces naturels sensibles. Il vient également en appui aux maîtres d'ouvrages locaux.

L'EAU AU CŒUR DE L'ACTIVITÉ

Le Département aide les collectivités ornaïses à financer leurs actions en faveur de la gestion de l'eau, soit en soutenant leurs investissements, soit en apportant un appui technique à la gestion des ouvrages.

En 2017, le Conseil départemental a accordé près de 2 M€ de subventions pour :

- des études et travaux en matière d'alimentation en eau et d'assainissement : 1,65 M€ ;
- des études et travaux pour la restauration des cours d'eau ou la lutte contre les inondations : 43 000 € ;
- la participation aux frais de fonctionnement du Syndicat départemental de l'eau (SDE) : 295 000 €.

Ces financements, associés à ceux des agences de l'eau, vont permettre :

- d'assainir collectivement une nouvelle commune (Saint-Clair-de-Halouze) et plusieurs hameaux représentant 106 habitations qui bénéficieront du service d'épuration ;
- de construire une nouvelle station d'épuration à Irai (250 EH) ;
- de réhabiliter certains tronçons de réseaux d'assainissement défectueux de quatre communes : Almenêches, Gacé, Messei, Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois ;
- de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Méhoudin.

En attribuant ces aides qui contribuent à la bonne gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, le Département participe également au développement de l'économie locale en générant un volume de travaux ou d'études de 15 M€ pour l'eau et l'assainissement et 0,4 M€ pour la restauration des cours d'eau et la lutte contre les inondations.

➤ Moyens

BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT	3 459 939	3 879 162
dont masse salariale	761 988	780 669
dont dépenses support	332 754	248 462
> INVESTISSEMENT	2 034 491	1 979 913
dont dépenses réelles	1 958 739	1 908 199
> TOTAL	5 494 430	5 859 075
Agents ETP au 31/12	17,65	16,90

L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le Département avec son Service d'appui technique au traitement des eaux et des milieux aquatiques (SATTEMA) apporte un appui aux collectivités en matière d'assainissement.

Ainsi, en 2017, en assainissement collectif, sur 84 collectivités exploitant des stations, 81 ont bénéficié de ce service, soit 95% du parc départemental.

Depuis 2014, le Département, en tant qu'échelon de proximité de l'action publique, a proposé de renforcer ses engagements envers les communes et intercommunalités en matière de solidarité et de services, et s'impliquer dans le domaine du conseil technique à travers Orne-Métropole. Dans le but d'optimiser les moyens humains et financiers, le Département lui a délégué la réalisation des missions réglementaires.



➤ Inauguration de la nouvelle station de traitement d'eau potable pour alimenter les habitants du Domfrontais et du Passais (2,3 M€ de subvention du Conseil départemental)

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La capacité de traitement des eaux usées du Département est, au 31 décembre 2017, d'environ 385 000 EH (équivalent habitant) pour 231 stations (capacité comprise entre 30 et 75 000 EH).

La bonne qualité de l'eau des cours d'eau passe par une exploitation rigoureuse des stations et du réseau de collecte. Globalement le fonctionnement des stations de traitement est satisfaisant. Cependant la collecte des eaux usées reste problématique. Les réseaux collectent des eaux claires qui perturbent le bon fonctionnement des stations, et se déversent parfois dans les rivières, dégradant ainsi leur qualité.

À titre d'exemple, le volume d'eau potable distribué dans l'Orne est de l'ordre de 18 millions de m³, un Ornaïsur sur deux étant raccordé à un réseau d'assainissement. Le volume collecté devrait être de l'ordre de 9 millions de m³, il est de 16 millions de m³. Des efforts restent à réaliser en matière de collecte des effluents.



Ronfeugerai - Poste de relevage



Cisai-Saint-Aubin - Lits plantés de roseaux



Saint-Cyr-la-Rosière - Test de perméabilité

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Le SATTEMA apporte un appui technique et administratif aux 15 collectivités gestionnaires de service public d'assainissement non collectif (SPANC) en charge du suivi d'environ 57 000 dispositifs d'assainissement non collectif.

INGÉNIERIE 61

À travers Orne-Métropole, le SATTEMA réalise des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou maîtrise d'œuvre (MO), neuf opérations étaient en cours de réalisation en 2017 :

COLLECTIVITÉ		MISSION
FLERS Agglo - LA FERTÉ-MACÉ	MO	Extension de réseau La Lamberdière et Les Nouettes
SABLONS-SUR-HUISNE	AMO	Étude de faisabilité d'assainissement - La Chaussée
MAGNY-LE-DÉSERT	MO	Prélèvement et Bathymétrie (mesure des profondeurs)
VAL-AU-PERCHE	MO	Diagnostic réseau assainissement / pluvial
PUTANGES-LE-LAC	CD	Profil de baignade
SAINT-EVROULT-ND-DU-BOIS	MO	Réhabilitation branchements des particuliers
CDC VALLÉE DE LA HAUTE-SARTHE	AMO	Diagnostic réseau assainissement / pluvial
VIMOUTIERS	AMO	Diagnostic réseau assainissement / pluvial
ARGENTAN Intercom	AMO	Diagnostic réseau assainissement / pluvial



La Ferté-Macé Réseau eaux usées

Putanges-le-Lac - Profil de baignade



LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

Deux réseaux de mesures permettent de suivre l'évolution de la qualité des eaux :

- un réseau géré par les agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne, avec pour but de donner une image générale des eaux, à l'échelle européenne ;
- un réseau géré par le Conseil départemental avec pour but d'assurer un suivi plus fin à l'échelle départementale et d'orienter les politiques dans le domaine de l'eau.

La qualité s'avère globalement satisfaisante dans le Département.



➤ Saint-Michel-des-Andaines - La Mousse



➤ Truite fario - Le Sarthon

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Politique d'aides financières dans le cadre du développement durable

En 2017, 128 particuliers et une collectivité ont bénéficié d'aides départementales pour l'installation de systèmes de chauffage au bois. Ce sont ainsi plus de 1 370 kW de puissance supplémentaire installée pour un montant d'aides d'environ 110 000 €.

Une collectivité a bénéficié d'une subvention de 5 794 € pour améliorer les performances énergétiques de son patrimoine.

Par ailleurs, 3 110 € ont été attribués à cinq collectivités pour la mise en place de systèmes économes en eau ou pour l'adhésion à la charte d'entretien des espaces publics dont l'objectif est de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

■ Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges

Cette opération se poursuit en 2017 avec quatre nouveaux collèges volontaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire avec le soutien du Comité régional d'étude pour la protection et l'aménagement de la nature (CREPAN) : Jacques-Conté à Sées, Émile-Chartier à Mortagne-au-Perche, Gaston-Lefavrais à Putanges-le-Lac et Honoré-de-Balzac à Alençon.

Cette action porte ses fruits puisque le collège Jacques-Brel de La Ferté-Macé a gagné le défi « assiette vide » organisé du 16 au 20 octobre 2017 par le Réseau pour Éviter le Gaspillage ALimentaire (REGAL) de Normandie. Le collège Gaston-Lefavrais de Putanges-le-Lac quant à lui est arrivé deuxième sur les 21 collèges normands (dont 10 de l'Orne) participant à ce défi.



➤ Défi assiettes vides



Établissements en démarche de développement durable (appel à reconnaissance E3D)



Pour la troisième année consécutive, le Conseil départemental a lancé auprès des collèges ornaix un appel à reconnaissance des établissements en démarche de développement durable (E3D), en partenariat avec l'Académie. Ce label E3D constitue un gage de qualité et de cohérence de la démarche portée par l'établissement et permet de lui donner une lisibilité officielle.

En 2017, quatre collèges ont répondu à l'appel à reconnaissance et tous ont été retenus. Un collège a obtenu le niveau 1 (Trégaro à Gacé), deux collèges (Dolto à L'Aigle et Malraux à Trun) ont obtenu le niveau 2 et un collège a obtenu le niveau 3 (Notre-Dame de Lancrel à Alençon).

■ Valorisation du papier par une entreprise locale

L'entreprise "Encore" (Manche) collecte gratuitement et valorise le papier dans une papeterie familiale. En 2017, ce sont plus de huit tonnes de papiers qui ont été collectées aux Archives départementales et à la Médiathèque, et onze tonnes d'anciens manuels scolaires récupérés dans 14 collèges de l'Orne, générant 2 000 € d'économie.

■ Partenariat avec une association d'insertion

En 2017, le partenariat avec le Collectif d'Urgence se poursuit. La collecte et le tri du papier ont été mis en place aux Archives départementales et à la Médiathèque.

Cette activité permet non seulement de réduire les montants de la redevance spéciale que doit verser le Conseil départemental, mais aussi de créer des emplois au sein de cette association. C'est pourquoi la collecte des papiers et cartons par le Collectif d'Urgence est en passe d'être étendue à tous les sites du Conseil départemental (1^{er} février 2018), ce qui devrait permettre une économie de 3 000 €/an.

Rapport sur la situation en matière de développement durable

Pour la 6^e année, l'Assemblée départementale a pris acte du rapport sur la situation en matière de développement durable. Basé sur l'analyse de l'ensemble des actions et politiques du Conseil départemental, ce rapport estime leur impact au regard des cinq finalités du développement durable en prenant en compte les enveloppes financières associées.



Économie de flux

Afin de réduire les consommations de fluides (eau et énergie) en repérant des anomalies ou des fuites, une solution de suivi en temps réel est déployée sur les bâtiments repérés comme les plus énergivores. À cette fin, un économiste de flux a été recruté et un logiciel d'analyse a été acquis.

À ce jour, six collèges et quatre bâtiments départementaux ont été dotés en système de télé-relève.

Par ailleurs, l'ensemble des collèges a été équipé en télé-relève pour l'eau considérant que les fuites sur ces fluides sont plus difficiles à repérer en dehors des relevés semestriels réalisés par les fournisseurs.

Grâce à cette solution de suivi, plusieurs situations ont d'ores et déjà pu être améliorées en 2017 :

- > repérage et correction d'une chaufferie gaz mal réglée à Tourisme 61 ;
- > traitement de fuites d'eau dans des collèges.

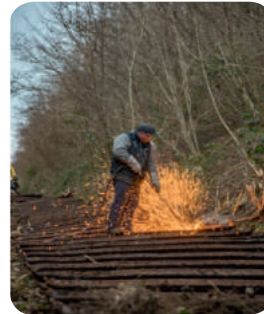
Enfin, l'économiste de flux revoit les contrats de fournitures d'énergie pour les ajuster aux différentes situations.

Développement des véloroutes et voies vertes

☞ Mise en œuvre de la stratégie vélo et maîtrise d'ouvrage départementale

L'Assemblée départementale a adopté sa stratégie vélo départementale en décembre 2016. Deux axes principaux de la stratégie ont été développés simultanément :

☞ Voies vertes



☞ Enlèvement des rails et traverses de l'ancienne voie ferrée Briouze-Bagnoles de l'Orne Normandie

2017 a été marquée par la mise à disposition d'agents départementaux auprès du syndicat mixte de l'ancienne voie ferrée Alençon-Condé-sur-Huisne, reprenant ainsi le suivi et la mise en œuvre de l'ensemble des missions du syndicat.

Par ailleurs, l'ensemble des rails et traverses de l'ancienne ligne Briouze-Bagnoles de l'Orne Normandie a été déposé sous la maîtrise d'ouvrage du Département. Cette opération d'ampleur a pu être réalisée sans frais pour le Département, grâce à la revente de l'acier des rails et traverses.

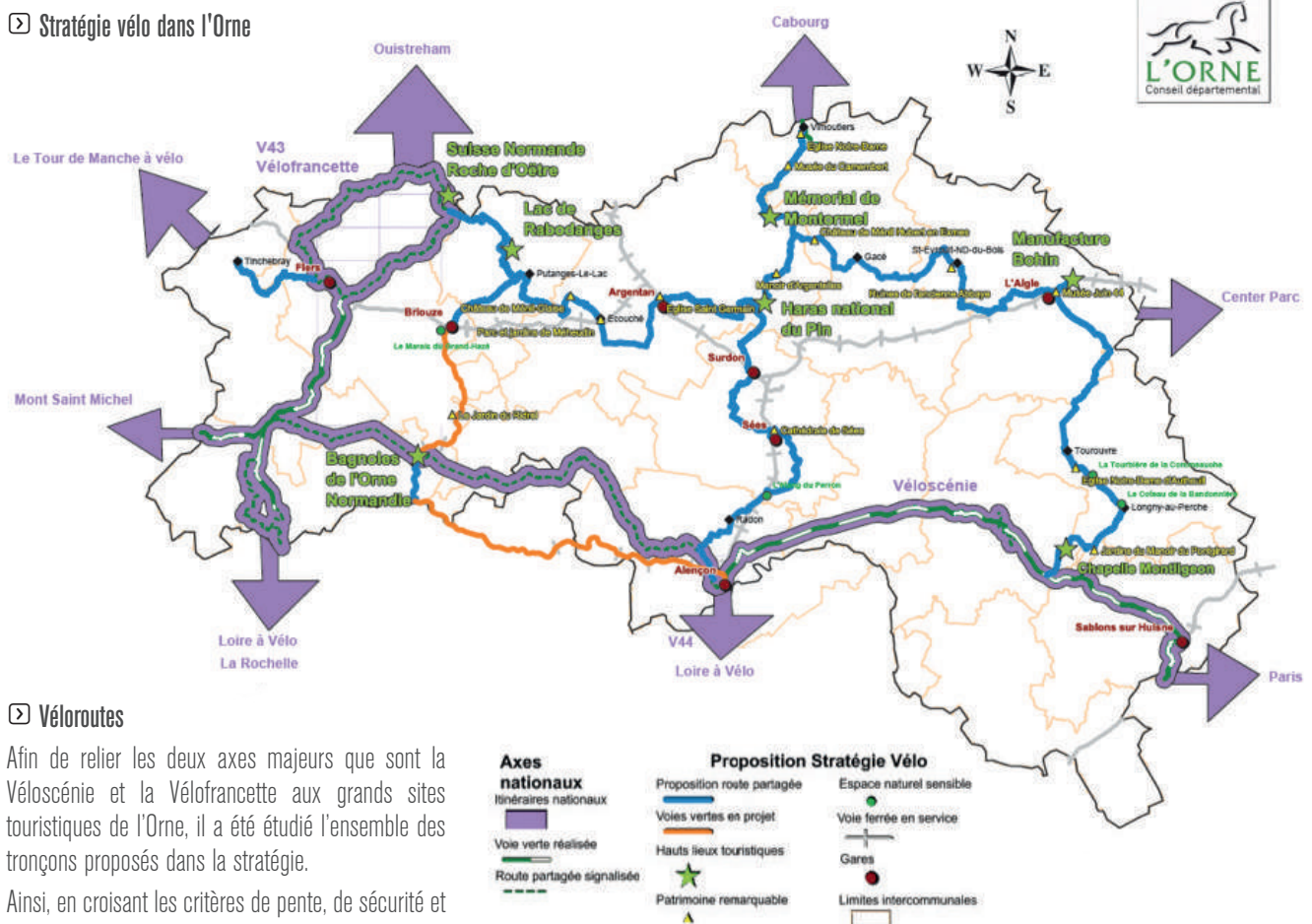
Une étude de faisabilité et une étude faune-flore ont été lancées

consécutivement pour étudier et chiffrer les solutions techniques de transformation en voie verte.

Un comité de pilotage a par ailleurs été mis en place, réunissant les élus concernés par le projet.

De même, afin de finaliser la Véloscénie en site propre pour la partie ornaise, plusieurs réunions ont eu lieu avec les services du Département de la Mayenne, et de SNCF Réseau afin d'aboutir à une convention de transfert de gestion pour pouvoir réaliser les travaux d'aménagement en voie verte de l'ancienne voie ferrée Alençon – Rives-d'Andaines (Couterne).

☞ Stratégie vélo dans l'Orne



☞ Véloroutes

Afin de relier les deux axes majeurs que sont la Véloscénie et la Vélofrancette aux grands sites touristiques de l'Orne, il a été étudié l'ensemble des tronçons proposés dans la stratégie.

Ainsi, en croisant les critères de pente, de sécurité et d'intérêt touristique, des tracés ont pu être proposés en s'appuyant sur les projets des collectivités.

ESPACES NATURELS SENSIBLES ET TERRAINS MESURES COMPENSATOIRES



La politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS) a pour objectif la préservation du patrimoine naturel et paysager remarquable du Département et l'ouverture au public des sites. Elle est financée par la taxe d'aménagement. Le schéma départemental des ENS adopté en 2008 comprend 40 sites.

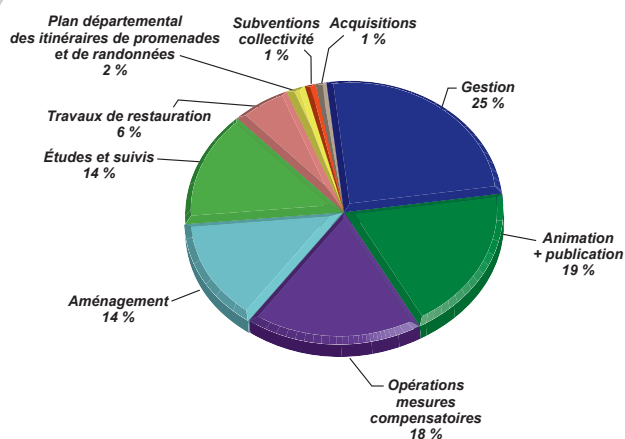
Par ailleurs, le Conseil départemental gère pour son propre compte et le compte de l'État et des sociétés autoroutières 180 ha de terrains acquis au titre des mesures compensatoires (MC) - actions visant à atténuer les impacts sur l'environnement des travaux des RN 12 et RD 924, et des autoroutes A 28 et A 88.

↳ Visite du Marais du Grand Hazé à l'occasion de la signature d'une convention relative à l'entretien du site

En 2017, l'action du Département a concerné 33 sites (29 ENS et 4 MC) et a été marquée par :

- l'ouverture de la route touristique des « Méandres de l'Orne » ;
- 137 000 visiteurs sur les sites ENS dont la fréquentation est comptabilisée, avec une forte augmentation des visites libres sur le site des Gorges de Villiers avec 17 000 visites (14 800 en 2016) et la Roche d'Oëtre avec 81 300 visites (73 000 en 2016) ;
- La troisième tranche de travaux de restauration sur les parcelles mesures compensatoires de la Vallée de la Sarthe pour un montant de 60 000 € Hors Taxes (restauration de mares, pose de clôtures, élagage des haies, ...).

↳ RÉPARTITION DES DÉPENSES 2017 (424 349 €)



Espaces Naturels Sensibles de l'Orne

↳ Le bilan synthétique des actions menées sur les ENS et les terrains MC est le suivant :

- 39 km de chemins ont été entretenus (par les équipes d'insertion) ;
- 22 sites ont fait l'objet d'études et de suivis scientifiques ;
- 25 sites ont fait l'objet de travaux (gestion, aménagement, entretien) pour un total de 67 chantiers dont 50 chantiers réalisés avec les associations et entreprises d'insertion (soit 1 030 journées) ;
- 87 personnes ou structures (propriétaires, élus, partenaires...) ont été rencontrées dans le cadre de la concertation pour la mise en œuvre des actions ;
- 9 nouvelles conventions de gestion ou d'autorisation de travaux ont été établies avec des propriétaires, partenaires ou agriculteurs ;
- 23 sites ont bénéficié d'animations ;
- 554 animations (1/2 journée) ont été effectuées avec une fréquentation de 11 600 personnes, dont 150 pour le grand public regroupant 2 360 personnes et 404 pour les scolaires et centres de loisirs pour 9 240 personnes ;
- 137 000 personnes ont été comptabilisées en visites libres sur douze sites témoins ;
- Une vidéo a été réalisée sur le site du marais du Grand Hazé.



↳ Le site de la Roche d'Oëtre

CENTRE TECHNIQUE DES ESPACES VERTS (CTEV)

L'équipe est chargée d'assurer l'entretien et la mise en valeur des espaces verts des sites appartenant au Département (collèges, Mémorial de Montormel, quartier Lyautey...). Une enveloppe de 300 000 € a été consacrée en 2017 à cette activité et des marchés ont été conclus, soit avec des entreprises spécialisées, soit avec des associations d'insertion.

Il convient de signaler cette année la poursuite des travaux d'aménagement du jardin du Conseil départemental, sur le site du quartier Lyautey, avec son ouverture au public.



↳ Le jardin de l'Hôtel du Département ouvert au public

➤ Agriculture et cheval



➤ Moyens

BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT	1 917 332	1 206 000
dont masse salariale	257 357	304 590
dont dépenses support	107 462	97 940
> INVESTISSEMENT	1 002 059	1 032 006
dont dépenses réelles	954 816	1 011 850
> TOTAL	2 919 391	2 238 006
Agents ETP au 31/12	5,70	4,75

Le Conseil départemental soutient depuis de nombreuses années les acteurs de l'économie agricole. Cependant, la loi NOTRe adoptée en août 2015 a confié la compétence d'octroi des aides directes aux exploitants agricoles à la Région.

Le Département a aussi été contraint de revisiter ses différentes politiques de soutien à l'agriculture.

Ainsi, en juin 2017, le Département a décidé d'apporter un soutien financier complémentaire aux aides régionales agricoles notamment pour les petits investissements de modernisation et de développement des exploitations agricoles.

AIDES À L'AGRICULTURE

AIDES À L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS (JA)

Les crédits de paiement dédiés à cette politique en 2017, destinés à solder les dossiers de subventions antérieurs au 31 décembre 2016 se sont élevés à 422 553 €.



AIDES À LA RÉDUCTION DES CHARGES DE MÉCANISATION

Les crédits de paiement dédiés à cette politique en 2017, destinés à solder les dossiers de subventions antérieurs au 31 décembre 2016 se sont élevés à 53 000 €.

Néanmoins, un accord est intervenu, au cours de l'année 2017, avec la région Normandie pour permettre aux Départements normands de continuer à accompagner les agriculteurs de leur territoire, en les autorisant à accorder des aides directes pour les investissements d'un montant inférieur à 10 000 € HT mais également pour financer les associations et structures locales pour leurs actions en matière de remplacement, de soutien aux agriculteurs en difficulté et l'organisation de manifestations locales de promotion de l'agriculture ornaise et de ses savoir-faire : Ferme en Fête, la Fête de la Normandie.

PETITS INVESTISSEMENTS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le 30 juin 2017, le Conseil départemental a décidé d'apporter un soutien financier complémentaire aux aides régionales agricoles notamment pour les petits investissements de modernisation et de développement des exploitations agricoles.

Les investissements s'inscrivent dans les thématiques fixées par un règlement :

- amélioration des conditions de travail et de l'environnement sanitaire ;
- aménagement des systèmes herbagers ;
- développement des filières de proximité ;
- performance environnementale ;
- agri-technologie.

Ce même règlement a défini des taux dédiés à cette politique :

- jeunes agriculteurs bénéficiant de la dotation jeune agriculteur (DJA), agriculteurs en agriculture biologique : 60 % ;
- autres bénéficiaires : 40 %.

57 dossiers ont été subventionnés pour un montant de 228 866 €.

OPÉRATION DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE DE PNEUMATIQUES

Une aide financière aux opérations de collecte et de recyclage de pneus portées par des Groupes Vivre en Agriculture (GVA) ou des CUMA bénéficie aux agriculteurs qui souhaitent éliminer les stocks et mettre en place des techniques alternatives qui permettent d'améliorer les conditions de travail des exploitants et éviter que les animaux se blessent.

28 collectes (26 en 2016) ont été organisées sur l'ensemble du Département permettant de collecter environ 522 tonnes de pneus (557 en 2016) provenant de 114 exploitations agricoles.

L'engagement financier pour le Département est de 14 094 € pour cette opération.

La crise qui touche les exploitants agricoles a conduit nombre d'entre eux à différer ou à abandonner les projets d'élimination de leur stock de pneus.

SOUTIEN À L'ÉLEVAGE

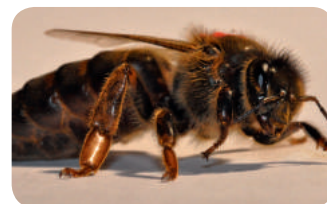
Le Conseil départemental accompagne les actions destinées à lutter contre les maladies animales en participant au financement des analyses, voire l'abattage partiel des cheptels atteints de bovine virale diarrhée (BVD) et para-tuberculose.

Le montant alloué à ces actions s'élève à 499 700 €.

Par ailleurs, le Conseil départemental soutient les actions en faveur de la filière apicole en octroyant une aide de 35 150 € au Groupement de défense sanitaire du cheptel de l'Orne (GDSCO) qui permet de financer l'intervention d'un technicien apicole chez les éleveurs d'abeilles et d'améliorer la qualité sanitaire de leur cheptel (traitement contre le varroa, la loque américaine...).

Aide à la création d'un conservatoire génétique pour la sauvegarde de l'abeille noire

Une subvention de 10 000 € a été accordée au Centre d'études techniques apicoles (CETA) de l'abeille noire à Chailloué pour financer l'installation de 300 colonies d'abeilles et un espace de sauvegarde de cet apidé dans le Perche.



SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS AGRICOLES ET AUX AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ

Chaque année, le Conseil départemental finance des associations, des syndicats professionnels ou des établissements publics qui œuvrent pour le développement de l'agriculture ornaise (19 en 2017). Le budget 2017 consacré à ces actions s'est élevé à 104 000 €.



Par ailleurs, une convention avec la Chambre d'agriculture définit les actions à engager en matière de :

- promotions des circuits courts (SYNAGRO) : 40 000 € ;
- l'appui aux agriculteurs en difficulté (AGRIAIDE) : 100 000 €.

DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS DE PROXIMITÉ (CIRCUITS COURTS)

La commande publique peut jouer un rôle essentiel dans la structuration et le renforcement des filières locales de production.

Le Conseil départemental a décidé de s'associer, comme les quatre autres Départements normands, à la démarche engagée par l'association nationale Agrilocal.fr qui a développé une plateforme Internet gratuite, qui met en relation les producteurs locaux et les acheteurs de la restauration collective dans le respect du code des marchés publics.

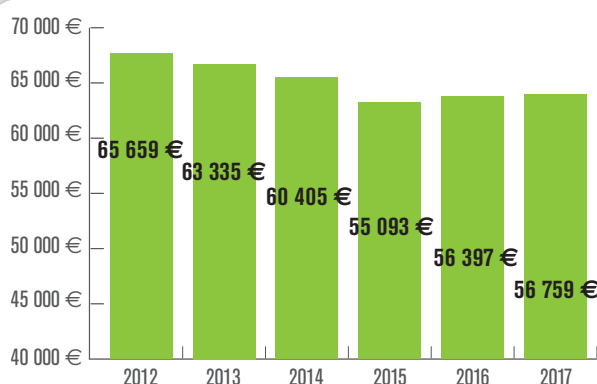
60 acheteurs et 55 producteurs sont inscrits sur la plateforme avec une importante variété de produits différents. Des actions de promotion sont organisées au cours de l'année pour valoriser les producteurs inscrits sur la plateforme « Au Pré de l'assiette » en octobre 2017.

COMICES AGRICOLES, LA VITRINE DU MONDE AGRICOLE ET RURAL

Le Conseil départemental contribue depuis de nombreuses années au financement de ces manifestations (29) qui permettent de mettre en valeur le savoir-faire des éleveurs ornaux et les exploitations des cantons.

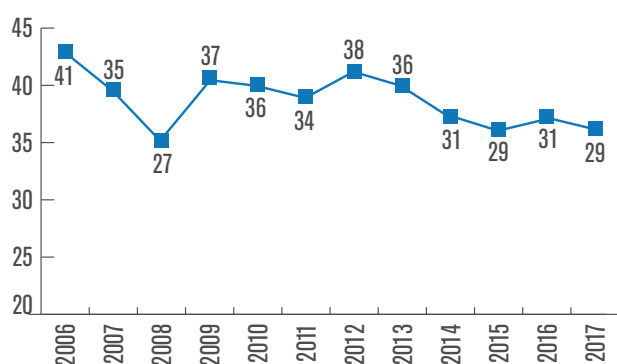
Face à la baisse du nombre d'éleveurs et à la difficulté de maintenir les associations organisatrices de comices cantonaux, le Conseil départemental a adapté son règlement d'aides en mars 2017 pour inciter les associations à se regrouper.

> SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX COMICES AGRICOLES

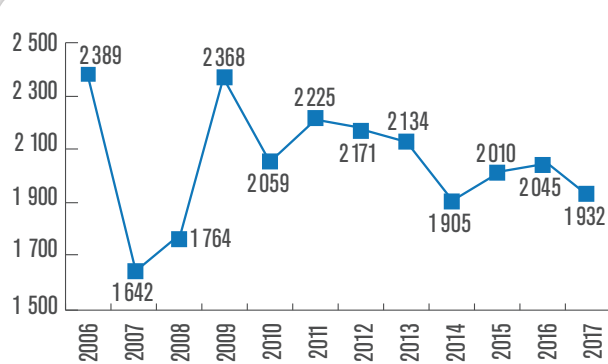


Pour 2017, 29 comices ou concours d'animaux ont été organisés, au cours desquels 1 932 animaux ont concouru. La participation du Département s'est élevée à 56 759 €.

➤ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COMICES



➤ ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ANIMAUX PRÉSENTÉS

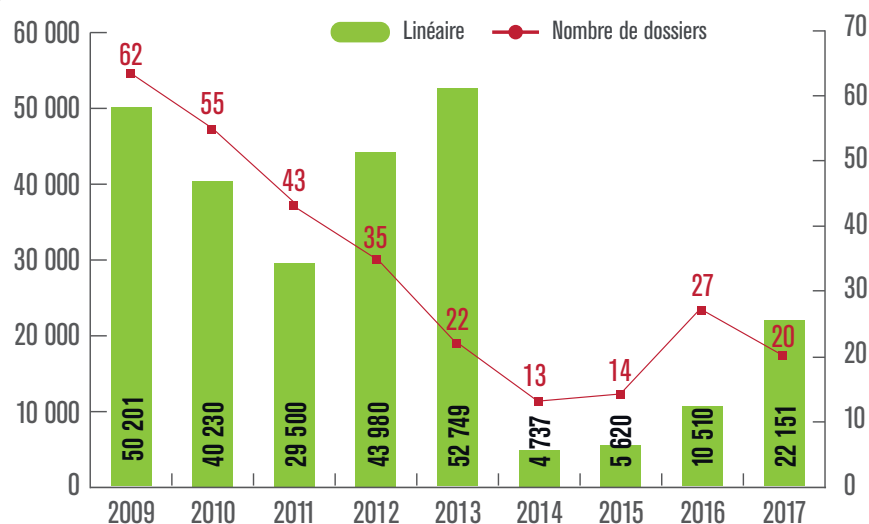


PLANTATIONS DE HAIES BOCAGÈRES

Une nouvelle politique a été adoptée le 30 juin 2017 destinée à relancer les opérations de plantation en favorisant financièrement les opérations collectives montées notamment par les Communautés de communes.

Une légère hausse des demandes d'aides a déjà été constatée. Le montant des aides accordées en 2017 s'élève à 57 865 €.

➤ ÉVOLUTION ANNUELLE D'AIDE POUR LES PLANTATIONS DE HAIES



AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL (AFAFE)

Trois commissions intercommunales d'aménagement foncier (CIAF) sont opérationnelles pour les travaux suivants :

- Contournement nord-ouest de Flers : CIAF de Saint-Georges-des-Groseillers - Cerisy-Belle-Étoile - Caligny - La Bazoque (600 ha) ;
- Commune de Saint-Ouen-le-Brisoult : Commission communale d'aménagement foncier de Saint-Ouen-le-Brisoult (1 000 ha) ;
- Échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux : CIAF de Bailleul-Villedieu-lès-Bailleul, Coulonces et Guéprei (2 020 ha).

Le bureau a traité trois dossiers d'échanges amiables pour sept propriétaires concernés (surface 7 ha 80 ca) contre neuf dossiers pour 19 propriétaires et 55 ha 40 ca en 2016.

Les communes de Briouze, Sainte-Opportune, Caligny, Saint-Georges-des-Groseillers, La Lande-Patry, La Bazoque, Landisacq et Cerisy-Belle-Étoile ont décidé de confier la maîtrise d'œuvre de leur programme de travaux connexes respectifs à Orne-Métropole.

Le montant total des travaux pour ces opérations est d'environ 1 223 000 €.



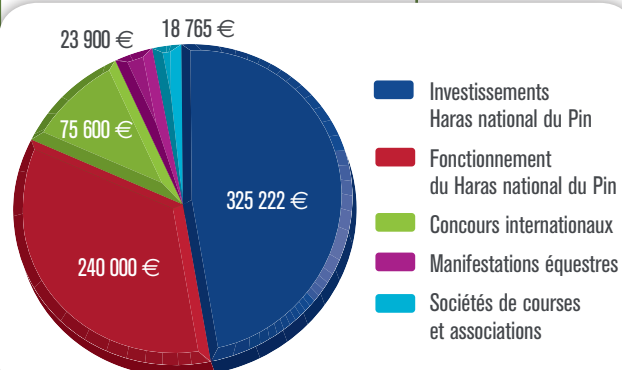
FILIERE ÉQUINE

La politique « Cheval » du Département concerne trois domaines : le domaine sportif, le domaine de l'élevage et le soutien à l'Établissement public administratif (EPA) du Haras national du Pin pour un montant global de 683 487 €.

Cette dépense correspond :

- ▶ au soutien annuel de cinq sociétés de courses et des associations de races (18 765 €) ;
- ▶ à l'encouragement aux manifestations équestres se déroulant sur le territoire départemental (23 900 €) ;
- ▶ aux grands concours internationaux (75 600 €) organisés par des partenaires ou par l'EPA (concours complet international, concours de saut d'obstacles international, concours international d'endurance, concours d'attelage international) ;
- ▶ à la participation au fonctionnement de l'EPA du Haras national du Pin (240 000 €) ;
- ▶ aux investissements réalisés sur le Haras national du Pin par le Département, pour 325 222 €.

▶ AIDES À LA FILIERE ÉQUINE 2017



▶ Concours grand complet au Haras national du Pin

HARAS NATIONAL DU PIN

Après l'accueil en 2014 des Jeux équestres mondiaux, l'action du Conseil départemental pour le Haras national du Pin continue à porter en 2017 sur le devenir du site et sur le grand projet envisagé pour celui-ci.

L'action du Conseil départemental porte également sur l'accueil de deux compétitions d'envergure : le concours complet international et le concours international d'attelage.

GRAND PROJET DU PIN

Le Conseil départemental a poursuivi avec la nouvelle structure porteuse, l'établissement public administratif (EPA) Haras national du Pin, les études et réflexions relatives au site, et a commencé à engager des travaux prévus dans le schéma directeur adopté par le conseil d'administration de l'EPA le 16 juin 2017.

Les investissements 2017 concernent principalement l'aménagement intérieur du manège d'Aure pour l'accueil du public lors des spectacles équestres, et, accessoirement la préparation des travaux de réfection de la carrière de la poste et de construction de tribunes.



▶ De nouveaux spectacles proposés au Haras national du Pin



Haras national du Pin

Nouveau
Spectacle
équestre
2017



HOP HOP HOP
Tous au
Haras



TÉL. 02 33 36 68 68

SPECTACLES
ÉQUESTRES

VISITES
DÉCOUVERTES

EXPOSITIONS
THÉMATIQUES

ANIMATIONS
VARIÉES

Mission Jeunesse Culture



Développer une offre et des environnements favorisant l'épanouissement.

Les programmes

COLLÈGES FORMATION INITIALE JEUNESSE

- Collèges publics
- Autres établissements privés
- Pôle universitaire d'Alençon
- Aides à la poursuite des études
- Accompagnement pédagogique
 - Aides à la jeunesse

SPORT

ACTION CULTURELLE ET ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

- Équipements culturels
 - Diffusion
 - Animation
 - Création
- Enseignement artistique : musique, théâtre et danse
 - RezzO 61
 - Art contemporain
- Médiathèque départementale de l'Orne (MDO)

PATRIMOINE CULTUREL

- Inventaire et enrichissement des collections
- Conservation, restauration et valorisation du patrimoine

Les grandes tendances

En 2017, le plan collège se poursuit avec l'achèvement des travaux de restructuration de l'internat du collège Jean-Moulin de Gacé, livré et mis en service à la rentrée, les travaux de réaménagement et de mise en accessibilité de l'externat du collège Louis-Grenier du Mêle-sur-Sarthe et la réalisation d'une troisième tranche de travaux de désamiantage et de réfection des sols au collège Yves-Montand du Theil-sur-Huisne. La sécurisation des établissements a également été entreprise.

Le Département continue activement le déploiement des technologies informatiques dans les collèges. Tous les établissements ornaïses sont désormais raccordés à l'Espace Numérique de Travail (ENT) et seize collèges à la fibre optique pour un coût de 20 M€. Le collège Molière de L'Aigle a été labellisé « Collège Lab » (laboratoires) dans le cadre de l'opération nationale de développement du numérique conduite par le ministère de l'Éducation.

Le site universitaire d'Alençon – campus de Damigny est devenu aujourd'hui l'un des sites décentralisés de l'université de Caen les plus importants à l'échelle des départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne. Le Département a aidé l'IFRES (Institut de formation régional en santé) pour le transfert de l'école de kinésithérapeutes sur le site universitaire. Ce sont ainsi 400 étudiants en kinésithérapie qui vont investir le site dès la rentrée 2018.

Le Département soutient le mouvement sportif dont de grands événements comme la semaine fédérale internationale de cyclotourisme qui s'est déroulée à Mortagne-au-Perche avec une aide de 630 000 €. L'aide

à la construction ou la rénovation des équipements sportifs est poursuivie avec une politique de subvention à hauteur de 500 000 € en direction des communes ou des communautés de communes.

La jeunesse ornaïse reste une priorité du Département. Près de 18 M€ ont été consacrés aux collèges publics et privés, aux bourses d'aides à la poursuite des études et aux accompagnements pédagogiques divers.

Sur le plan culturel, le Département agit en faveur de la création, de la diffusion et de l'animation.

En fin d'année, une signature d'un Contrat territoire lecture avec l'État (DRAC de Normandie) a mis l'accent sur le réseau des bibliothèques, le développement des publics et l'accès aux ressources numériques.

En 2017, l'intégration de l'Office départemental de la culture (ODC) s'est opérée au sein du service de l'action culturelle et de la lecture publique. La saison culturelle avec les partenaires s'affiche avec un nouveau nom : RezzO 61. Une refonte des conventions avec ses partenaires a été amorcée et se poursuivra en 2018. Deux dossiers stratégiques pour les missions patrimoniales du Département ont connu une avancée significative : le système d'archivage électronique des Archives départementales est entré en production, une étude sur l'avenir des musées départementaux a été engagée.

Le Département a apporté sa contribution financière à 40 projets de restauration du patrimoine immobilier et mobilier. En outre, le Département a procédé au regroupement des missions patrimoniales au sein de la direction des archives et du patrimoine culturel.

Collèges • formation initiale • jeunesse

Le Département souhaite offrir un cadre de vie et d'exercice adapté à la communauté éducative. Depuis 2010, un programme ambitieux de rénovation des collèges a été lancé. En 2017, 7,45 M€ ont été encore investis, ce qui porte le programme à 65 M€ et une dépense annuelle moyenne en gros travaux de 28 €/habitant.

COLLÈGE - FORMATION INITIALE - JEUNESSE
116,58 € par habitant
 en 2017

Moyens

BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT	21 227 461	22 080 651
dont masse salariale	9 104 346	9 470 576
dont dépenses support	4 902 708	5 297 032
> INVESTISSEMENT	7 734 222	11 464 208
dont dépenses réelles	7 113 811	10 374 067
> TOTAL	28 961 683	33 544 860
Agents ETP au 31/12	260,05	256,90

COLLÈGES PUBLICS

L'année 2017 a été marquée par :

- l'achèvement des travaux de restructuration des bâtiments internat du collège Jean-Moulin de Gacé, avec notamment sa livraison et sa mise en service à la rentrée 2017 ;
- la réalisation d'une deuxième tranche de travaux de désamiantage et de réfection des sols au collège Yves-Montand du Theil-sur-Huisne ;
- les travaux de réaménagement et de mise en accessibilité du bâtiment externat au collège Louis-Grenier du Mêle-sur-Sarthe ;
- la sécurisation périmétrique de l'ensemble des collèges publics ornaï (clôtures, portails automatisés, visiophones) avec 1,2 M€ mobilisé, dans le contexte sécuritaire lié au risque de terrorisme sur le territoire national ;
- la baisse des dotations de fonctionnement des collèges publics liée à la baisse des effectifs ;
- une opération de dotation des établissements en équipements ergonomiques de ménage afin de lutter contre les troubles musculo-squelettiques observés pour un nombre croissant d'agents travaillant à l'entretien des collèges.



Le Theil-sur-Huisne
 Travaux de désamiantage et de réfection des sols
 au collège Yves-Montand

La situation du département de l'Orne pour les dépenses d'investissement et de fonctionnement en faveur des collèges est la suivante :

En Normandie,

- L'Orne est le 1^{er} des cinq Départements avec 74 € par habitant investis dans l'Éducation.**

Source : DGCL - DESL

DGCL : Direction générale des collectivités locales

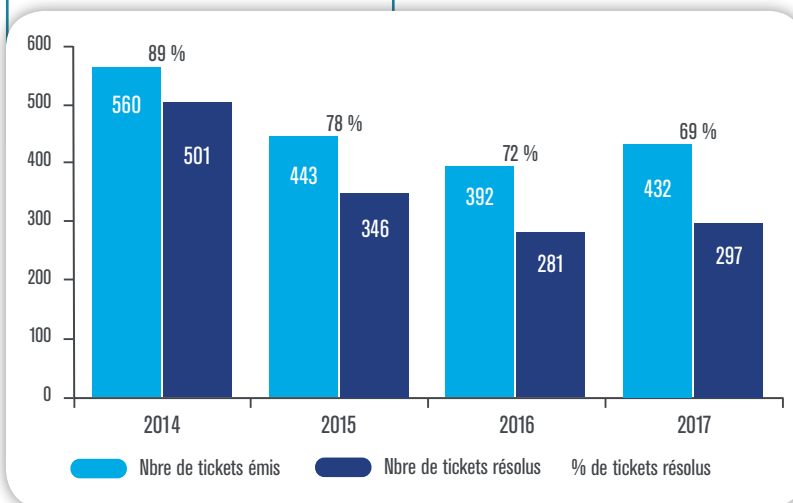
DESL : Département des études et des statistiques locales

TRAVAUX, MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

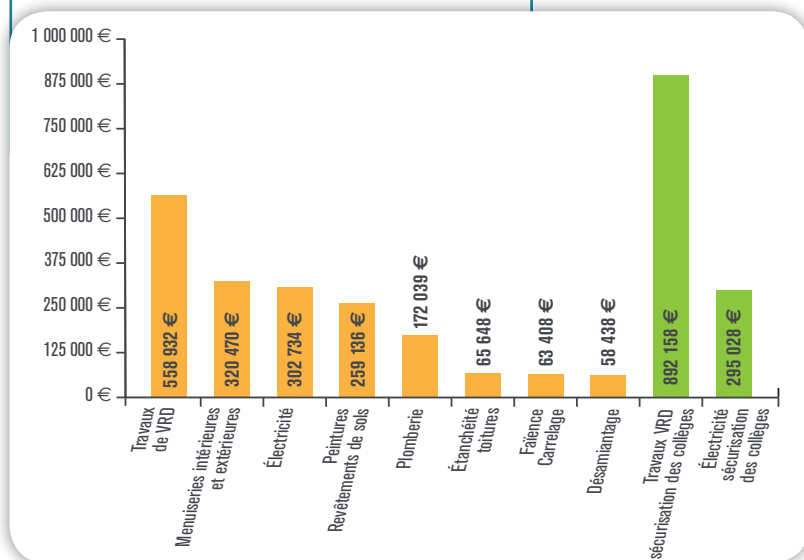
Le montant des travaux de maintenance programmés et inopinés sur les bâtiments des collèges s'élève à 2 428 280 € en 2017 (1 401 998 € en 2016), soit une augmentation de 73 % en raison d'un programme de sécurisation de 1 196 517 € qui s'est ajouté aux travaux de maintenance. Les travaux d'entretien effectués par les entreprises ont généré une dépense de 99 365 € (76 936 € en 2016) et ceux réalisés par les agents d'entretien des collèges une dépense de 71 632 € (50 962 € en 2016).

432 demandes de travaux et signalements de pannes techniques ont été enregistrés et 297 ont été résolus, soit une augmentation du nombre de tickets émis de 10 % par rapport à l'année 2016, pour un taux de résolution de près de 69 % en 2017 (72 % en 2016).

DEMANDES D'INTERVENTIONS



DÉPENSES PAR CATÉGORIES DE TRAVAUX



Les travaux réalisés ont notamment porté sur :

- > les travaux de sécurisation conduits sur l'ensemble des établissements ;
- > la rénovation partielle des cuisines des collèges Gosciny de Céaucé, Albert-Camus de Tinchebray et Paul-Harel de Rémalard ;
- > la remise en état de la toiture du collège Molière de L'Aigle ;
- > la rénovation des sanitaires garçons du collège Leclerc de Longny-les-Villages ;
- > la création de vestiaires personnels de cuisine du collège Balzac d'Alençon ;
- > la rénovation des peintures des façades du collège Jean-Monnet de Flers ;
- > le réaménagement de la voirie et des réseaux divers (VRD) de la cour de récréation des collèges Arlette-Hée-Fergant de Vimoutiers et François-Truffaut d'Argentan.

ÉQUIPEMENT, MOBILIER ET MATÉRIEL

668 925 € de crédits ont été affectés aux équipements mobiliers et matériels des collèges, dont :

- > 191 630 € ont été affectés aux opérations de restructuration des collèges Jean-Moulin de Gacé (117 417 €) et Louis-Grenier du Mêle-sur-Sarthe (74 213 €) ;
- > 252 560 € pour des matériels de restauration (ligne de self, fours, lave-vaisselles, etc.) ;
- > 224 735 € pour des mobiliers et matériels divers (scolaires, administratifs, etc.) et neuf collèges ont été dotés de défibrillateurs (29 sites sur 32 sont désormais équipés).

Les versements de l'ensemble des collèges au Fonds mutualisé FCSH (fonds commun du service d'hébergement) ont également permis l'achat ou la réparation de matériel dans 20 collèges cette année pour un montant total de 66 999 €.



> Le Mêle-sur-Sarthe - Foyer des élèves au collège Louis-Grenier



> Gacé - Collège Jean-Moulin

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ÉDUCATION (TICE)

Depuis la parution de la loi Peillon en 2013 qui a confié l'informatique des collèges aux départements, ce secteur d'activité n'a cessé de croître car le Département s'est approprié progressivement ces nouvelles missions.

Un renforcement des moyens humains a dû être opéré fin 2016 avec l'arrivée de deux techniciens.

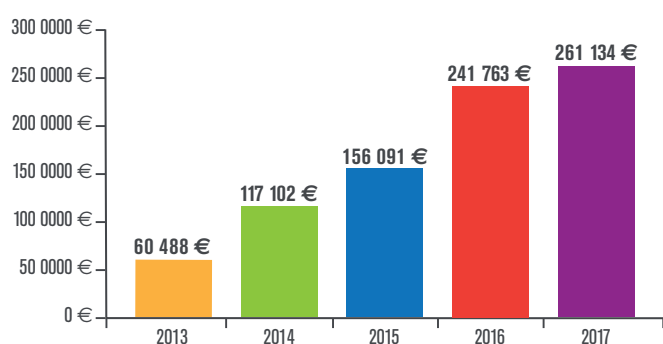
Les demandes d'intervention (2017 : 125 contre 38 en 2016) sont en hausse importante depuis la rentrée car plusieurs collèges ne possèdent plus d'administrateurs réseaux.

La modernisation des infrastructures s'est poursuivie avec un travail

important sur l'architecture future qui comprendra un site central de supervision et d'administration à distance des 32 serveurs pédagogiques d'établissements. Ce site sera installé en janvier 2018 pour un premier test sur serveur d'établissement en février 2018.

Parallèlement, le Département s'est regroupé avec la Région et le Département du Calvados pour équiper le réseau des collèges d'un pare-feu centralisé sur le réseau Syvik utilisé par les établissements publics de Normandie. Un marché a été élaboré et confié à l'entreprise Axians en fin d'année. Le déploiement des nouveaux équipements est prévu sur 2018.

➤ DÉPENSES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS



Le marché relatif aux liaisons Internet des collèges se terminant fin 2016, le Département a constitué un groupement de commandes avec la Région, le Centre régional informatique et d'applications numériques de Normandie (CRIANN) et le rectorat de Caen pour les quatre prochaines années. Cette mutualisation a permis une importante baisse des coûts de fonctionnement et en conséquence, de doter les établissements de liaisons 20 Mbits (au lieu de 10 Mbits) en ADSL (huit sites) ou fibre optique (16 collèges), huit sites restants en SDSL 4 ou 8 Mbits. Le déploiement de l'espace numérique de travail s'est poursuivi. Depuis novembre 2017, tous les collèges publics ornaïens sont désormais dotés de ce service numérique.

Le coût de fonctionnement de cet espace numérique s'est élevé à 43 673 € en 2017.



Enfin, le Collège Molière de L'Aigle a été désigné « Collège Lab » dans le cadre de l'appel à projets du plan numérique national pour l'éducation en raison de la qualité de son projet numérique. Il s'agit de tester des solutions pédagogiques innovantes utilisant le numérique et financées grâce à un partenariat État-Département. Cette expérience a pour but de faire évoluer les pratiques éducatives et d'éclairer sur les solutions transférables à l'ensemble des établissements ornaïens.

Les achats de matériels informatiques se sont élevés à 620 430 € (525 597 € en 2016).

En ce qui concerne l'équipement en PC et tableaux interactifs, les ratios 2017 s'établissent à :

- 3,20 élèves par PC pour une moyenne nationale de 4,54 élèves par PC ;
- 3,68 élèves par PC de moins de cinq ans, pour une moyenne nationale à 7,83 élèves par PC de moins de cinq ans ;
- 1 tableau blanc interactif (TBI) ou vidéoprojecteur interactif (VNI) pour 48,7 élèves (moyenne nationale = 1 TBI pour 90 élèves) mais avec des écarts importants d'équipement selon les sites ;
- 75 % des collèges dotés d'une liaison 20 Mbits pour une moyenne nationale de 33 %.

INVESTISSEMENT	2017
Gros travaux de réhabilitation	5,02 M€
Travaux de maintenance	2,43 M€
Équipement, mobilier et matériel	0,67 M€
TICE	0,62 M€
TOTAL	8,74 M€

➤ En 2016,

• L'Orne a dépensé 23 € par habitant pour l'investissement dans ses collèges.

En 44^e position par rapport à l'ensemble des départements français

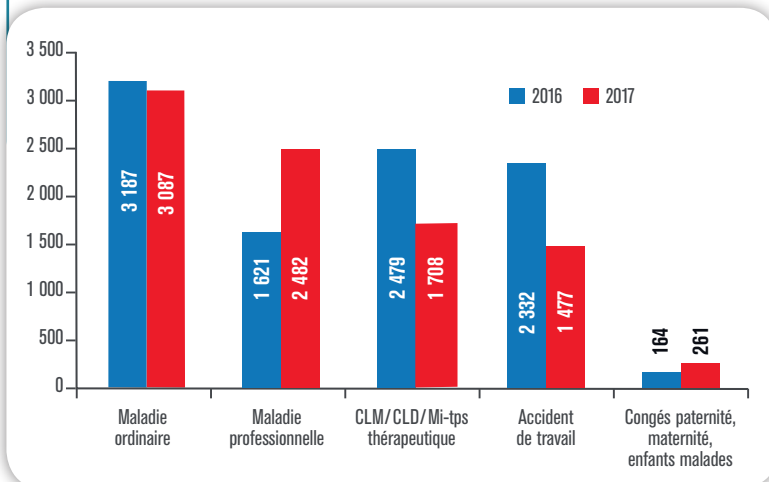
et 3^e des cinq Départements normands (moyenne nationale : 24 € par habitant).

Source : DGCL - DESL

DOTATIONS ET AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2016	2017	Évolution
Dotations de fonctionnement versées aux collèges	3 098 405 €	3 068 223 €	- 0,97 %
Effectifs dans les collèges rentrée N-1	10 291	9 981	- 3 %
Dotation par élève	301,08 €	307,40 €	+ 2,10 %

9 015 JOURS D'ABSENCES DES AGENTS DANS LES COLLÈGES EN 2017



Par ailleurs, le Département a conduit une opération importante (80 760 € mobilisés) en équipant les agents travaillant à l'entretien des locaux scolaires d'équipements de ménage ergonomiques. Cela permet de lutter contre les troubles musculo-squelettiques à l'origine d'un nombre non négligeable de maladies professionnelles.

Les autres dépenses de fonctionnement concernent :

- les participations interdépartementales pour les élèves ornaix fréquentant des établissements des Départements voisins pour 119 913 € pendant que le Département de l'Orne perçoit des Départements limitrophes 86 534 € ;
- notre participation à l'utilisation des gymnases et piscines par les collégiens, dispositifs relais pour 124 986 € ;

- une subvention exceptionnelle de 4 500 € pour la restauration du Collège Louise-Michel,
- une participation de 2 850 € pour l'utilisation du gymnase Meurisse d'Alençon appartenant à la Région.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2017, deux collèges publics (Françoise-Dolto de L'Aigle, Jean-Moulin de Gacé) et deux collèges privés (Notre-Dame d'Alençon et Trégaro de Gacé) ont été labellisés E3D (établissements en démarche de développement durable). Au total, douze collèges ont été labellisés E3D depuis 2015.

Les démarches entreprises pour lutter contre le gaspillage alimentaire se sont poursuivies dans quatre nouveaux collèges.

Par ailleurs, des compteurs de télé-relève permettant de détecter à distance des consommations anormales d'eau et d'énergie ont été posés dans les collèges. En 2017, les 31 collèges ont été dotés de ces compteurs sur leur réseau d'eau.

Six collèges ont reçu, à titre expérimental, un compteur à énergie. Le montant de cette opération s'est élevé à 145 918 €.



RESTAURATION

La politique d'harmonisation du prix de la restauration, afin de parvenir à horizon de cinq ans à une tarification unique dans l'ensemble des établissements, s'est poursuivie. Elle devrait se terminer en 2019. Dix-neuf collèges ont déjà atteint le tarif cible de 488,67 € pour les forfaits cinq jours et vingt-quatre collèges celui de 406,12 € pour les forfaits quatre jours. En 2017, le prix moyen d'un repas variait de 2,52 € à 2,86 € par repas.

Dix services de restauration des collèges fournissent les repas pour les écoles primaires. Cette démarche initiée depuis de nombreuses années s'accélère depuis trois ans. Elle est favorisée par l'accroissement des relations avec les communes et les Communautés de communes. Elle permet aux enfants d'intégrer progressivement le service de restauration des collèges.

Le conseiller technique restauration recruté en 2016 réalise des audits des services de restauration des collèges afin d'améliorer et sécuriser le fonctionnement des services de restauration. À ce titre, il a visité 20 cuisines des collèges.

- L'Orne dépense 51 € par habitant pour le fonctionnement des collèges.
- 11^e position par rapport aux autres Départements français et 2^e des cinq Départements normands en 2016 (moyenne nationale : 35 € par habitant).

Source : DGCL - DESL

	2015-2016	2016-2017	Évolution
Collèges privés – Dotations de fonctionnement	2 349 322 €	2 369 946 €	+ 0,88 %
Financement des accès aux piscines pour les collégiens	8 540 €	7 200 €	- 15,69 %
Aide à l'investissement en informatique	163 330 €	149 828 €	- 8,27 %
TOTAL	2 521 192 €	2 526 974 €	+ 0,23 %
Effectifs	3 061	2 933	- 4,18 %
Coût élève du privé	824 €	862 €	+ 4,61 %

La convention fixant les nouvelles modalités de calcul des aides au fonctionnement et à l'investissement versées par le Conseil départemental aux collèges privés de l'Orne sous contrat avec l'État a été adoptée lors de la réunion du 3^e trimestre 2014 du Conseil général et détermine le calcul des dotations.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

348 000 € de subvention au titre de l'investissement a été versé pour les maisons familiales rurales.



PÔLE UNIVERSITAIRE D'ALENÇON

Le pôle universitaire, par son environnement, son aménagement et les actions de communication menées par l'Association pour la promotion et la gestion du site universitaire (APGSU), est attractif à l'échelle du Calvados, de la Manche et de l'Orne. En 2017, le Conseil départemental a subventionné l'APGSU d'un montant de 169 200 €. À la rentrée 2017-2018, les effectifs sur le site universitaire sont de 1 246 étudiants.

Cette année encore le nombre de formations proposées sur le site s'accroît avec la construction d'une école de kinésithérapeutes qui s'achèvera pour la rentrée 2018/2019. Le Département apporte à cette opération une subvention d'investissement de 2 250 000 € versée sur deux années (1 125 000 € en 2017 et 2018) ainsi qu'une subvention de fonctionnement à l'ouverture de la formation de psychomotricité d'un montant de 165 000 € répartis en 2018 et 2019.

AIDE À LA POURSUITE DES ÉTUDES

En 2013, le Département a souhaité faciliter les démarches des familles pour l'obtention des bourses d'enseignement secondaire en créant au niveau de chaque collège un guichet unique pour le dépôt des dossiers de demande des bourses départementales et d'État. Cette initiative a conduit à une modification des barèmes d'attribution qui sont désormais identiques pour le Département et l'État. Ce nouveau dispositif a été mis en place dès la rentrée 2013-2014 pour les bourses à verser début 2014.

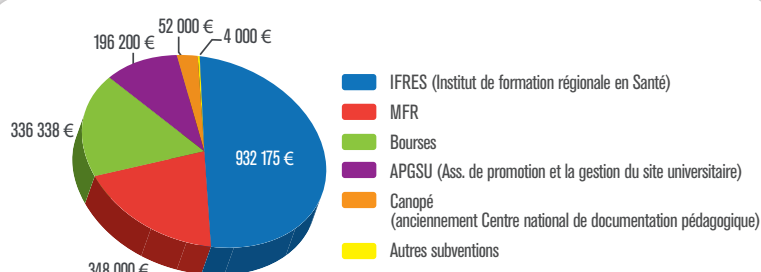
À la rentrée 2017-2018, l'État a mis en place la dématérialisation des dossiers de demande de bourses secondaires. La politique d'attribution des bourses départementales reste inchangée.

ENSEIGNEMENT	2016		2017		Évolution 2017 / 2016	
	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires
<input type="checkbox"/> SECONDAIRE	289 080 €	3 555	288 486 €	3 489	- 594 €	- 66
Collèges publics	250 701 €	3 076	252 813 €	3 075	2 112 €	- 1
Collèges privés	38 379 €	479	35 673 €	414	- 2 706 €	- 65
<input type="checkbox"/> AGRICOLE	24 150 €	345	24 710 €	353	560 €	8
<input type="checkbox"/> SUPÉRIEUR	12 491 €	22	4 782 €	7	- 7 709 €	- 15
<input type="checkbox"/> SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	11 506 €	20	18 360 €	28	6 854 €	8
<input type="checkbox"/> PRÊT D'HONNEUR	1 615 €	2	/	/	- 1 615 €	- 2
Sanitaire et social	915 €	1	/	/	- 915 €	- 1
Supérieur	700 €	1	/	/	- 700 €	- 1
TOTAL	338 842 €	3 944	336 338 €	3 877	- 2 504 €	- 67

ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE



ÉDUCATION - AIDES DIVERSES EN 2017 - TOTAL : 1 868 713 €

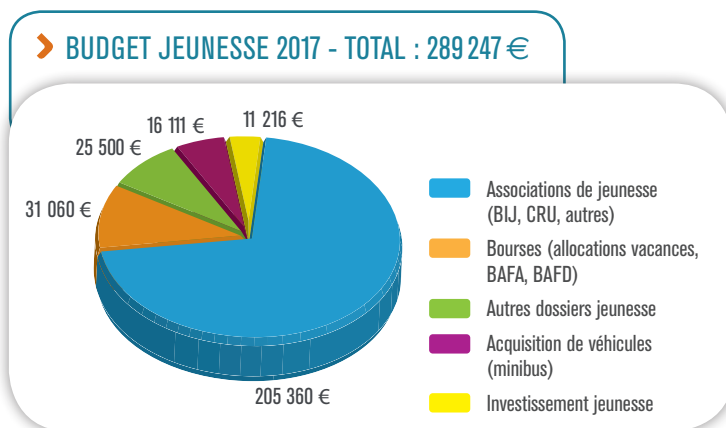


AIDES À LA JEUNESSE

Les aides à la jeunesse se sont élevées à 289 247 € (265 766 € en 2016).

Elles comprennent les aides au fonctionnement du Bureau information jeunesse (BIJ) et des grandes associations de jeunesse (Ligue de l'enseignement, l'Écouves verte...), les bourses au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD), les allocations vacances, les subventions accordées aux projets jeunes et à l'acquisition de véhicules type minibus pour les associations.

Le dispositif d'aide à l'acquisition de minibus rencontre un vif succès dans nos secteurs ruraux, lié au cofinancement avec la région Normandie. Au vu du nombre croissant de demandes, une programmation annuelle des projets retenus est élaborée entre la Région et le Département.

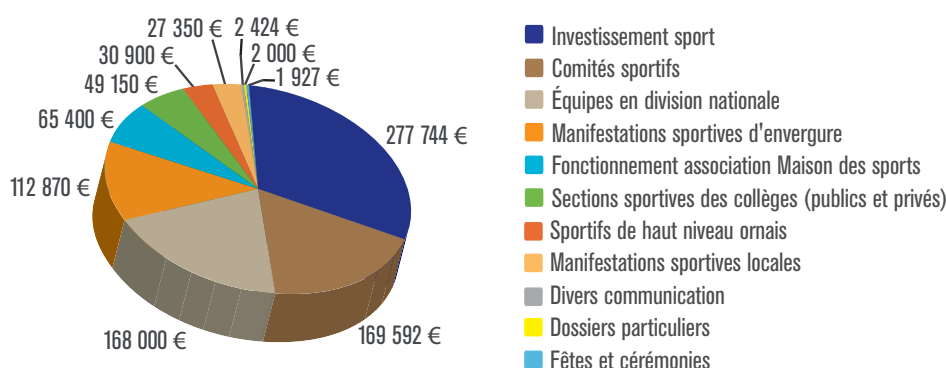


Sport

En 2017, le Département a maintenu fortement ses aides à l'investissement aux collectivités locales pour la construction ou rénovation d'équipements sportifs : reconstruction gymnase Jean-Monnet de Flers, construction d'un terrain de football (Sarceaux), reconstruction d'une base de canoë-kayak (Argentan), construction d'une piste de roller (Alençon), construction d'un terrain de beach soccer (La Ferté-Macé), construction de trois city stades (Nonant-le-Pin, Courtomer, Tourouvre-au-Perche).

SPORT
4,18 € par habitant
en 2017

SPORTS DÉPENSES 2017



Le Département poursuit son soutien au mouvement sportif :

- ▶ comités sportifs : 169 592 € ;
- ▶ équipes en divisions nationales : 168 000 € ;
- ▶ manifestations sportives d'envergure : 112 870 € ;
- ▶ association de gestion de la Maison départementale des sports : 65 400 € ;
- ▶ sections sportives scolaires : 49 150 € ;
- ▶ sportifs ornaïs de haut niveau : 30 900 € ;
- ▶ manifestations sportives locales : 27 350 € ;
- ▶ dossiers particuliers : 2 000 €.

Moyens

BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT	873 569	842 026
dont masse salariale	145 966	148 494
dont dépenses support	60 329	63 919
> INVESTISSEMENT	864 168	360 235
dont dépenses réelles	826 084	277 744
> TOTAL	1 737 737	1 202 260
Agents ETP au 31/12	3,20	3,10

Le cross des collégiens du Conseil départemental qui s'est déroulé le 15 novembre 2017, à l'hippodrome de la Bergerie au Haras du Pin a regroupé 1 801 participants (762 filles et 1 039 garçons).

Du 30 juillet au 6 août 2017, le département de l'Orne a accueilli la 79^e semaine internationale de cyclotourisme à Mortagne-au-Perche. Cette manifestation a rencontré un grand succès avec plus de 10 000 cyclotouristes qui ont parcouru les routes de l'Orne et découvert de nombreux lieux emblématiques du Département. Elle a mobilisé tout un territoire qui a bénéficié des retombées économiques liées à la présence des sportifs pendant une semaine (commerces, hébergements, structures touristiques).



▶ Le cross des collégiens au Haras du Pin



▶ 79^e semaine internationale de cyclotourisme

Action culturelle et enseignement artistique

Affirmer une offre culturelle de qualité, valoriser les patrimoines historiques et environnementaux sont les axes de l'action culturelle du Département. Au-delà de cette mission, le Conseil départemental souhaite favoriser le soutien aux projets émergents, novateurs, qui donnent la part belle à l'innovation et au risque artistique.

ACTION CULTURELLE ET ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
12,49 € par habitant
 en 2017

Moyens

BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT	3 347 987	3 341 786
dont masse salariale	1 068 631	1 028 527
dont dépenses support	477 922	537 126
> INVESTISSEMENT	325 999	252 466
dont dépenses réelles	265 520	141 924
> TOTAL	3 673 986	3 594 252
Agents ETP au 31/12	25,35	26,05

ÉQUIPEMENTS CULTURELS

8% du budget de l'action a été consacré à la construction et à la restauration des salles de spectacle.

DIFFUSION

12% du budget a été affecté à la diffusion et attribué à la Scène nationale 61 et à la Luciole. L'Orne peut être fière d'avoir sur son territoire et notamment à Alençon, deux établissements aux labels nationaux (Scène nationale et Scène de musiques actuelles) structurants qui mobilisent à eux deux 215 000 €.

ANIMATION

32% du budget a été consacré à l'accompagnement des festivals, des musiques actuelles, des associations culturelles départementales, régionales et manifestations littéraires. Le Département a soutenu seize manifestations en 2017, réparties comme suit (tableau ci-contre) :

MANIFESTATIONS	NOMBRE	MONTANTS ATTRIBUÉS
Musiques classiques	2	73 800 €
Musiques actuelles	5	21 430 €
Musiques du monde et traditionnelles	2	6 800 €
Cirque	2	6 250 €
Danse	1	4 050 €
Cinéma	2	3 500 €
Théâtre	1	1 800 €
Littérature	1	1 000 €
Total		118 630 €

CRÉATION

8% du budget permet d'aider les compagnies de théâtre et danse professionnelles pour leurs créations artistiques ainsi que les lieux professionnels de création : Centre chorégraphique national de Normandie et Centre dramatique régional de Vire. En 2017, plusieurs compagnies ont bénéficié de cette aide départementale pour un montant global de 76 900 €.

Quatre compagnies ornaïses ont ainsi été soutenues pour la création et sept compagnies ont reçu une aide au fonctionnement.

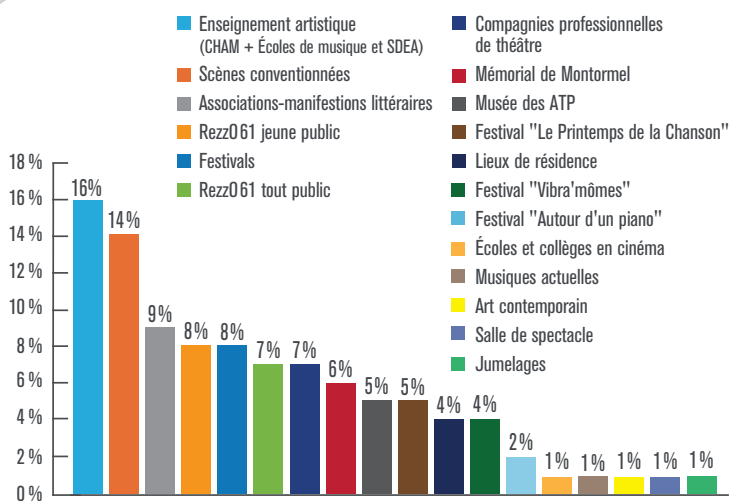
Le Conseil départemental favorise également les lieux de création en aidant les lieux de résidence associatifs à accueillir des créations et des artistes. Ils sont aujourd'hui au nombre de quatre sur le territoire, bénéficiant d'un montant total d'aide de 60 000 €.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE : MUSIQUE, THÉÂTRE ET DANSE

10% du budget est affecté à l'enseignement artistique dans le cadre du Schéma départemental d'enseignement artistique (SDEA). Seize structures musicales ont été soutenues au titre du fonctionnement pour un montant global de 170 063 € et huit en investissement pour des acquisitions de matériel de musique à hauteur de 13 841 €.

Grâce au partenariat établi avec l'association « Mayenne culture », 37 professeurs ornaïses ont pu bénéficier d'une ou plusieurs formations sur les thématiques suivantes : direction et vie de l'établissement, enseignement et pratiques pédagogiques, pratiques artistiques et production scénique.

ACTION CULTURELLE : RÉPARTITION PAR POLITIQUE CULTURELLE



RezzO 61

RezzO 61 correspond au partenariat de diffusion de spectacles (principalement) entre le Conseil départemental et les communes, CDC et certaines associations. L'appellation remplace l'Office départemental de la culture pour la saison de spectacles et d'art plastique en milieu rural. RezzO 61 doit ainsi favoriser l'appartenance à un réseau de partenaires culturels départementaux.

L'Office départemental de la culture de l'Orne intégré au Service de l'action culturelle et de la lecture publique a été renommé « Bureau de l'action culturelle et de la diffusion ». Ses missions sont les suivantes :

- mettre en place des partenariats avec les collectivités et associations ornaïses pour organiser des saisons culturelles :
 - proposer une programmation artistique de qualité adaptée au territoire (spectacle vivant et art plastique) ;
 - assurer l'organisation de chaque manifestation (administration, communication, technique, etc.) en lien avec les partenaires ;
 - accompagner les porteurs de projets (conseils).

En 2017, ce sont au total **135 manifestations** qui ont été proposées (saison tout public, saison jeune public et festivals confondus). Ces manifestations ont comptabilisé **14 007 entrées**.

RezzO 61

2017
2018

SAISON TOUT PUBLIC PLURIDISCIPLINAIRE



➤ Compagnie L'Art Osé

Les dépenses liées à l'organisation de la saison tout public en 2017 s'élèvent à 107 640 € ; la participation des collectivités et structures partenaires s'élevant à 59 692 €.

25 représentations de spectacles pluridisciplinaires (théâtre classique et contemporain, musique classique, jazz, musiques du monde, danse, marionnettes, etc.) ont été organisées pour une fréquentation de 1 831 spectateurs.

SAISON JEUNE PUBLIC EN MILIEU SCOLAIRE

Les dépenses liées à l'organisation de la saison jeune public s'élèvent à 121 728 € ; la participation des collectivités et structures partenaires s'élevant à 63 150 €.

67 représentations de spectacles pluridisciplinaires (théâtre, musique, danse, marionnettes, etc.) à destination du jeune public (maternelles et primaires) sur le temps scolaire ont été organisées. 6 651 personnes ont assisté à ces représentations.



➤ Je me réveille - Mosai et Vincent

FESTIVALS

Printemps de la Chanson

Le Printemps de la Chanson est un festival itinérant de trois semaines (en mars) accueillant une programmation d'artistes, têtes d'affiches et découvertes, autour de la chanson francophone.

Les dépenses liées à l'organisation du Printemps de la Chanson s'élèvent à 81 469 € (95 753 € en 2016) ; la participation des collectivités et structures partenaires s'élevant à 27 967 € regroupant 2 304 personnes (3 898 en 2016) pour quinze représentations.



➤ Lady Do et Monsieur Papa

Vibra'mômes

Vibra'mômes est un festival de chansons et spectacles de rue à destination du jeune public scolaire et des familles, organisé à Flers début juin.

Les dépenses liées à l'organisation de Vibra'mômes en 2017 s'élèvent à 54 822 € (62 344 € en 2016) ; la participation de la ville de Flers s'élevant à 36 211 €.

NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS	FRÉQUENTATION TOUT PUBLIC	FRÉQUENTATION SCOLAIRE	TOTAL
23	1 046	1 364	2 410



➤ Zorbalov et l'orgue magique

Autour d'un piano

Autour d'un piano est un festival de musique classique se déroulant en juillet et août (cinq concerts sur trois week-ends) au château de Carrouges.

Les dépenses liées à l'organisation de ce festival en 2017 s'élèvent à 24 283 €, la participation du Centre des monuments nationaux et les recettes billetterie s'élevant à 9 161 € (cinq représentations, 516 personnes).



Festival Autour d'un piano

ART CONTEMPORAIN



Le service de l'action culturelle et de la lecture publique gère désormais le Fonds départemental d'art contemporain (FDAC) : 300 œuvres acquises auprès de 89 artistes confirmés ou en devenir : peintures, dessins, gravures, collages, photographies, sculptures, céramiques, pâtes de verre, tapisserie, etc.

Sont mises à disposition des établissements scolaires des malles artistiques pédagogiques.

En 2017, dix-sept expositions ont été présentées dans l'Orne ainsi qu'à l'Hôtel du Département.

Les dépenses liées à l'organisation des expositions et l'entretien du FDAC en 2017 s'élèvent à 16 244 €; la participation des collectivités partenaires s'élevant à 500 €. Par ailleurs, 10 895 € ont été consacrés à l'achat de nouvelles œuvres d'art enrichissant ainsi le Fonds.

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'ORNE (MDO)

La médiathèque départementale a pour mission de développer et soutenir le réseau de lecture publique dans le Département en s'appuyant sur les objectifs du schéma départemental de lecture publique 2016-2020.

DIFFUSION

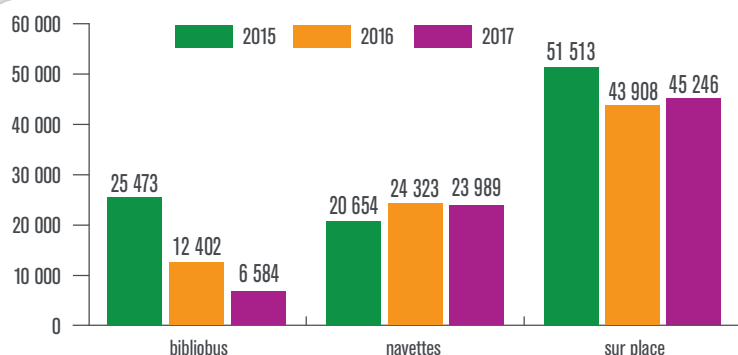
Collections documentaires

243 990 € ont permis l'acquisition de 13 967 documents sur différents supports : livres, CD, DVD, jeux, textes lus, partitions, livres numériques.

Prêt des documents

Prêt des documents : les prêts effectués auprès des médiathèques du Département s'élèvent à 75 819 documents. Les échanges s'effectuent deux fois par an pour chaque médiathèque (en bus ou sur place) et tous les quinze jours en ce qui concerne les navettes.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRÊTS



ANIMATION



Formations et rencontres professionnelles

22 formations ont été proposées pour un montant de 28 430 €, dont sept délocalisées sur le territoire, et pour former 241 salariés et bénévoles du réseau départemental de lecture publique. Cela représente au total 48 journées de stage dont quatre assurées par les agents de la MDO. En 2017, la MDO a également organisé :

- quatre présentations de documents (55 participants) ;
- cinq rencontres professionnelles (127 participants) ;
- deux journées de formation pour quatre détenus auxiliaires de bibliothèque dans le cadre d'un partenariat avec le Centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe.

Conseils techniques et accompagnement de projets

Les conseils techniques sur différentes thématiques proposés par la MDO ont bénéficié à 17 collectivités, pour un total de 13 journées d'informations. La MDO a organisé ou participé à des réunions destinées à accompagner des projets (mise en réseau, création de médiathèques) auprès de huit collectivités du Département.

Animations

Un budget de 61 810 € a été consacré aux actions culturelles des médiathèques du réseau départemental.

En 2017, le festival des Racont'arts a proposé 27 spectacles du 4 au 14 octobre et le programme annuel d'animations a laissé place à des résidences d'artistes. Cette nouvelle forme d'action culturelle proposée aux médiathèques a un impact sur le coût moyen par spectateur puisque le budget consacré aux résidences comprend les temps de création des artistes et leurs défraiements sur plusieurs semaines.

	2015	2016	2017
Budget animation	47 514 €	58 695 €	61 810 €
Nombre de spectateurs	5 316	6 612	6 482
Coût moyen par spectateur	8,94 €	8,88 €	9,54 €

Ces résidences ont été proposées sur deux territoires du réseau départemental : *Le cercle des arbres* (L'Aigle, Moulins-la-Marche, La Ferté-en-Uche et Rai) et le Labomylette avec sa résidence « Quel boulot ! » (Céaucé, Champsecret, Domfront-en-Poiraie, Juvigny-Val-d'Andaine, Lonlay-l'Abbaye, Passais-Villages, Rives-d'Andaine et Saint-Bômer-les-Forges).



CRÉATION

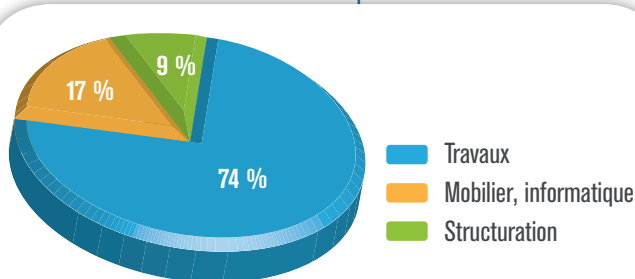
Réseau de lecture publique

Avec le schéma départemental de lecture publique 2016-2020, le réseau départemental de médiathèques intègre désormais la Communauté urbaine d'Alençon, et les Communautés de communes d'Argentan intercom et Flers agglo. Ce réseau est donc constitué de 36 médiathèques réparties sur 67 sites.

Subventions et développement du réseau de lecture publique

Les aides accordées par le Conseil départemental pour le développement du réseau de lecture publique s'élèvent à 81 829 € en 2017. Ces aides ont bénéficié aux communes de L'Aigle, Aube, Bellou-en-Houlme, Sées et à la Communauté de communes d'Argentan intercom.

AIDES ACCORDÉES EN 2017



Patrimoine culturel



PATRIMOINE CULTUREL
10,47 € par habitant
 en 2017

Moyens

BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT	2 342 904	2 575 571
dont masse salariale	1 020 964	1 110 344
dont dépenses support	489 234	557 745
> INVESTISSEMENT	402 500	435 751
dont dépenses réelles	339 593	320 965
> TOTAL	2 745 404	3 011 322
Agents ETP au 31/12	25,95	27,05

INVENTAIRE ET ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS

Enrichissement des collections

En 2017, les Archives départementales ont collecté 362 mètres linéaires de documents (428 ml en 2016). Parmi les versements d'archives publiques (323 ml) sont à signaler : les registres d'immatriculations de véhicules depuis le début du XX^e siècle, un important volume de dossiers individuels de l'aide sociale à l'enfance, la poursuite de la régularisation de l'archivage des Chambres de commerce et d'industrie, la reprise de la collecte des archives communales de plus de 50 ans des communes de moins de 2 000 habitants et le début de la campagne de collecte des archives des écoles. Les fonds privés se sont enrichis notamment des fonds d'archives de plusieurs associations, ceux d'une agricultrice, ainsi que de plusieurs dizaines de milliers de photographies des correspondants ornais de L'Action républicaine.

Avec la mise en production du système d'archivage électronique, le Département est désormais en mesure d'assurer l'archivage électronique à long terme des documents nativement numériques.

La réévaluation de la documentation administrative conservée aux Archives (bulletins, annales et circulaires de ministères) a été engagée en 2017 ; elle a permis d'éliminer 70 ml de publications.

Le musée départemental d'art religieux a fait l'acquisition d'un tableau représentant la distribution du pain béni, peint en 1904 par Paul Bonfils, huile sur toile.

Inventaire

L'inventaire des collections des Archives départementales a porté principalement sur les dossiers de l'aide sociale à l'enfance, les archives de l'Enregistrement, les minutes notariales, les archives privées, des fonds d'archives communales et d'écoles récemment collectés. Une part importante du fichier de la bibliothèque des Archives a été intégrée dans la base de données Gaïa, ce qui laisse espérer une mise en ligne du catalogue en 2018.

L'inventaire des collections du musée départemental d'art religieux étant pratiquement achevé, le récolement décennal a été engagé, en commençant par les collections présentées au public, qui font en outre l'objet d'un marquage réglementaire et d'une saisie dans la base régionale Flora.

À l'Écomusée du Perche, le travail d'inventaire a porté sur le récolement décennal (37 % des collections couvertes en deux ans) et sur la reprise de l'inventaire de la collection Levieil.

Au Mémorial de Montormel, un inventaire a été dressé des 420 objets déposés principalement par des particuliers.

L'année 2017 fut consacrée au démarrage de l'étude sur l'avenir des musées départementaux (le Mémorial de Montormel, l'Écomusée du Perche, le Musée départemental d'art religieux à Sées, auxquels sont associés les Muséales à Tourouvre) avec une phase de diagnostic du fonctionnement de ces derniers réalisée en interne.

CONSERVATION, RESTAURATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE

La restauration des collections des Archives départementales a concerné 7 514 feuillets de documents papier, 372 plans (principalement les plans cadastraux) et 33 parchemins (préalablement au reconditionnement des archives médiévales).

Le programme de numérisation a porté sur 33 922 pages de documents papier et 1 764 documents iconographiques, parmi lesquels une partie des gravures du Musée départemental d'art religieux.

Le Département est intervenu pour la restauration du patrimoine architectural, immobilier et mobilier protégé et non protégé appartenant à des propriétaires privés ou publics. En 2017, 32 restaurations ont été aidées : neuf églises, deux édifices publics civils, douze édifices privés et neuf objets ou ensembles d'objets mobiliers religieux publics.

Huit communes ont bénéficié de subventions pour la sauvegarde d'urgence, la sécurité et les études préalables à la restauration de onze objets d'art pour un montant de 14 221 €.

Huit pièces d'orfèvrerie, six tableaux et une statuette du Musée départemental d'art religieux ont fait l'objet d'une restauration.

COMMUNICATION, ACTION CULTURELLE

L'augmentation du nombre de documents communiqués en salle de lecture (11 898 documents, soit + 9% par rapport à 2016) constatée depuis trois ans, se confirme, après sept ans de forte baisse, ce qui traduit une évolution de la demande du public, qui ne se satisfait plus de l'offre en ligne. Le nombre de séances de travail (1 787) a également légèrement progressé.

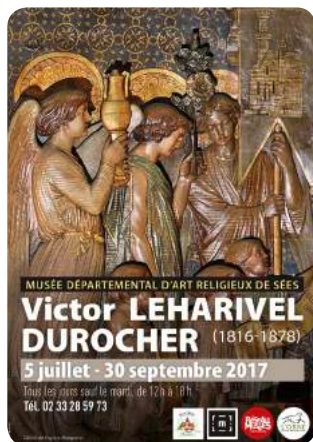
La nouvelle version du logiciel Gaïa installée en juillet sur le site Internet (archives.orne.fr) a considérablement modifié la métrologie de fréquentation du site, rendant aléatoire la mesure de l'évolution. Ces données permettront en revanche des comparaisons plus pertinentes avec la fréquentation des sites des autres archives départementales.

La fréquentation physique totale des Archives départementales s'élève à 4 447 personnes (4 383 en 2016) dont 427 scolaires. Le service éducatif est également intervenu dans six écoles du Département, pour un total de 318 élèves. Deux expositions originales ont été produites : l'exposition *1 000 ans de Normandie*, accompagnée d'un catalogue, en coproduction avec les autres Départements normands, et *La colonie pénitentiaire pour enfants de la Trappe* (à l'occasion de laquelle Jean Lebrun a donné une conférence à l'Hôtel du Département devant 150 personnes).



➔ **La mission patrimoine et musées** a organisé du 28 au 30 septembre les journées d'étude annuelles de l'Association des conservateurs des antiquités et objets d'art de France sur le thème « Objets en devenir : création et innovation » dont les actes seront publiés en 2018.

➔ **Le musée départemental d'art religieux** a présenté durant l'été l'exposition Victor Leharivel Durocher (1816-1878), réalisée par la commune de Chanu, lieu de naissance du sculpteur.



➔ **L'Écomusée du Perche**, financé à hauteur de 501 484 € par le Département, a présenté de nombreuses manifestations, des conférences, des stages ainsi que des animations pour le jeune public. Il a accueilli 24 799 visiteurs, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2016.

➔ **Le Mémorial de Montormel**, qui propose, outre son espace muséographique, une saison culturelle en partenariat avec le service de l'action culturelle et le Fonds départemental d'art contemporain, a été financé à hauteur de 220 150 € par le Département. Sa fréquentation (11 896 visiteurs) est stabilisée après la baisse importante enregistrée ces dernières années.

➔ **Les Muséales de Tourouvre** ont été financées à hauteur de 40 500 €. Le site a accueilli 7 300 visiteurs, enregistrant une légère baisse de fréquentation.



Mission Sanitaire Sociale



Impulser, piloter, coordonner les actions de solidarité.

Les programmes

➤ ENFANCE FAMILLE

- Aide sociale à l'enfance (ASE)
- Protection maternelle et infantile
 - Foyer de l'enfance
 - Centre maternel

➤ DÉPENDANCE HANDICAP

- Maintien à domicile des personnes âgées
 - Maintien à domicile des personnes handicapées
- Accueil familial des personnes âgées ou des personnes adultes handicapées
 - Accueil en établissement des personnes âgées dépendantes
 - Accueil en établissement des personnes handicapées

➤ COHÉSION SOCIALE

- Revenu de solidarité active (RSA)
 - Dispositifs d'insertion
- Aides à la pierre et politique de la Ville

➤ SANTÉ

- Prévention
- Dépistage des cancers

Les grandes tendances

Le Conseil départemental est « chef de file » de l'action sociale, qui se décline au travers de quatre missions majeures en faveur de tous les Ornais : autonomie – cohésion sociale – enfance famille – santé.

En matière d'autonomie, de nombreuses mesures, issues de la loi de décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, en faveur des personnes âgées, ont connu leurs premières concrétisations : l'installation du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, l'application de la nouvelle tarification des établissements sociaux et médico-sociaux, la valorisation du droit au répit dans les plans d'aide APA, la mise en œuvre de la carte mobilité inclusion. La conférence des financeurs, après avoir mené un diagnostic partagé, a adopté un programme d'actions préventives de la perte d'autonomie.

Le Conseil départemental a poursuivi son accompagnement de la professionnalisation des personnels d'intervention à domicile. En outre, le secteur de l'aide à domicile a bénéficié du soutien du Département dans une perspective de préservation d'une couverture territoriale équilibrée des besoins.

Dans le domaine de la cohésion sociale, une des traductions les plus visibles de la gestion rigoureuse de l'allocation RSA et de son contrôle est la régression des dépenses qui en découle. De même, s'agissant des dispositifs d'insertion, la volonté du Conseil départemental d'accroître leur pertinence, leur efficacité et cohérence, a permis de mener un dialogue avec les partenaires opérateurs tendant à faire évoluer l'offre d'insertion et à l'inscrire davantage à la croisée du social et de l'économique. Au niveau du logement, le Conseil départemental s'est engagé dans une nouvelle politique d'aide à la pierre en faveur de l'autonomie et a poursuivi ses actions aux côtés des services de l'État et d'un ensemble de partenaires, notamment dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et de la politique de la Ville. Suite aux travaux menés, le nouveau schéma départemental des

gens du voyage sera proposé à l'Assemblée départementale début 2018.

En 2017, le Conseil départemental a conduit de manière partenariale l'élaboration de son schéma enfance – famille. Des actions ciblées ont été initiées et mises en œuvre, pour ramener notamment le taux de placement, qui reste élevé, à un niveau moyen. La poursuite de la montée en puissance de l'accueil des mineurs isolés étrangers met le dispositif d'accueil de l'aide sociale à l'enfance en tension et représente une charge financière importante. Par ailleurs le Conseil départemental a poursuivi ses objectifs d'amélioration du repérage et de l'évaluation des situations dans le cadre de la Cellule de recueil des informations préoccupantes et de diversification des modes de prise en charge. Il s'est engagé dans une démarche d'évolution de l'accueil familial (organisation, fonctionnement). Sur le volet « accueil de la petite enfance », 2017 a été principalement marqué par la création de trois nouvelles Maisons d'assistants maternels. Le foyer départemental de l'enfance a été fortement mis à contribution outre ses missions habituelles, dans le cadre de la mise à l'abri de certains mineurs isolés étrangers. Le centre maternel s'est engagé dans une démarche de réduction de son accueil collectif pour tendre vers une offre d'hébergement individualisée plus conséquente.

La déclinaison de toutes les actions sociales sur les territoires a nécessité un renforcement de la transversalité des interventions sociales, et un développement de nouvelles compétences d'accompagnement. La prévention de la radicalisation sur les territoires a exigé un travail de formation des professionnels. La prévention des violences faites aux femmes s'est poursuivie grâce aux interventions en gendarmerie de deux intervenants sociaux, et à une mobilisation des professionnels de terrain. L'évolution des pratiques s'est également illustrée par un recentrage des missions « agrément des assistants familiaux et accueillants familiaux » sur une équipe de travailleurs sociaux par territoire.

Enfance famille

La Direction enfance famille (DEF) œuvre pour la prévention et protection de l'enfance et de la petite enfance à travers le service de l'aide sociale à l'enfance (ASE), le service de la protection maternelle et infantile (PMI) et deux établissements non autonomes mais disposant d'un budget annexe, le Foyer de l'enfance et le Centre maternel. L'ensemble de ces services travaille en étroite collaboration avec les quatre circonscriptions d'action sociale (prévention primaire, dépistage des situations à risque, mise en œuvre des mesures d'accompagnement socio-éducatif).

Les objectifs opérationnels du programme « enfance famille » sont les suivants :

- soutenir la création de places de petite enfance ;
- élaborer un schéma départemental de la petite enfance ;
- développer le repérage des enfants en risque de danger ;
- adapter la prise en charge des enfants ;
- améliorer l'embauche des assistants familiaux employés par le Conseil départemental.

En 2017, l'action a plus particulièrement porté sur :

- la stabilisation et la diminution du nombre de placements tout en prenant en compte l'augmentation du nombre de Mineurs isolés étrangers (MIE) accueillis, avec la mobilisation des équipes de la Direction Enfance Famille et celles du service de la coordination des circonscriptions d'action sociale (SCCAS) ;
- la mise en place des solutions individualisées et nouvelles pour l'accompagnement et l'accueil d'enfants en situation complexe (LVA Maison Et Si, L'Orée du Bois, Un Autre Chemin pour Apprendre) ;
- l'amélioration du suivi des assistants familiaux en mettant progressivement en place une nouvelle structuration de l'accueil familial départemental se concrétisant par l'installation de coordinateurs ;
- le renforcement et le développement des partenariats notamment dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma départemental enfance famille ;

Moyens

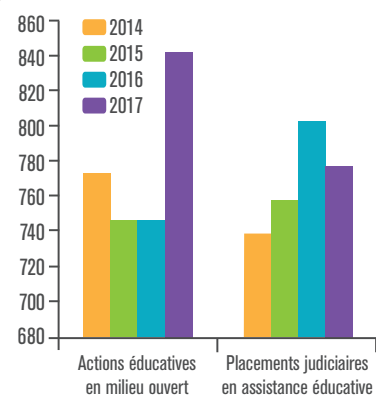
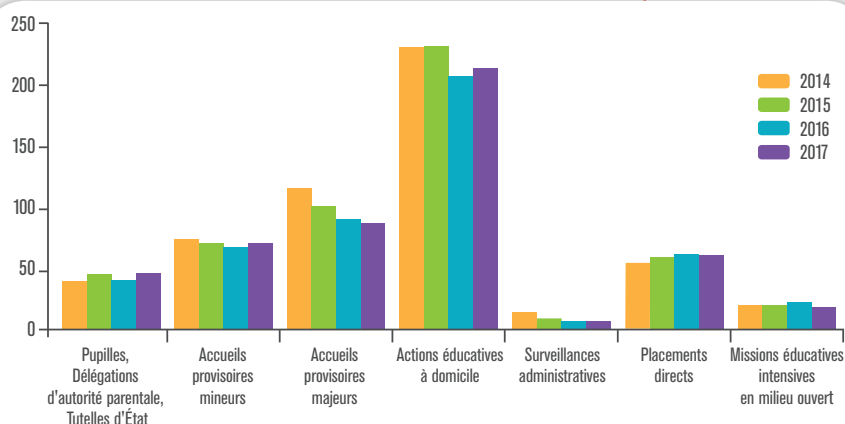
BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT	41 424 241	41 060 134
dont masse salariale	4 808 551	4 921 724
dont dépenses support	1 957 878	2 218 609
> INVESTISSEMENT	381 574	401 816
dont dépenses réelles	15 517	14 869
> TOTAL	41 805 815	41 461 950
Agents ETP au 31/12	103,85	107,60

- la réalisation avec les établissements et services de la protection de l'enfance d'un dialogue et un travail de fond afin de diversifier l'offre de service et de l'adapter aux besoins de l'ASE ;
- la consolidation de l'action de la PMI en matière de gestion des agréments et de suivi des mères et jeunes enfants dans un souci de mise en cohérence de nos moyens avec les besoins des territoires.



AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

NOMBRE DE MESURES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE



En 2017, le nombre de bénéficiaires de mesures de l'ASE augmente de 3,75% par rapport à 2016, soit une moyenne mensuelle de 2 131 bénéficiaires (contre 2 054 en 2016). Cette hausse du nombre de bénéficiaires s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'enfants accompagnés dans le cadre d'une aide éducative en milieu ouvert (AEMO) et par l'accueil de MIE.

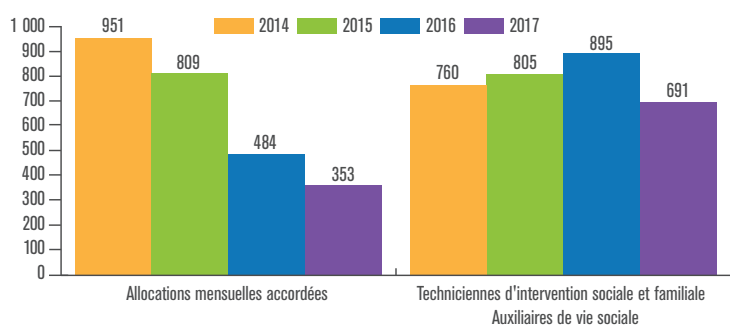
Néanmoins, l'année 2017 a été marquée par une diminution des placements. Leur nombre s'établit en moyenne mensuelle à 1 046, alors qu'il était de 1 067 en 2016 (soit - 1,97%). Cette baisse intervient après plusieurs années de hausses consécutives du nombre de placements. Cette diminution prend en compte l'augmentation importante du nombre de mineurs isolés étrangers (93 MIE au 31/12/2017 contre 51 au 31/12/2016). Les placements judiciaires restent très majoritaires dans

l'Orne mais sont en diminution de 3,12% par rapport à 2016. Les placements administratifs décidés par le service de l'ASE sont quant à eux en hausse de 4,35%, alors que le nombre de contrats jeunes majeurs diminue (- 4,35%).

Les mesures d'aides éducatives en milieu ouvert et à domicile sont en forte augmentation en 2017 (+ 10,77%), principalement en raison de l'augmentation d'activité de l'aide éducative en milieu ouvert (AEMO) sur l'ensemble de l'année (+ 12,87%).

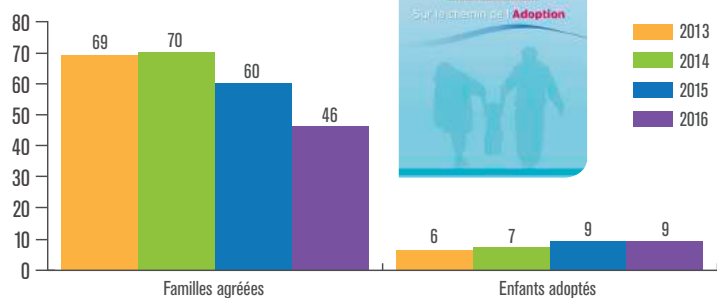
En moyenne, chaque mois, 19 adolescents ont bénéficié de la mission éducative intensive en milieu ouvert (MEIMO). Le nombre de placements évités grâce au dispositif MEIMO couplé à la création du dispositif « retour » mis en place fin 2014, a contribué à infléchir la tendance de forte hausse des placements connue les années précédentes.

> NOMBRE DE DOSSIERS D'ALLOCATIONS MENSUELLES, TISF/AVS



La baisse du nombre de bénéficiaires d'allocations mensuelles s'est poursuivie en 2017. Les aides financières attribuées par l'ASE se substituent de moins en moins aux aides de droit commun dont peuvent bénéficier les familles. Les interventions de techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) ou d'auxiliaires de vie (AVS) sont elles aussi en diminution. Le recours aux TISF est en baisse notamment en raison d'un travail de redéfinition des objectifs et contenus de ces interventions conduit tout au long de l'année 2017, avec des interventions plus précises et ciblées.

> NOMBRE D'ADOPTIONS

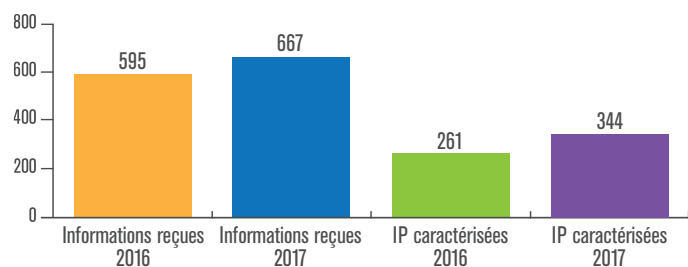


En matière d'adoption, le nombre de familles agréées a baissé en 2017. Cette baisse est notamment liée au fait que 15 familles ont décidé de ne pas demander le renouvellement de leur agrément adoption. Le contexte de l'adoption nationale et internationale s'est en effet complexifié ces dernières années. En 2017, 685 enfants étrangers ont été recueillis en France, selon le dernier bilan du ministère des Affaires étrangères. En cinq ans, les adoptions internationales ont également diminué de près de 50%.

Cette sixième année de baisse consécutive s'explique par la suspension des adoptions internationales dans certains pays comme l'Éthiopie, la Côte d'Ivoire, le Mali et le nombre moins important d'enfants adoptables au Vietnam, en Russie ou encore en Chine.

Le nombre d'enfants adoptés en 2017 est resté stable. Des travaux de révision régulière des statuts des enfants confiés très jeunes ou sur des durées longues ont été engagés. Ils ont permis de maintenir le niveau d'adoptions et d'adapter au mieux le statut des enfants en situation de délaissement (hausse en 2017 des statuts pupilles, tutelles et délégations d'autorité parentale).

> NOMBRE D'INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES (IP)



En 2017, le nombre d'informations qualifiées de préoccupantes par la Cellule de recueil et de traitement des informations préoccupantes (CRIP) est en augmentation de 31,80% par rapport à 2016. Cette augmentation peut s'expliquer par les changements d'interlocuteurs intervenus tout au long de l'année 2017, aussi bien en interne du Conseil départemental que dans les services de l'Éducation nationale (principal émetteur d'informations préoccupantes). Le nombre total d'informations communiquées à la CRIP est en augmentation de 12,10%. L'enjeu sera, par la stabilisation des équipes, de développer une culture commune concernant les informations préoccupantes et leur qualification.

OFFRE DE SERVICES EN MATIÈRE D'ACCUEIL

Au 31 décembre 2017, le service ASE a confié 709 enfants à des familles d'accueil (pour 398 assistants familiaux employés) et 125 enfants étaient confiés à des établissements (maisons d'enfants à caractère social, lieux de vie et placements familiaux spécialisés). Ce dernier chiffre, en diminution par rapport à 2016, est en corrélation avec la diminution du nombre de placements. Le nombre d'enfants ornaïens accueillis dans des établissements hors Département a lui aussi parallèlement diminué.

LES ENJEUX EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Le nombre de mesures ASE reste important au regard de la taille du Département. Les enfants confiés sont placés plusieurs années. Le schéma départemental enfance famille validé par l'Assemblée départementale en mars 2018, présente plusieurs pistes afin de rendre les systèmes de prévention et de protection plus efficaces. Une mobilisation pleine et entière de l'ensemble des acteurs œuvrant auprès des familles et des enfants aux côtés du Conseil départemental, dans un cadre concerté, devrait permettre à moyen terme de stabiliser ou inverser ce taux de mesure.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Le service de la PMI est en charge de l'instruction des demandes d'agrément et du suivi des assistants maternels (pour l'accueil des enfants de moins de six ans) et des assistants familiaux qui interviennent, dans le cadre de la mission de protection de l'enfance. Il met en œuvre des actions de formation à leur profit.

Accueil individuel

NOMBRE D'ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX AGRÉÉS		2015	2016	2017
Assistants maternels	Agréments	1 871	1 792	1 728
	Places	6 777	6 554	6 370
Assistants familiaux	Agréments	570	563	535
	Places	1 258	1 250	1 218

Évolution des nouveaux agréments

Le nombre de candidats à l'agrément d'assistant maternel est constant en 2017 par rapport à 2016. Le nombre de personnes nouvellement agréées en qualité d'assistant maternel est en augmentation en 2017 (+ 16 %).

S'agissant de l'agrément d'assistant familial, le nombre de candidats est en diminution, mais par contre le nombre d'agréments délivrés est identique à 2016.

Il résulte de ces fluctuations que le nombre total d'agréments validés au 31 décembre 2017 est en diminution tant pour les assistants maternels que familiaux (- 3,91 %), les nouveaux agréments ne permettant pas de compenser les départs ou les arrêts d'activité de ces professionnels.

Les départs en retraite vont constituer un réel enjeu dans les cinq ans qui viennent car 14 % de ces professionnels sont âgés de plus de 60 ans et 30 % de plus de 55 ans.

Impacts sur les places d'accueil

En conséquence, le nombre de places d'accueil est en baisse par rapport à 2016 : 2,81 % de places en moins chez les assistants maternels et 2,56 % chez les assistants familiaux.

Néanmoins, jusqu'à présent l'offre de garde chez les assistants maternels couvre les demandes des parents.

Formation

Les assistants maternels suivent une formation obligatoire de 120 heures dans les trois premières années de leur agrément, organisée sous forme de deux modules, suivie en 2017 par 99 personnes. L'engagement financier pour cette action a été de 62 724 €.

Les maisons d'assistantes maternelles (MAM)

Le regroupement au sein d'une MAM représente un réel attrait pour beaucoup d'assistantes maternelles. C'est ainsi que trois nouvelles MAM ont été créées en 2017 portant la capacité d'accueil de ces structures à 282 places, soit une augmentation de 12,8 % par rapport à 2016.

Le Bureau des agréments en charge du suivi et de l'accompagnement des projets a été sollicité pour 17 projets de création de MAM au cours de l'année 2017. Trois réunions d'informations ont été organisées pour recevoir les candidats porteurs de projets.

Le Département a souhaité intensifier ses accompagnements auprès des MAM et des accueils collectifs. Dans le cadre d'une convention de partenariat et d'un cofinancement avec la caisse d'allocations familiales, un éducateur de jeunes enfants a été spécialement chargé de mettre en œuvre cet objectif. Un travail sur l'accompagnement des assistants maternels exerçant à leur domicile devra de même être engagé.



☞ Visite de Christophe de Balorre, Président du Département, à la maison d'assistantes maternelles de Saint-Julien-sur-Sarthe

Accueil collectif

L'offre d'accueil collectif est stable et correspond à la demande globale des familles. Néanmoins, il reste important d'être vigilant à réduire les inégalités territoriales potentielles, ce qui constitue un des axes prioritaires du Schéma départemental des services aux familles auquel participe le Département.

Le nombre total de places au 31 décembre 2017 en accueil collectif (829) se décompose comme suit :

- 590 places en structure multi-accueil,
- 72 places en halte-garderie,
- 50 places en microcrèche,
- 48 places en crèche collective,
- 69 places en crèche familiale.

Schéma des services aux familles

Un schéma des services aux familles, proposé par l'État, a été élaboré avec le Département et la CAF et validé en 2016. Trois objectifs principaux ont été fixés :

- définir des objectifs partagés en matière de développement des services aux parents ;
- mettre en place une démarche qualité pour mieux répondre aux attentes des parents ;
- réduire les inégalités territoriales et développer l'offre de service pour les enfants en situation de handicap ou issus de familles vulnérables.

Le Conseil départemental a contribué activement à l'élaboration de ce schéma. Signataire, il est impliqué dans la mise en œuvre des actions, plus particulièrement en matière de petite enfance.

En 2017, le cahier des charges concernant l'Observatoire de la petite enfance et le site Internet à destination des professionnels de la petite enfance ont été mis en place. En outre, des ateliers en faveur des familles et des conférences ont été organisés.



FOYER DE L'ENFANCE (FDE)

En 2017, 92 mineurs ont été accompagnés par l'équipe du foyer de l'enfance. Le nombre de journées réalisées est ainsi en nette augmentation par rapport à 2016 : 8 335 journées en 2017 contre 7 011 l'année précédente. L'évolution majeure de cette année concerne le public des Mineurs non accompagnés (MNA) pour qui le nombre de places d'accueil a été multiplié par plus de deux. En 2017, les MNA représentent 30% des effectifs soit 34 mineurs qui ont été pris en charge sur la structure.

Cette nouvelle forme d'accueil (évaluation/orientation) vient directement impacter la moyenne de durée de séjour. Ainsi la durée globale d'un séjour au Foyer départemental de l'enfance (FDE) est de 3,5 mois. Nous observons que 70 % des accueils de moins de trois mois concerne ces jeunes migrants.

Globalement, 25% des jeunes accueillis sont restés entre six mois et un an dans la structure, venant confirmer la mission spécifique d'accueil du FDE dans des situations multiproblématiques. Ces situations nécessitent un accompagnement particulier sur du plus long terme impliquant un travail en partenariat indispensable et partagé par tous les acteurs des secteurs de la santé et de la justice notamment.

L'accueil d'adolescents demeure la principale activité de la structure avec une moyenne d'âge mixte à 15 ans. Cette évolution constante depuis plusieurs années nous amène à travailler de plus en plus l'autonomie des mineurs par le biais de dispositifs adaptés qui sont à consolider.

L'année est également marquée par un fort taux de scolarisation des mineurs accueillis pour lesquels les équipes ont œuvré, avec les acteurs de l'Éducation nationale et les partenaires, afin de trouver rapidement des formes d'apprentissage adaptées.

L'analyse des pratiques professionnelles a été poursuivie tout au long de l'année 2017. L'ouverture vers l'extérieur reste un axe majeur de développe-



➤ Foyer de l'enfance

ment de l'institution et cette année a été marquée par le renforcement des partenariats en place [associations locales, club KIWANIS, centre équestre, planning familial, Service d'accompagnement de jour individualisé et de remobilisation (SAJIR), garantie jeune, ville d'Alençon, Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE)].

CENTRE MATERNEL

En 2017, 84 personnes ont été accueillies : 36 femmes et 48 enfants dont :

- 1 résidente accueillie en 2015 ;
- 8 en 2016 ;
- 27 en 2017. Un enfant a été accueilli en urgence, sans sa mère placée en garde à vue.

L'année est marquée par une forte activité, 10 069 journées ont été réalisées contre 8 506 journées en 2016.

La majorité des familles accueillies présentait d'importants troubles de la relation mère/enfant, des carences et des négligences graves. Nous constatons cette année une proportion plus importante de jeunes femmes sortant de la maternité.

Une mobilisation opérante de l'équipe pluridisciplinaire et la poursuite d'un important travail de partenariat avec le Centre d'action médico-social précoce polyvalent (CAMSP), la PMI et les espaces parentalité de la ville d'Alençon ont permis de trouver les étayages nécessaires aux besoins de ces dyades.

Les actions et ateliers autour de la parentalité et à destination des femmes se sont poursuivis (socio-esthétique, cuisine, Aqua'rel, Arlequin, massage bébé, festival des trop petits) avec des partenaires extérieurs.

Un atelier modelage avec D. Zerd sur le thème de la transmission a permis aux femmes d'exprimer leurs émotions, de travailler sur l'estime de soi. Une exposition de leurs créations leur a permis de se sentir valorisées et de transmettre leur expérience artistique aux visiteurs.

Enfin, après la validation par le Président du Conseil départemental de l'évolution de l'offre de service du Centre maternel, la structure s'est engagée dans un accueil plus important de résidentes en appartement et une diminution progressive des accueils sur le collectif et ainsi aboutir sur

deux à trois ans à un accueil de six familles sur le site actuel du Foyer de l'enfance qui dispose d'un bâtiment non occupé.

Dans le cadre du service d'astreinte (FDE/CM/ASE) : 886 situations ont été traitées (650 en 2016 et 893 en 2015) avec 74 situations concernant le Centre maternel (83 en 2016), 363 relevant du Foyer de l'enfance (281 en 2016), 429 situations dépendant de l'Aide sociale à l'enfance (286 en 2016).



➤ Atelier modelage avec D. Zerd sur le thème de la transmission



➤ Centre maternel

> Dépendance handicap



> Moyens

BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT	86 722 669	87 927 996
dont masse salariale	2 769 339	2 922 992
dont dépenses support	1 173 596	1 286 628
> INVESTISSEMENT	1 254 192	805 564
dont dépenses réelles	1 034 770	581 163
> TOTAL	87 976 861	88 733 560
Agents ETP au 31/12	62,25	62,40

La Direction dépendance handicap (DDH) met en œuvre les politiques en direction des personnes âgées et personnes handicapées, en vue de permettre un maintien à domicile dans les meilleures conditions de vie, et d'offrir des formes d'hébergement et d'accompagnement adaptées, autour de ces trois grandes orientations du schéma de l'autonomie (2017-2021) :

- prévenir et coordonner ;
- accompagner au domicile ;
- adapter l'offre d'hébergement médico-social.

2017 a été marquée par plusieurs chantiers, notamment :

- > le démarrage de la mise en œuvre du schéma de l'autonomie, avec la réalisation de nombreuses fiches-actions ;
- > la mise en œuvre de la réforme de la tarification en état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) et la négociation de plusieurs contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ;
- > l'adoption du programme de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, après la réalisation du diagnostic des besoins ;
- > la participation aux travaux sur la « réponse accompagnée pour tous » (RAPT), aux niveaux régional et départemental ;
- > le lancement de la coopération Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA) pour l'Orne ;
- > la création du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) ;
- > la gestion de deux nouvelles compétences : carte mobilité inclusion pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à compter du 1^{er} juillet, les transports scolaires des personnes handicapées depuis le 1^{er} septembre. Pour cette dernière mission, 66 élèves ou étudiants sont concernés pour une dépense (du 1^{er} septembre au 31 décembre) de 143 000 € ;
- > la poursuite de la révision des plans d'aide APA pour les GIR 3 ;
- > le lancement de la télétransmission avec les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).



> Lancement de la coopération Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA) dans l'Orne le 26 septembre à Mortagne-au-Perche

Favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions de vie

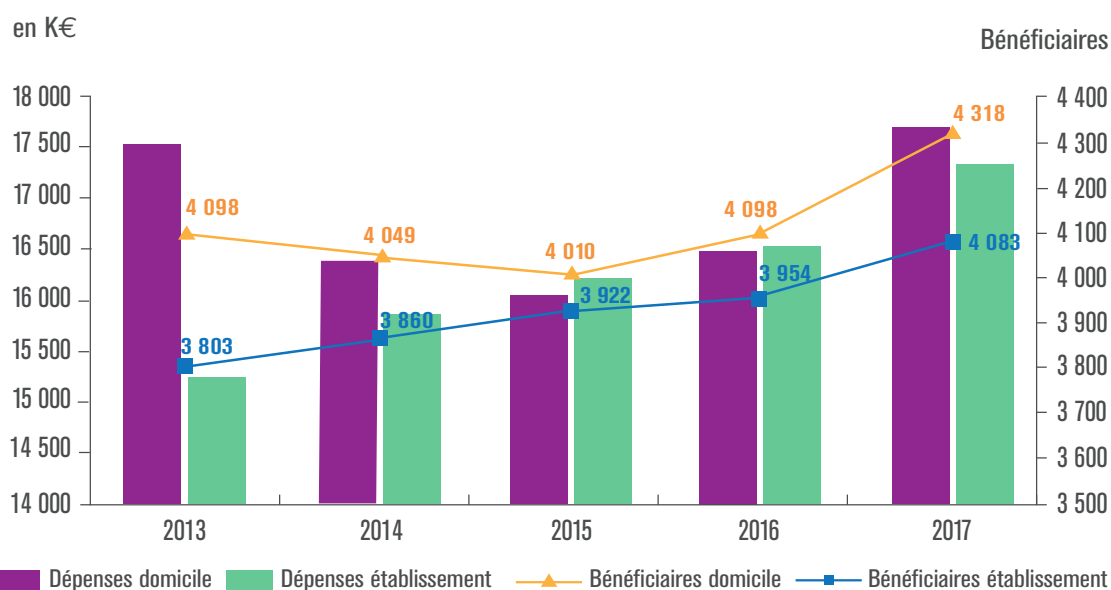
MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) permet d'assurer le maintien à domicile de personnes âgées ayant besoin d'une aide pour les actes essentiels de la vie courante. L'évaluation du niveau de dépendance et du besoin d'aide est effectuée par une équipe médico-sociale composée d'une infirmière (1/2 temps) et de 16 référents autonomie (travailleurs sociaux).

L'APA à domicile a connu une réforme importante en 2016, liée à l'application de la loi d'« adaptation de la société au vieillissement » (ASV) à compter du 1^{er} mars 2016, dont les effets sur le nombre de bénéficiaires et la dépense se font pleinement sentir en 2017.

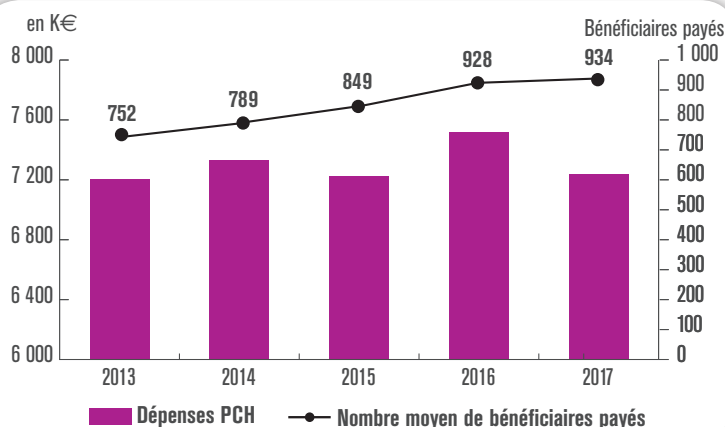
L'APA a enregistré une augmentation assez significative du nombre de bénéficiaires payés : de 4 098 en moyenne en 2016 à 4 318 en moyenne en 2017 (+ 5,37 %). Cette évolution avait été de + 2,19 % en 2016. La charge financière pour 2017 (déduction faite des indus) a augmenté de 7,46 % par rapport à 2016 (passant ainsi de 16,48 M€ à 17,71 M€). Le coût annuel moyen par dossier APA à domicile est de 4 101 € en 2017 contre 4 022 € en 2016 (+ 1,96 %).

ÉVOLUTION DE L'APA DE 2013 À 2017



MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES HANDICAPÉES

ÉVOLUTION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP DE 2013 À 2017



Les principales aides sont la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). Le nombre de bénéficiaires payés au titre de la PCH s'est stabilisé en 2017, avec une évolution du nombre moyen de bénéficiaires payés entre 2016 et 2017 de + 0,65 % (contre + 9,31 % entre 2015 et 2016). La charge financière de PCH a baissé en 2017, (- 3,86 % contre + 4,16 % en 2016) passant ainsi de 7,52 M€ à 7,23 M€, pour un coût annuel moyen par dossier PCH de 7 739 € en 2017 contre 8 107 € en 2016. Enfin, la charge annuelle d'ACTP continue à régresser (- 4,65 % en 2017).

TARIFICATION DES SERVICES D'AIDE À DOMICILE

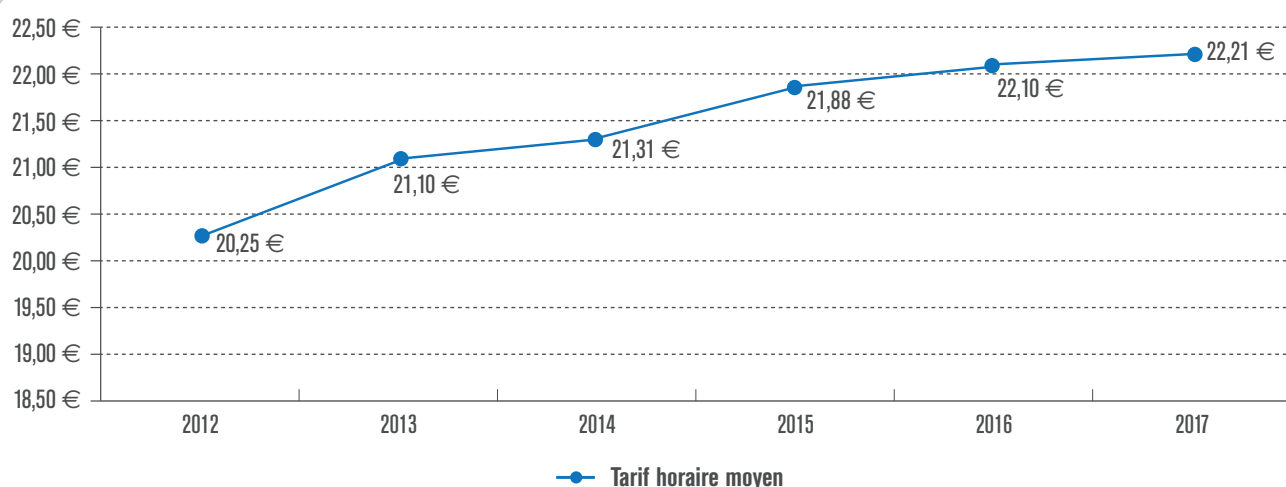
Le Conseil départemental contribue au financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile qui interviennent tant chez des personnes handicapées que chez des personnes âgées. Les services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile, autorisés et tarifés par le Président du Conseil départemental (ADMR, Mutualité française, UNA), couvrent l'ensemble du territoire départemental.

En 2017, l'activité globale prévisionnelle est en baisse de 0,93 % en moyenne par rapport à celle de 2016. Les heures d'intervention de ces services dans le cadre de l'APA représentent 66 % de leur activité totale, activité stable entre 2016 et 2017.

Les tarifs 2017 ont été calculés à partir du taux directeur départemental d'évolution du tarif moyen global fixé dans le cadre de la campagne budgétaire 2017 de + 0,5 % par rapport à 2016, soit un tarif moyen global 2017 à 22,21€ (22,10 € au 1/01/2016).

Les dépenses nettes allouées à ces services progressent de 0,21 % par rapport au montant alloué en 2016 (+ 62 888 €).

ÉVOLUTION DU TARIF HORAIRE MOYEN



En 2017, des rencontres ont été initiées avec les 16 services ex-agrésés afin de mieux connaître leurs interventions et de les informer des changements inhérents au régime de l'autorisation.

Un référentiel de demande d'autorisation a été élaboré pour la création des futurs services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile approuvé par la Commission permanente du 22 décembre 2017.

ACCUEIL FAMILIAL DE PERSONNES ÂGÉES OU DE PERSONNES ADULTES HANDICAPÉES



Le Conseil départemental délivre l'agrément des accueillants familiaux, organise leur formation, et assure le suivi social et médico-social des personnes accueillies. Ce mode d'accueil constitue une alternative intéressante à une entrée en établissement. Au 31 décembre 2017, le Département comptabilise 83 accueillants familiaux agréés actifs.

Huit ont cessé leurs activités d'accueillants dont cinq considérés comme des accueillants inactifs, totalisant ainsi une baisse de douze places d'accueil dont sept inexploitées.

Trois personnes ont été nouvellement agréées sur 2017 pour cinq places d'accueil. Sur l'ensemble des 164 places, 126 personnes sont accueillies (81 personnes en situation de handicap et 45 personnes âgées), 22 places sont libres et/ou réservées à de l'accueil temporaire et 16 sont des places inexploitées.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, une nouvelle organisation a été mise en place pour le suivi et l'évaluation des accueillants et accueillis :

- évaluation des demandes d'agrément et du suivi des accueillants et accueillis par les travailleurs sociaux polyvalents et autonomie des circonscriptions ;
- contrôle inopiné et sur place des accueillants par la coordonnatrice accueil familial et la chef du service ;
- révision du programme de formation avec le prestataire du Conseil départemental afin de prendre en compte les nouvelles exigences du décret d'avril 2017, formation initiale de 54 heures dont 12 heures dans les six mois suivant l'obtention de leur premier agrément et les 42 heures restantes dans les 24 mois suivant l'obtention de leur agrément ;
- nouvelle fiche de demande d'accueil revue et complétée ;
- finalisation du partenariat avec l'entreprise sociale et solidaire « Cettefamille » pour la mise en lien entre l'accueilli et l'accueillant.

Les temps d'échange avec les associations de protections judiciaires se sont poursuivis.

Offrir des formes d'hébergement et d'accompagnement adaptées

ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

Le nombre de bénéficiaires de l'APA en établissement a augmenté de façon importante (4 083 en 2017 contre 3 954 en 2016, soit + 3,26 %). La charge financière, déduction faite des indus et des participations des personnes ayant des ressources importantes, est en progression de + 4,78 % sur un an (de 16,54 M€ à 17,33 M€). Cette augmentation inclut aussi la mise en place du forfait dépendance par établissement accueillant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) ornaises au 1^{er} janvier 2017. Le coût annuel moyen par bénéficiaire est de 4 244 € en 2017 contre 4 182 € en 2016 (+ 1,48 %).

Les personnes âgées peuvent, par ailleurs, bénéficier de l'aide sociale à l'hébergement versée par le Département, lorsque leurs revenus ne leur permettent pas de faire face au coût des frais de séjour en établissement. 882 personnes étaient concernées en moyenne en 2017 (926 en moyenne sur l'année 2016), pour une dépense de 10,82 M€ (11,49 M€ en 2016). L'évolution de la charge est de - 5,83 %. Les recettes (les recours sur succession, puisque l'aide sociale peut faire l'objet d'une récupération sur l'actif successoral, et les participations des personnes tenues à l'obligation alimentaire) sont de 1,87 M€, contre 2,55 M€ en 2016. La dépense nette est de 8,96 M€ en 2017 contre 8,93 M€ en 2016. Le coût net annuel par bénéficiaire est de 10 156 € en 2017 contre 9 646 € en 2016, soit + 5,29 %.

ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les établissements d'accueil pour personnes handicapées, relevant d'une prise en charge par le Département, au titre de l'aide sociale, sont les foyers d'hébergement des travailleurs en établissement et service d'aide par le travail (ESAT), les foyers de vie, les foyers d'accueil médicalisés (FAM), les Instituts médico-éducatifs (IME) pour les jeunes adultes handicapés maintenus après 20 ans au titre de l'amendement Creton, ainsi que les EHPAD accueillant des personnes handicapées.

On compte 735 personnes handicapées bénéficiaires de l'aide sociale de l'Orne dans ces structures au 31 décembre 2017 contre 747 au 31 décembre 2016 (- 1,61 %). La charge totale est de 24,17 M€ en 2017 contre 24,85 M€ en 2016, soit - 2,74 %. Le montant total net payé par le Département est cependant de 23,80 M€ en 2017 contre 24,55 M€ en 2016 (- 3,05 %).

TARIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS ET SOUTIEN AUX PROJETS

ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

57 budgets de fonctionnement ont été analysés, correspondant à la tarification de **4 816 places** en EHPAD, en unités de soins longue durée (USLD), en accueil de jour et en unités de vie pour personnes handicapées vieillissantes, soit la totalité des places autorisées. Il convient de rappeler que l'Orne se caractérise par un taux d'équipement en lits d'EHPAD parmi les plus élevés au niveau national.

Pour mémoire, trois EHPAD sont sortis de la tarification administrée : « Résidence la Forêt » à Bagnoles de l'Orne Normandie sortie en 2014, l'EHPAD « L'esprit de famille » à Tinchebray-Bocage et l'EHPAD de Condé-sur-Sarthe en 2015.

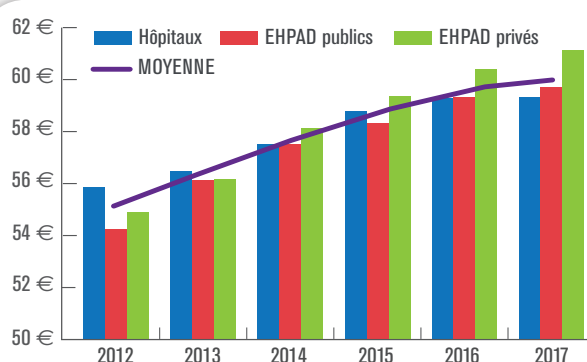
2017 est le premier exercice impacté par la réforme tarifaire :

- pour la section « hébergement » : maintien de la procédure contradictoire tant que l'établissement n'est pas sous Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) (aucun en 2017) ;
- pour la section « dépendance » : fixation d'un forfait dépendance à partir d'une équation tarifaire avec une convergence sur sept ans pour atteindre ce forfait cible.

Ainsi, les dépenses nettes allouées en section hébergement aux structures habilitées à l'aide sociale représentent plus de 79 M€ et évoluent de plus de 1 % par rapport à 2016.

Les forfaits dépendance représentent, quant à eux, 26 M€ et évoluent de 0,58 %. La part de ces forfaits financée par le Département s'élève à 1 426 143 €. Le GMP (garantie minimale de points) moyen pour 2017 est

➤ ÉVOLUTION DU TARIF MOYEN À LA CHARGE DU RÉSIDENT DE 2012 À 2017



de 741. Compte tenu de ces éléments, le tarif à la charge du résident s'élève en moyenne à 59,90 € soit une augmentation en valeur de 0,33 € par jour. Par ailleurs, le Conseil départemental a versé 580 000 € de subventions pour les opérations d'investissement des EHPAD (réhabilitation ou reconstruction) en 2017 (1 M€ en 2016).

Le Conseil départemental a initié, sur l'année 2017, la négociation de CPOM avec huit EHPAD.

Ces contrats ont pour objectifs de répondre aux orientations du schéma de l'autonomie d'ouverture des structures vers l'extérieur, d'adapter l'offre aux besoins des personnes et de les inscrire dans l'accompagnement global des personnes âgées du domicile vers l'établissement.

ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES

23 budgets de fonctionnement ont été examinés, correspondant à la tarification de **1 091** places dont :

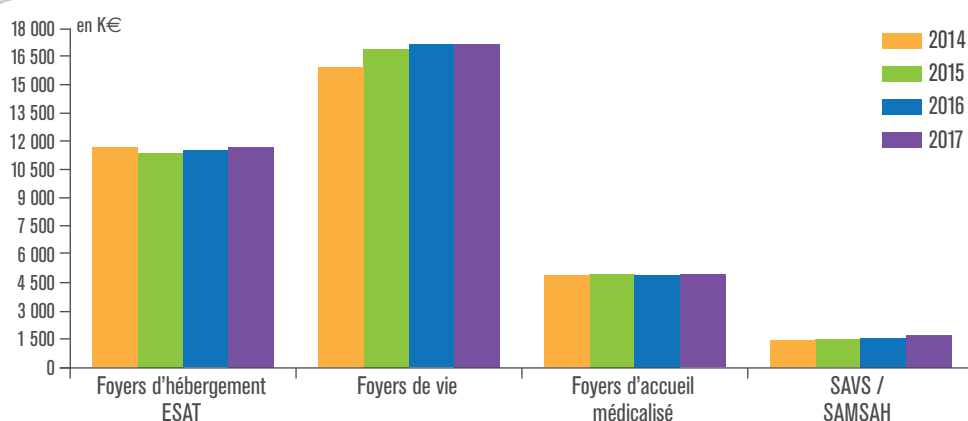
- 364 places de foyers d'hébergement annexés aux établissements d'aide par le travail (ESAT) ;
- 385 places de foyers de vie ;
- 84 places de foyers d'accueil médicalisé (FAM) ;
- 258 places en services d'accompagnement social à domicile (service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)).

En globalité, les dépenses nettes allouées s'élèvent à 35,3 M€ et progressent de 0,86 % par rapport à 2016. Hors effet des mesures nouvelles, cette variation est ramenée à + 0,12 %.

Les évolutions des dépenses nettes par type de structures sont les suivantes :

- foyer d'hébergement : + 1,34 % (coût moyen à la place : 32 136 €) ;
- foyer de vie : - 0,01 % (coût moyen à la place : 48 670 €) ;
- foyer d'accueil médicalisé : + 0,40 % (coût moyen à la place : 58 250 €) ;
- SAVS/SAMSAH : + 6,63 %.

➤ ÉVOLUTION DES DÉPENSES NETTES PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT



L'évolution de + 6,63 % pour les SAVS/SAMSAH se justifie par la création d'un poste d'éducateur. En dehors de cette mesure nouvelle, l'augmentation des dépenses se limite à l'application du taux directeur départemental de 0,5 %.

Quant à l'évolution des dépenses nettes des foyers d'hébergement, celle-ci s'explique par l'intégration, pour moitié, de l'impact des travaux au foyer « Le Val » à Mortagne-au-Perche.

	Prix de journée 2016	Prix de journée 2017	Variation	Évolution
Foyers d'hébergement ESAT	96,97 €	98,09 €	1,12 €	+ 1,15 %
Foyers de vie	137,25 €	137,40 €	0,15 €	+ 0,11 %
Foyers d'accueil médicalisé	168,20 €	167,83 €	- 0,37 €	- 0,22 %
SAVS / SAMSAH	15,31 €	16,22 €	0,91 €	+ 5,94 %

Le Conseil départemental a initié sur l'année 2017 la négociation d'un GPOM avec l'association ADAPEI, conjointement avec l'ARS de Normandie. Ces contrats avec les organismes gestionnaires de structures pour personnes en situation de handicap ont pour objectifs de répondre aux orientations du schéma de l'autonomie d'adaptation de l'offre aux besoins des personnes et de les inscrire dans l'accompagnement global des personnes.

SCHEMA départemental



pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
2017-2021

AXES TRANSVERSAUX

LE SCHEMA D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET LE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DU HANDICAP

Le schéma départemental 2017-2021 pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, approuvé par le Conseil départemental en séance du 30 septembre 2016, comprend trois grandes orientations, déclinant le parcours de vie des personnes et propose douze fiches actions, à réaliser sur les cinq ans, dans le but d'améliorer l'accompagnement des personnes du domicile à l'établissement.

L'outil de suivi du schéma fait ainsi apparaître la réalisation de plusieurs actions en 2017 et d'autres engagées sur le long cours.

☐ La redéfinition du positionnement et l'articulation des dispositifs de coordination et de prévention Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) et Méthodes d'intégration (MAIA)

Pour atteindre l'objectif de complémentarité entre CLIC et MAIA, deux documents, élaborés en concertation avec les acteurs concernés, ont été adoptés par la Commission permanente du Conseil départemental le 22 décembre 2017 :

- le protocole entre l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil départemental clarifiant les rôles et compétences respectifs des CLIC, des MAIA et des équipes des circonscriptions d'actions sociales : il engage l'ARS et le Département à coprésider l'instance de concertation stratégique, à suivre les travaux des tables de concertation tactique et à veiller à échanger régulièrement et systématiquement avant ces instances ;
- la convention type avec chaque CLIC afin de renforcer leur pilotage par le Département : elle reprend les éléments du protocole susvisé, les repositionne en tant qu'établissement social et médico-social, soumis aux obligations de la loi de 2002, quant aux droits des usagers et à la qualité des prestations. Elle réprecise leurs objectifs : disposer d'une couverture territoriale de proximité, d'une visibilité et d'une continuité d'accueil. Elle intègre la mission nouvelle d'appui et de relais de proximité, pour la mise en œuvre du programme coordonné de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de la Coopération départementale Mobilisation de lutte contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA). Le CLIC est ainsi désigné comme « centre ressource », chargé d'appuyer le développement des projets locaux de prévention et de lutte contre l'isolement.

À compter du 1^{er} juillet 2017, a été autorisé le transfert de gestion du « CLIC du Pays d'Ouche » au profit de l'association « CLIC du Perche » dénommée « CLIC Orne Est ». Cette dernière est ainsi engagée à assurer la poursuite de l'activité des deux CLIC sur l'ensemble du territoire défini dans l'arrêté. L'objectif de ce rapprochement est d'assurer une continuité de service par la mutualisation des moyens.



☐ La mise en œuvre d'une politique départementale partagée en matière de prévention de la perte d'autonomie

Dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, ont été réalisés un recensement et un diagnostic de l'offre et des besoins d'actions de prévention, afin de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention (validation en janvier 2018).

Concernant les **fonds délégués par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et les dépenses engagées** :

	Fonds autres actions de prévention					Fonds forfait autonomie			
	Dotations CNSA	Consommé (appel à projets)	Nombre actions financées	Consommé (aides techniques)	Consommation totale	Dotations CNSA	Consommé (appel à projets)	Nombre de places	Nombre d'étab.
2016	554 002 €	217 855 €	5	0 €	217 855 €	188 042 €	73 400 €	367	8
2017	754 910 €	455 426 €	23	7 232 €	462 658 €	345 746 €	223 833 €	728	16

Pour le fonds « appel à projets » 2017, un appel à candidature actions collectives et Services polyvalents d'aide et de soins à domicile, a été diffusé à deux reprises, et a donné lieu à l'instruction de 32 projets (alors qu'en 2016, année de démarrage, la conférence a statué, en toute fin d'année, sur des dossiers spontanément présentés).

Pour le fonds « Forfait autonomie », l'attribution des subventions a été limitée aux résidences ayant signé le CPOM avec engagement de se conformer aux prestations minimales et au cadre de la loi de 2002 et

ses outils. La mobilisation du fonds de concours sur l'attribution d'aides techniques individuelles reste difficile à mettre en œuvre pour chaque département.

L'enjeu de coordination des financeurs notamment quant aux calendriers, aux périmètres et aux critères d'attribution de leurs aides respectives reste fort. Cette interconnaissance doit permettre d'aboutir à l'effet levier attendu de la conférence des financeurs.

☒ La modernisation et l'accompagnement des évolutions du secteur de l'aide à domicile

Le référentiel de demande d'autorisation de services d'aide et d'accompagnement à domicile a été adopté en 2017.

Afin de garantir le libre choix de la personne, un outil d'aide à la décision sur les modes d'interventions et le choix du service à domicile, destiné aux bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie a été élaboré.

La Direction dépendance handicap a participé activement aux travaux de l'ARS sur l'élaboration d'un référentiel de bonnes pratiques des Services d'aide et d'accompagnement à domicile et Services de soins infirmiers à domicile, visant à une meilleure articulation.

☒ L'amélioration de la lisibilité et la mutualisation des aides à l'adaptation du logement

Un programme d'intérêt général thématique « autonomie » est envisagé sur les secteurs non couverts par les Opérations programmées de l'amélioration de l'habitat (OPAH). Une étude pré-opérationnelle est nécessaire pour en démontrer l'opportunité.

LE LANCEMENT DE LA COOPÉRATION MONALISA

Dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie, à l'initiative de la MSA Mayenne Orne Sarthe, les services de la Direction dépendance handicap ont participé à la mise en place d'une coopération départementale de mobilisation contre l'isolement des personnes âgées dans le cadre du dispositif MONALISA (Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées).

Le Département a adhéré à la charte MONALISA et fait partie du comité de pilotage. Une réunion publique d'information sur cette coopération a été organisée le 26 septembre à Mortagne-au-Perche.

La coopération départementale permettra de recenser, valoriser, soutenir et faciliter les initiatives locales.

L'enjeu est d'unir les forces, les compétences, les ressources de tous pour lutter contre l'isolement et répondre aux besoins du public. Une première coopération locale a été initiée à L'Aigle et une seconde à Alençon en fin d'année 2017 avec l'appui du Département et de la MSA.

☒ L'adaptation de l'offre afin d'éviter les ruptures de parcours

Cet axe est initié notamment dans le cadre des négociations des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les organismes gestionnaires des structures pour personnes âgées et handicapées (Cf. paragraphes supra).

Concernant l'évolution des services d'accompagnement à la vie sociale et services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés, une réflexion sur leurs missions et pratiques est lancée conjointement avec l'ARS avec mise en place d'une étude en 2018.

Le Département engagé depuis le 1^{er} janvier 2017 dans la mise en œuvre de la « réponse accompagnée pour tous » participe aux groupes régionaux et départementaux sur l'ensemble des quatre axes de cette démarche : mise en place d'un dispositif d'orientation permanent, création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs, adaptation de l'offre et accompagnement aux changements des pratiques professionnelles.



MISE EN PLACE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)

Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) est une nouvelle instance, créée par la loi ASV précitée, chargée de participer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques liées à l'autonomie et à la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées. Il résulte de la fusion du Comité départemental des retraités et des personnes âgées (CODERPA) et du Conseil départemental consultatif personnes handicapées (CDCPH).

L'assemblée constitutive du CDCA s'est réunie le 29 juin. En novembre, les formations spécialisées (personnes âgées et personnes handicapées) ont été réunies. Lors de la seconde assemblée plénière du CDCA, des avis ont été sollicités sur le programme interdépartemental d'accompagnement de la perte d'autonomie (PRIAC) et sur le budget de la Direction dépendance handicap.

➤ Cohésion sociale

Les missions relatives à la cohésion sociale portent principalement sur la gestion des allocations RSA, le droit à l'accompagnement, la mise en œuvre d'une politique d'insertion adaptée, la gestion des fonds d'aides financières individuelles et la conduite d'une politique de logement et d'habitat coordonnée avec les services de l'État.

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental conduit une politique active en matière d'insertion sociale et professionnelle qui mobilise l'ensemble des acteurs en faveur d'un accès ou d'un retour à l'emploi pérenne. Cette dynamique transversale intègre de fait les professionnels de l'accompagnement qui, en 2017, ont été 158 à participer à un séminaire organisé par le service de la cohésion sociale, intitulé « la citoyenneté au travers du contrat ». Ils ont ainsi pu interroger leurs pratiques et réfléchir sur la responsabilisation des bénéficiaires.

En 2017, l'action a plus particulièrement porté sur :

- l'évolution du contrôle RSA ;
- l'élaboration des conventions RSA spécialisées avec des partenaires ;
- la mise en œuvre de la convention FAPI (Fonds d'appui aux politiques d'insertion) ;
- une étude « analyse du pilotage et propositions d'actions innovantes » par les stagiaires de l'Institut national des études territoriales (INET) ;
- le nouveau Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et la charte de prévention des expulsions locatives ;
- une nouvelle politique pour les aides à l'autonomie et la revitalisation des centres-bourgs.

➤ Moyens

BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT	52 241 596	52 308 947
dont masse salariale	4 752 264	4 709 925
dont dépenses support	2 179 400	2 409 335
> INVESTISSEMENT	1 053 609	866 178
dont dépenses réelles	646 135	445 967
> TOTAL	53 295 205	53 175 125
Agents ETP au 31/12	115,60	116,85



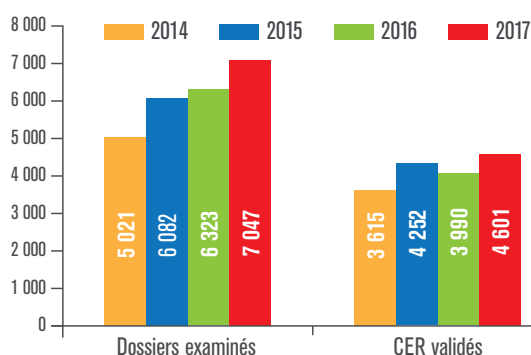
➤ Séminaire organisé par le service de la cohésion sociale intitulé "la citoyenneté au travers du contrat"

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

➤ Allocations RSA

Le contrôle « RSA » et le plan de prévention des indus ont été poursuivis et les premiers Contrats d'engagement(s) réciproque(s) (CER) ont été mis en œuvre par les référents MSA. Deux conventions de référence RSA ont été négociées avec le centre Édith-Bonnem pour l'accompagnement des gens du voyage et avec l'Association pour le droit à l'initiative économique pour les travailleurs indépendants, dont un volet sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants pour lequel un marché public a été lancé. Une évolution de la procédure liée aux sanctions a été mise en œuvre en fin d'année.

➤ DOSSIERS ÉTUDIÉS EN COMMISSIONS RSA



➤ Activité des commissions RSA

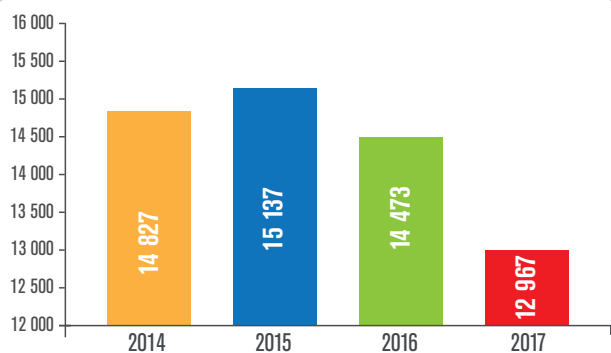
S'agissant des commissions RSA, le nombre de dossiers examinés en 2017 est passé à 7 047 contre 6 323 en 2016 (et 6 082 en 2015) soit une augmentation de 11,45%. Ce chiffre comprend notamment la continuité de la montée en charge (observée depuis 2015) des Contrats d'engagement réciproques ainsi que les décisions de sanctions pour défaut d'actions d'insertion engagées : 617 réductions de montant prononcées en 2017 contre 575 en 2016 soit une augmentation de 7,3%.

La différence observée entre le nombre de dossiers examinés en commissions RSA et le nombre de CER validés est justifiée par les autres décisions telles que : les convocations, les mises en demeure, les redéfinitions de contrat, les orientations et réorientations, les changements d'organisme référent, les reprises de droit, les amendes administratives...

Il convient de noter que l'augmentation substantielle du nombre de CER validés démontre la mobilisation des professionnels de l'accompagnement social dans la démarche de contractualisation, ainsi que la recherche constante de cohérence et de transversalité des interventions sociales sur le territoire. Cette démarche permet aux ménages accompagnés d'accéder à une plus grande autonomie et s'appuie sur leur potentiel et leurs ressources propres.

➤ **Activité du volet Allocation et Contrôle**

➤ **NOMBRE D'ALLOCATAIRES BÉNÉFICIAIRES DU RSA**



Entre 2016 et 2017, on observe une baisse de 10,41 % du nombre d'allocataires du RSA, soit depuis 2014, une baisse de 12,54 %.

Cette diminution s'explique par la mise en place du Plan de prévention des indus et de maîtrise des dépenses avec la création de la cellule Contentieux et maîtrise des risques en avril 2015.

Les nombreux contrôles effectués par la cellule ont permis de ne payer que le juste droit et ainsi de sortir du dispositif RSA un peu plus de 1 500 bénéficiaires qui ne remplissaient plus les critères d'attribution.

Examen des dossiers individuels RSA

4 323 dossiers individuels relatifs à l'ouverture du droit ou à son maintien ont été examinés par le Conseil départemental en 2017 en vue de permettre l'examen d'un droit éventuel, contre 3 426 en 2016 soit une augmentation de 26,18 % (2016/2017). Ces dossiers portent sur des situations ciblées qui nécessitent une étude approfondie et concernent le plus souvent : les demandes de RSA, l'évaluation des revenus d'activité des travailleurs indépendants (668 dossiers), les étudiants (25 dossiers), les personnes d'origines étrangères (178 dossiers), les personnes ayant démissionné (146 dossiers). Les autres dossiers représentent des évaluations faites pour des personnes accueillies au sein d'associations communautaires et dans le cadre des capitaux mobiliers et immobiliers, des forfaits logement, des neutralisations de ressources, des pensions alimentaires, des reprises de versement...

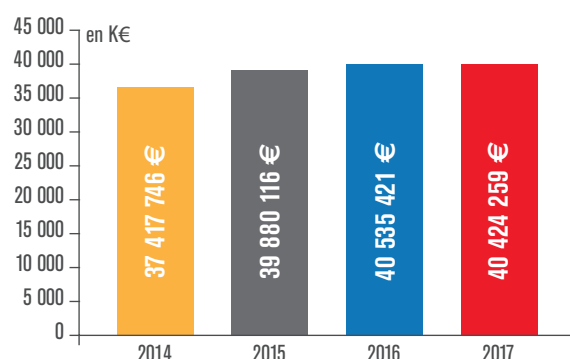
➤ **Plan de prévention des indus et de maîtrise des risques**

En avril 2015, le Plan de prévention des indus s'est renforcé avec la création de la cellule « Contentieux et maîtrise des risques » et le recrutement de deux secrétaires de contrôle dédiées.

En juin 2017, une partie des contrôles effectués a été basculée vers le volet de l'allocation notamment pour les contrôles à l'entrée (demandes de RSA papier et ouvertures de droits via les flux financiers) et ceux relatifs aux obligations d'insertion professionnelle. Ainsi, depuis la mise en place de ce plan de prévention, 10 608 dossiers ont été contrôlés. Pour 2017, 1 390 dossiers sur 3 272 examinés ont abouti à un constat de non-conformité des déclarations ou d'absence de production de justificatifs et donc à une sanction.

Ceux-ci ont permis de réaliser une moindre dépense sur l'année 2017 de **1 879 388 €** (soit **3 858 724 €** depuis leur mise en place).

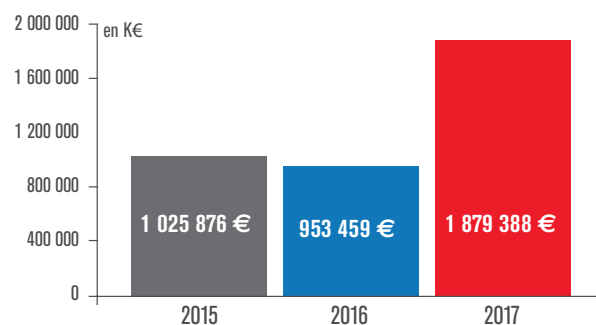
➤ **ÉVOLUTION DES DÉPENSES RSA**



En 2017, les dépenses RSA sont très légèrement inférieures à 2016. Cela s'explique d'une part par la baisse du nombre d'allocataires et, d'autre part, par l'application du contrôle dans le cadre du Plan de maîtrise des risques et de lutte contre la fraude.

Cependant, la diminution attendue des dépenses d'allocation qui devait en résulter a été jugulée par les revalorisations successives de l'allocation sur ces cinq dernières années.

➤ **MOINDRE DÉPENSE AU TITRE DU RSA SUITE À CONTRÔLES**



➤ **ÉCONOMIE RÉALISÉE OU RECOUVREMENT INDUS/AMENDES PAR TYPE DE CONTRÔLE EN 2017**



En 2017, 42,5 % des dossiers contrôlés ont abouti à une sanction. Ainsi, l'économie réalisée porte pour :

- 58 % sur des contrôles ciblés (la non production des pièces justificatives, les capitaux mobiliers et immobiliers, les hébergements, et les contrôles divers) ;
- 25 % sur des contrôles préalables à l'ouverture de droits ;
- 15 % sur des contrôles portant sur les obligations d'insertion professionnelle ;
- 1 % sur des contrôles train de vie ;
- 1 % sur des contrôles du recouvrement des indus et des amendes.

► L'activité contentieuse

On observe en 2017 une baisse de 20% des recours administratifs devant le Président du Conseil départemental, soit 237 recours administratifs examinés contre 298 en 2016, ainsi qu'une augmentation du nombre de recours contentieux devant le tribunal administratif (soit 4 en 2016 et 10 en 2017).

Le nombre de dossiers reçus relevant de la fraude a augmenté de 52% en 2017 (161 dossiers contre 106 en 2016). Cette augmentation est consécutive au développement des contrôles. Par conséquent, le montant des indus fraudes constatés a doublé puisqu'il passe de 406 399 € en 2016 à 820 216 € en 2017.

Le Conseil départemental a déposé 50 plaintes pour fraude auprès de Monsieur le Procureur de la République en 2017, contre 57 en 2016. En effet, ces plaintes ont pour la moitié fait l'objet d'un classement sans suite au motif qu'une pénalité financière avait déjà été prononcée par une autre administration.

En conséquence, le Conseil départemental a mis l'accent sur le prononcé d'amendes administratives.

Ainsi, 62 propositions d'amendes ont été présentées en commission RSA en 2017 et 59 prononcées (contre 18 en 2016) pour un montant total de 25 106 €.

Sur ces 59 amendes prononcées, 15% ont été payées en totalité pour un montant de 1 693 € et 8% partiellement (recouvrement toujours en cours) pour un montant de 251 €.

S'agissant du montant des indus transférés par les organismes payeurs, une augmentation de 23% est enregistrée par rapport à 2016. Celle-ci résulte des contrôles ciblés qui ont eu pour effet des sorties du dispositif RSA, ne permettant pas leur récupération.

Concernant les remises de dettes, on enregistre une baisse de 41% des remises accordées partiellement ou en totalité par rapport à 2016. Cette diminution s'explique d'une part, par un nombre de demandes inférieur de 38% sur 2017 par rapport à 2016 et d'autre part, par l'application stricte du Plan de prévention des indus qui prévoit le rejet systématique de tout indu supérieur à six mois.

DISPOSITIFS D'INSERTION

La signature de la convention FAPI (Fonds d'appui aux politiques d'insertion) a permis de développer des axes importants en matière d'insertion venant compléter le dispositif en place. Une étude « Analyse du pilotage et propositions d'actions innovantes » par les stagiaires de l'INET a été réalisée proposant des orientations qui détermineront une feuille de route à réaliser en 2018.

Les actions d'insertion s'adressent aux personnes allocataires du RSA et à leurs conjoints soumis à l'obligation d'insertion et inscrits dans une démarche d'insertion. Ces actions sont formalisées dans le cadre d'un Projet personnalisé d'accès à l'emploi avec Pôle emploi ou d'un CER avec un référent social.

Les actions des Programmes locaux d'insertion et de cohésion sociale (PLICS) s'inscrivent en amont des actions de droit commun. Elles doivent être un levier pour permettre aux personnes souvent peu autonomes ou avec des niveaux de formation et de qualification trop faibles d'accéder aux dispositifs existants.

Le Département décline son offre d'insertion sociale et professionnelle dans les PLICS, dont les chiffres clés du bilan pour 2017 sont les suivants :

► Actions d'insertion sociale :

Ces actions ont pour objectif de soutenir le parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA en favorisant le développement de leur autonomie et leur insertion sociale à partir des besoins repérés sur les territoires. Les supports utilisés permettent par ailleurs de travailler sur différentes problématiques telles que le budget, l'accès à l'Internet, l'entretien du logement, l'alimentation...

100 bénéficiaires du RSA sont entrés dans ces actions en 2017. Ces personnes sont en majorité des femmes et 30% sont en situation d'illettrisme ou/et d'apprentissage de la langue française.

► Accompagnement sur les ateliers de formation de base et ateliers d'intégration et d'apprentissage de la langue française :

Sur les ateliers formation de base, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA proposé est renforcé et ciblé sur les thématiques de la santé, la mobilité, l'accès à la culture, l'emploi. Les objectifs de ces actions sont de favoriser leur insertion sociale et professionnelle, et de leur permettre de progresser dans la maîtrise des compétences de base afin de transférer ces compétences acquises dans la vie quotidienne.

Les ateliers d'intégration et d'apprentissage de la langue française sont destinés aux bénéficiaires du RSA étrangers primo-arrivants.

256 bénéficiaires du RSA sont entrés sur ces actions en 2017 ; 187 sur les ateliers et 69 sur les actions d'intégration et d'apprentissage de la langue. 69% de ces personnes sont des femmes, 36% ont moins de 35 ans, et 36% sont en situation d'illettrisme ou en situation d'apprentissage de la langue française.

► Actions mobilité :

L'Orne est un territoire rural qui exige, pour une insertion professionnelle réussie, d'être en capacité de se déplacer. Par ailleurs, la mobilité est un frein largement constaté dans les parcours d'insertion.

Ainsi, pour favoriser l'autonomie des bénéficiaires du RSA dans leurs déplacements, des actions de mobilité sont proposées. Des plateformes informent le public et organisent des animations autour de la mobilité, des véhicules sont loués à moindre coût et des auto-écoles sociales préparent les publics en difficulté au passage du permis de conduire.

84 bénéficiaires du RSA ont bénéficié d'une formation au permis de conduire en 2017. 31% habitent en zone rurale et deux tiers des personnes ont un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V (CAP, BEP, Brevet des collèges). Au 31 décembre 2017, 64 personnes avaient été présentées au code avec un taux de réussite de 91% et 39 personnes à la conduite avec un taux de réussite de 80%.

► Insertion par un contrat de travail :

Ces actions ont pour objectif d'accompagner les bénéficiaires du RSA vers une insertion professionnelle durable par le biais d'un contrat de travail.

Insertion par l'activité économique : Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)

Les ateliers et chantiers d'insertion ont pour objet la mise au travail en collectif et l'accompagnement individualisé de bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés sociales et professionnelles avec pour objectif un retour à l'emploi pérenne. 532 personnes bénéficiaires du RSA sont entrées sur les ACI en 2017. 60% sont des hommes et 91% du public possède un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V. À la sortie de l'action, 58% des personnes ont intégré un emploi ou une formation.

Insertion par l'activité économique : associations intermédiaires et Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification dans les métiers du Bâtiment Travaux Publics (GEIQ BTP)

L'accompagnement en associations intermédiaires et au GEIQ BTP vise l'emploi durable ou la formation en utilisant des mises en situation de travail individuelles. La particularité de ce groupement est de proposer des parcours de formation en même temps que les mises en situation. 83 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés en 2017 ; 56 % sont des femmes et 95 % ont un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V.

Ces actions ont permis à 60 % des personnes d'intégrer un emploi ou une formation.

Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) au Secours populaire français

Le Secours populaire propose une première activité professionnelle aux bénéficiaires du RSA en difficulté d'insertion sous la forme d'un CAE. En parallèle, un conseiller d'insertion accompagne les personnes vers un emploi durable ou une formation.

Huit postes de travail sont proposés sur différents métiers au sein de la structure. En 2017, 13 conventions CAE ont été conclues avec le Secours populaire (huit conventions initiales et cinq renouvellements).



FONDS D'AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES (FAFI)

Les Fonds d'aides financières individuelles (FAFI) regroupent les aides du Fonds de solidarité pour le logement (FSL), du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), du Fonds social d'insertion (FSI), et le financement d'accompagnements sociaux liés au logement.

Le nombre de dossiers instruits en 2017 dans le cadre des fonds d'aides a diminué de 0,66 % par rapport à 2016 :

FSL : 2 643 dossiers (- 3,89 %) pour une dépense brute en 2017 de 737 145 € (ce montant comprend l'investissement et le fonctionnement), contre 2 750 dossiers pour une dépense de 735 009 € en 2016.

FSI : 424 dossiers (+ 21,14 %) pour une dépense brute de 84 740 € en 2017 contre 350 dossiers pour une dépense de 87 489 € en 2016.

FAJ : 557 dossiers (+ 1,64 %) soit une dépense brute de 183 334 € en 2017, contre 548 dossiers pour une dépense de 173 459 € en 2016.

On constate une dépense totale brute globale de 1 005 219 € soit une augmentation de 0,93 % par rapport à 2016. Cette augmentation des dépenses totales des fonds d'aides financières individuelles peut s'expliquer en partie par l'accroissement des dépenses au titre du FAJ de 5,7 % d'augmentation par rapport à 2016.

En effet, une augmentation des demandes de prises en charge pour des frais de déplacement et de repas pour les jeunes admis dans le dispositif « garantie jeunes » est enregistrée. Ces jeunes sollicitent également des aides à la subsistance en l'attente du 1^{er} versement de leur allocation.

Cela se justifie aussi par une hausse de la précarité des jeunes. Un certain nombre d'entre eux ne peut accéder à la garantie jeune faute d'avoir un projet professionnel, ou met fin à la garantie en cours de parcours, ou ne peut bénéficier du RSA en raison du critère d'âge.

La diminution du montant du FSI s'explique en partie par la révision de son règlement intérieur qui a été réformé suite à la suppression en avril

Marchés publics :

Primo insertion sociale

Ce dispositif permet aux personnes de sortir de l'isolement, reprendre un rythme de vie, s'inscrire dans une démarche de soins, engager une remise à niveau et poursuivre la dynamique engagée dans un parcours d'insertion.

130 personnes bénéficiaires du RSA ont bénéficié de ce dispositif en 2017. Ces personnes sont en majorité des femmes (65 %) et sont dans le dispositif RSA depuis plus de 24 mois (92 %). 92 % ont un niveau de formation V et inférieur et 25 % sont mobiles.

À la sortie du dispositif, 67 % des personnes ont intégré une suite de parcours.

Primo insertion professionnelle

Ce dispositif permet aux personnes de lever les freins pour accéder aux dispositifs de droit commun et engager un parcours d'insertion professionnelle.

81 bénéficiaires du RSA sont entrés sur le dispositif en 2017. 88 % d'entre eux sont dans le dispositif depuis plus de 24 mois. Par ailleurs, on dénombre une majorité de femmes à hauteur de 66 %. En outre, 70 % des bénéficiaires n'ont aucun moyen de locomotion.

70 % des personnes à la sortie de l'action ont poursuivi leur parcours en emploi ou en formation.

Coaching pour l'emploi

Ce dispositif vise l'accès à un emploi durable des bénéficiaires du RSA en parcours professionnel.

83 bénéficiaires du RSA ont bénéficié du service en 2017. 61 % du public est mobile et 55 % est dans le dispositif RSA depuis plus de 24 mois.

Au sortir de l'action, 54 % des personnes sont en emploi durable ou en formation qualifiante.

2015 de l'Aide pour le retour à l'emploi (APRE), enveloppe financée par l'État et déléguée au Département depuis 2010. En effet, on constate une augmentation des refus, car certaines demandes ne relèvent plus de la nomenclature du règlement intérieur.

Malgré une diminution globale des demandes déposées auprès du FSL (moins 3,89 % par rapport à 2016), une augmentation des dépenses est enregistrée de près de 3 % par rapport à 2016 et s'observe essentiellement sur les aides accordées pour les énergies. Cela s'explique par l'existence de logements énergivores, par les hausses consécutives des fluides et des fournitures d'énergies, et par une précarisation de certains ménages.

Par ailleurs, le service logement finance aussi les Accompagnements sociaux liés au logement (ASLL), qui permettent aux bénéficiaires d'être relogés, d'accéder ou de se maintenir dans un logement adapté. Cet accompagnement est réalisé par des structures externes et en interne par les circonscriptions d'action sociale.

En 2017, 80 mesures ont été conduites par les structures externes et 137 ménages ont été accompagnés par les conseillers de l'Accompagnement social lié au logement (ASLL) rattachés aux circonscriptions d'action sociale. Par ailleurs, les professionnels de l'accompagnement social, sur les territoires, sont restés fortement mobilisés dans le dépistage et l'accompagnement des ménages confrontés à une situation d'habitat indigne ou d'incurie. Dans ce domaine, les interventions, souvent très complexes, nécessitent un travail partenarial actif avec les services de l'État (DDT, ARS). Pour l'année 2017, ce sont 48 nouvelles situations qui ont été signalées par les assistants sociaux de polyvalence.

Dans le cadre des aides financières, la réforme de la régie de la cohésion sociale a permis d'accompagner les actions collectives proposées par les territoires. Il s'agit d'un véritable travail de collaboration entre les chargés de missions et les circonscriptions afin de cibler les besoins par territoires et de créer des actions adaptées aux besoins. Ainsi en 2017, six actions collectives ont été initiées pour un montant total de 4 132 € repartis sur les trois fonds gérés par le Département (FSI/FAJ/FSL), ces actions portant sur la mobilité, la consommation des ménages, le classement des papiers, le permis de conduire...



DISPOSITIF MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ (MASP)/ MESURES D'AIDE EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE (MAESF)

Des évolutions importantes s'adaptant aux besoins des populations ont été apportées à la convention MASP/MAESF avec la Mission soutien accompagnement insertion Orne (MSAIO).

Les MASP et les MAESF permettent depuis 2009, de ne plus placer sous protection judiciaire des personnes en difficulté sociale ne souffrant pas d'une altération avérée de leurs facultés et présentant des capacités d'autonomisation.

En 2017, le Conseil départemental a étudié 152 demandes pour les MASP et 12 pour les MAESF.

S'agissant des MASP, il convient de noter que 72% d'entre elles comprennent une gestion directe des prestations sociales perçues par le ménage.

Les bénéficiaires de ces mesures, majoritairement âgés de 30 à 59 ans, ne vivent que très rarement en couple : 38 % sont des personnes seules sans enfant mineur à charge et principalement des hommes ; 46 % sont des personnes seules avec des enfants mineurs à charge, essentiellement des femmes. Le pourcentage de personnes ayant des revenus très faibles (inférieurs à 500 € par mois) est de 39 %.

Le coût total pour 2017 du dispositif MASP/MAESF dont la mise en œuvre est confiée par convention à la MSAIO, a été de 144 800 €. Il représente 97 personnes suivies dont sept pour une MAESF.

AIDES À LA PIERRE ET POLITIQUE DE LA VILLE



LOGEMENT ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Les aides à l'habitat

Dans le cadre de la politique d'aide à l'amélioration, acquisition, réhabilitation, il est donné la possibilité aux communes et intercommunalités de bénéficier d'un soutien financier pour leurs opérations.

En 2017, deux demandes d'aide à la réhabilitation de logements communaux ont été présentées en Commission permanente pour quatre logements, soit pour un montant de 20 000 €. Il s'agit des communes de Tourouvre et Fontenay-les-Louvets.

Le Département s'est engagé pour une durée de cinq ans dans une nouvelle politique d'aide à la pierre en faveur de l'autonomie et ce, en cohérence avec le schéma pour l'autonomie signé en septembre 2016. Cette nouvelle politique a été approuvée par le Conseil départemental le 2 décembre 2016 avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Des demandes d'aides financières pour aménagement et amélioration ont été déposées, mais n'ont pu être satisfaites au regard des critères d'attribution du règlement tant pour les résidences autonomie que pour les accueillants familiaux. En conséquence, les crédits 2017 n'ont pas été consommés. Un assouplissement du règlement d'attribution a été mis en œuvre.

Dans le cadre de l'adhésion du Département au programme national « habiter mieux » avec la signature du contrat local d'engagement le 28 juin 2011, le Conseil départemental a accordé une aide complémentaire à l'aide de solidarité écologique de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH). Courant 2017, un bilan a été effectué en prenant comme référence les années 2014 et 2015. Cette aide a atteint ses objectifs. Elle aura permis de réduire les consommations énergétiques pour lutter contre le dérèglement climatique, d'améliorer le confort thermique des logements et de lutter contre la précarité énergétique et ainsi de réduire les charges des ménages.

Le Département s'est également fortement impliqué dans le développement territorial, et notamment à travers un soutien financier aux intercommunalités pour le suivi et l'animation des OPAH. En 2017 : quatre communautés de communes ont bénéficié d'une aide pour le suivi et l'animation d'une OPAH et le Département a été associé à toutes les démarches d'études pré-opérationnelles diligentées sur son territoire. Il s'agit de Flers Agglomération, Alençon, Argentan et L'Aigle. Enfin, la nouvelle politique pour les aides à l'autonomie et revitalisation des centres-bourgs a été mise en œuvre.

Le Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALHPD)

Ce nouveau plan, validé par l'Assemblée départementale du 1^{er} décembre 2017, est établi pour une durée de six ans conformément à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) et doit répondre aux objectifs suivants :

- permettre une mise en œuvre efficiente du droit au logement,
- définir de manière territorialisée les mesures destinées à répondre aux besoins de logement et en hébergement des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement.

POLITIQUE DE LA VILLE

Le Conseil départemental accompagne la politique de la Ville et a renouvelé les quatre contrats de ville du Département le 3 juin 2017 : Flers Agglomération, Alençon, L'Aigle et Argentan.

Dans le cadre de ces contrats de ville, le Département a soutenu des projets sur ses financements de droit commun (insertion, culture, jeunesse et sport) et 17 projets dans le cadre de son enveloppe spécifique politique de la ville pour un montant de 29 010 €.

Ce document constitue une référence pour les différents acteurs de l'insertion, du soin, de l'hébergement et du logement pour les six années à venir. Dans ce cadre, le Conseil départemental s'investit, en partenariat avec l'État, sur les thématiques suivantes :

- la précarité énergétique : mise en place d'ateliers collectifs de lutte contre la précarité énergétique, et organisation d'un évènement autour d'un Éco-logement itinérant ;
- l'habitat indigne : participation active au pôle de lutte contre l'habitat indigne ;
- la prévention des expulsions : participation à la mise en œuvre des Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX), réécriture du règlement intérieur et de la Charte des expulsions locatives.

En 2017, le bureau logement a subventionné treize projets institutionnels ou associatifs (COALLIA, ALTHEA...) dans le cadre du Programme départemental d'insertion par l'hébergement et le logement (PDIHL) pour un montant total de 252 470 €. Ces projets entrent dans le cadre des politiques de l'habitat.

Le Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, lancé par l'État en 2013, le Conseil départemental assure le copilotage des axes 2 et 3. Ceux-ci concernent respectivement l'isolement des personnes en zone rurale (axe 2) et les jeunes en difficulté sociale (axe 3).

À ce titre, le service de la cohésion sociale participe aux commissions partenariales statuant sur les entrées et sorties du dispositif garantie jeune ainsi que sur les éventuelles mesures de sanctions pour non-respect des engagements par les jeunes bénéficiaires.

Le Département subventionne par ailleurs les Missions locales pour un montant de 87 080 €.

Le Schéma départemental des gens du voyage

Le schéma départemental des gens du voyage arrivant à échéance, l'année 2017 a été consacrée à sa révision sur la base d'un diagnostic auquel l'ensemble des partenaires concernés a participé sous l'égide du Conseil départemental et de l'État.

Les propositions émanant des travaux réalisés s'organisent autour de cinq axes : « Accueil sur les territoires », « Habitat et sédentarisation », « Insertion sociale et professionnelle », « Insertion sociale et santé » et « Scolarité et scolarisation ».

Le schéma départemental a été validé le 13 décembre 2017. Ainsi, il s'agira courant 2018 et pour les cinq prochaines années, de mettre en place sur les territoires les actions prévues par ce schéma. Le Conseil départemental assurera pour sa part le pilotage de celles relevant du domaine social et l'État prendra en charge celles relevant de l'habitat.

Par ailleurs, en 2017, le Département a attribué une aide au fonctionnement pour cinq aires d'accueil pour un montant total de 78 200 €.



Moyens

BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT	3 832 286	3 967 609
dont masse salariale	2 152 117	2 257 892
dont dépenses support	718 297	708 264
> INVESTISSEMENT	134 297	123 528
> TOTAL	3 966 583	4 091 138
Agents ETP au 31/12	38,10	34,35

PRÉVENTION

STATISTIQUES NAISSANCES 2017 ET SUIVIS DE GROSSESSE

Le nombre total de naissances enregistré à partir des avis de naissance arrivés au service de la Protection maternelle et infantile (PMI) est de 2 393 soit une diminution de 5,53 %. Cependant, la baisse des naissances marque un ralentissement sur le département avec une augmentation sur la circonscription d'Alençon. Elles se répartissent et évoluent par rapport à 2016 de la façon suivante par territoire de circonscription d'action sociale :

- > 672 naissances sur Alençon soit une augmentation de 1,66 % ;
- > 459 naissances sur Argentan soit une diminution de 10,7 % ;
- > 740 naissances sur Flers soit une diminution de 7,84 %
- > 522 naissances sur Mortagne-au-Perche soit une diminution de 5,95 %.



Les sages-femmes PMI ont réalisé 2 020 visites à domicile dans le cadre d'un suivi de grossesse à risque médical ou à risque médicosocial. Elles sont de plus en plus présentes en postnatal précoce car la CPAM fait appel à ces professionnelles dans le cadre de propositions de visite à la sortie de maternité, organisées par la Caisse primaire d'assurance maladie (PRADO). Elles ont ainsi assuré 284 visites. Les puéricultrices ont réalisé 1 824 visites à domicile.

DÉPISTAGE ET ACCOMPAGNEMENT DES DIFFICULTÉS D'ÉVOLUTION DU JEUNE ENFANT

Suivi des enfants de moins de 6 ans

Le Conseil départemental propose aux parents un suivi des enfants jusqu'à six ans. Ce service est proposé à l'ensemble des parents ornaïs.

Les consultations de médecins et puéricultrices, les permanences des puéricultrices et les visites à domicile permettent un accès aux soins pour les plus défavorisés et pour les familles rurales sans moyen de locomotion. Ces trois types d'intervention permettent un travail de prévention mais aussi un accompagnement autour de la parentalité. Depuis plusieurs années déjà, un travail de partenariat s'est mis en place avec les maternités et services de pédiatrie sous la forme de réunions d'équipes mensuelles. De même, avec les médecins de l'Éducation nationale, un travail de collaboration est mené afin de permettre une continuité dans le parcours

de l'enfant dépisté en école mais aussi une meilleure coordination dans les situations relevant de la protection de l'Enfance. En effet, la loi de protection de l'enfant a confirmé le rôle du service de la PMI dans les situations où l'enfant est en risque de danger. En 2017, les consultations, réparties sur 19 lieux géographiques différents au sein du Département ont été ouvertes, soit 816 demi-journées et ont donné lieu à 6 661 actes médicaux et 2 208 actes de puériculture seuls. 23 ateliers collectifs, dont la fréquence va d'une fois par semaine à une fois par mois, sont organisés sur l'ensemble du territoire départemental. Ils sont proposés à toutes les familles avec pour objectifs un renforcement des liens parents-enfants et un temps d'échange entre parents.

Dépistage en école et accompagnement des difficultés d'évolution du jeune enfant en 2017

Les bilans de dépistage en école maternelle sont organisés pour les enfants âgés de 4 à 5 ans. 591 séances ont eu lieu dans les écoles maternelles publiques et privées du Département. 2 684 enfants sur 2 855 inscrits à l'école ont été vus par le médecin de PMI ou la puéricultrice. Il a fallu plus de séances pour voir autant d'enfants du fait de l'aménagement du temps scolaire permettant difficilement de dépasser cinq enfants par séance.

Au cours de ces bilans ont été dépistés environ :

- > 15,05 % d'enfants pour des problèmes ophtalmologiques ;
- > 11,63 % d'enfants pour des problèmes de langage ;
- > 7 % d'enfants dont l'évolution est à suivre (guidance parentale) ;
- > 6,24 % d'enfants pour des problèmes d'audition ;
- > 1,80 % d'enfants pour des problèmes de comportement nécessitant une consultation au Centre médico-psychologique (CMP).

Il y a eu plus de troubles visuels de dépistés (+ 3%) par rapport à 2016. L'organisation de ces bilans de dépistage reste une priorité du service de PMI. Le nombre important de consultations spécialisées demandées rend compte du rôle fondamental d'un dépistage précoce des difficultés d'évolution du jeune enfant, afin de lui permettre de poursuivre une scolarité dans les meilleures conditions possibles. Suite aux diagnostics, l'accès aux soins et aux professionnels spécialisés peut s'avérer difficile, plus particulièrement pour les familles avec un enfant présentant un trouble du langage ou des problèmes de comportement.

À noter un nombre important d'enfants dont l'évolution doit être surveillée avec la difficulté pour les professionnels d'avoir une adhésion au suivi PMI par les parents qui n'en voient pas toujours l'intérêt ou minimisent les troubles.

CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE (CPEF)

En 2017, 1 799 femmes ont été examinées en Centre de planification et d'éducation familiale.

Les consultations des centres de planification sont en faveur de femmes en âge de procréer, qu'il s'agisse d'un besoin de contraception ou du suivi d'une grossesse dans un contexte particulier.

103 séances d'information sur la sexualité et la contraception ont eu lieu dans les lycées et collèges.

Le nombre de consultations en lien avec l'IVG est de 74 dont 17 concernent des mineures. Ces chiffres confirment que les demandes d'IVG concernent essentiellement des femmes majeures.

DÉPISTAGE DES CANCERS

DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

	2014	2015	2016	2017
 Mammographies réalisées	13 721	13 512	12 332	13 076
Taux de participation cible 50/74 ans	57,70 %	56,83 %	51,23 %	54 %



Participation population cible 50/74 ans.

Sur deux ans, soit une campagne, le taux de participation est le suivant :

- > 2014-2015 : 57,25 % ;
- > 2015-2016 : 54 % ;
- > 2016-2017 : 52,43 %.

Sur la campagne 2016 – 2017 est enregistrée de nouveau une baisse de participation au mammobus due à la mauvaise fiabilité de la climatisation qui génère des mises en sécurité du sénographe et des reports de rendez-vous. Toutefois, sans cet imprévu, l'activité s'est maintenue tout au long de l'année sur l'ensemble du Département. On constate même une augmentation de l'adhésion en fin d'année.

DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

	2014	2015	2016	2017
Nombre de tests réalisés	14 643	10 377	20 442	12 154

Participation

- > 2013-2014 : 34,60 % ;
- > 2015-2016 : 36,90 %.



Les fluctuations de la participation constatées sur les quatre dernières campagnes et sur l'année 2017 s'expliquent par :

En 2015 : Changement de test de dépistage pour le cancer du colorectal.
Passage au test Immunologique fin 2015.

En 2016 : Nette augmentation de la participation avec le nouveau test mais encore non significative sur une campagne car 2015 n'a fonctionné que sur quelques mois. L'acceptabilité du test est meilleure ainsi que son niveau de détection.

En 2017 : Chute importante due à la concentration des invitations en retard sur 2016.

Création de l'association « Normandie dépistage des cancers » afin de mieux anticiper la régionalisation des dépistages ; les cinq Départements normands se sont fédérés en association type Loi 1901 et ont travaillé ensemble toute l'année.

Le projet de dématérialisation des mammographies a reçu un avis favorable de l'Institut national du cancer.

Un expert désigné après appel d'offres sera en charge de la fusion des services de dépistages qui devra être effective d'ici le 1^{er} janvier 2019, et de l'organisation de la nouvelle structure régionale.

CANCER DU SEIN
LE DÉPISTAGE SAUVE DES VIES

Les Elles de l'Orne

Course-Marche 4,5 km

Dimanche 8 octobre 2017

DAMIGNY (61) - Pôle Universitaire

Rendez-vous dès 14H (départ à 15H)

Inscription : 10 €

Inscriptions en ligne sur : www.lesellesdelorne.fr

Nos partenaires :



Organisé par :

Mission **Économie Finances**



Veiller à l'attractivité et à l'équilibre des territoires.

Les programmes

➤ SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- Aides aux entreprises
- Aménagement du territoire
 - Ingénierie territoriale
 - Démographie médicale
- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

➤ ACTION TOURISTIQUE

- Aides au tourisme
- Partenariat touristique

➤ ÉQUILIBRE FINANCIER

Les grandes tendances

Afin de renforcer les liens avec les collectivités et favoriser la lisibilité de l'intervention du Département sur les territoires, le Conseil départemental s'est engagé dans la mise en œuvre de sa première politique de contractualisation en partenariat avec la région Normandie.

Elle s'est concrétisée par la signature de deux protocoles préalables au contrat de territoire, au printemps 2017, avec le Pays du Bocage et le Pays du Perche. L'ensemble porte sur plus de 45 M€ d'opérations, et l'aide départementale sera de plus de 3 M€.

Une réflexion sur l'élaboration de nouveaux pôles de santé a été engagée sur les territoires de Vimoutiers, La Ferté-en-Ouche, la communauté urbaine d'Alençon, Sées et sur le canton de Bretoncelles.

Dans le domaine du tourisme, l'année a été marquée par la refonte du site www.ornetourisme.com et l'accueil de 13 000 cyclotouristes durant la semaine fédérale du cyclotourisme en août à Mortagne-au-Perche.

Concernant les finances, la quasi-stabilité des dépenses de fonctionnement permet de ne pas trop dégrader nos comptes, déjà affectés par la baisse des ressources (pourtant limitée par la bonne surprise des droits de mutation). Les marges de manœuvre dans les domaines où le Conseil départemental a encore l'initiative se réduisent sensiblement. Le réexamen des politiques, les économies de gestion et la priorisation des investissements

ont permis de compenser le poids grandissant des dépenses prescrites par l'État mais nous arrivons progressivement à leur limite. Entre 2016 et 2017, à périmètre constant, les dépenses de fonctionnement sont stables (+ 0,07 %). Toutefois, il convient de préciser que la compétence transports a été transférée à la Région ainsi que les recettes correspondantes soit 11,82 M€ de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Du côté des recettes, 2017 était la troisième année de diminution de la dotation globale de fonctionnement au titre du redressement des finances publiques : par rapport à 2013, la baisse est de 13,29 M€ (soit - 16,77 %). Malgré cela, pour la 21^e année consécutive, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas été augmenté. L'année aura été marquée par une excellente dynamique des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui ont progressé de 3,14 M€ entre 2016 et 2017.

Le travail avec la Direction départementale des finances publiques, dans la continuité de la Convention de services comptables et financiers, s'est matérialisé par la première convention de contrôle partenarial signée et qui concerne les petites dépenses récurrentes du Fonds social d'insertion.

2017 est principalement marquée par le démarrage progressif de CHORUS PRO. Cette dématérialisation de l'envoi des factures sera généralisée en 2020. Elle ne touchait que les plus grandes entreprises en 2017, ce qui s'est traduit par 930 factures traitées.

➤ Solidarité territoriale

AIDES AUX ENTREPRISES

Cette action est principalement constituée de l'aide aux commerces qui comprend les OCMA (Opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce) et les subventions aux communes ou communautés de communes pour le rachat ou la réhabilitation d'immeubles commerciaux, et par le dispositif Orn'Immo. Orn'Immo est une aide du Conseil départemental mise en place le 2 décembre 2016, en délégation de compétence d'octroi des aides des EPCI, pour l'immobilier d'entreprises (subvention ou avance remboursable au choix du demandeur).

Au titre de l'aide aux commerces en faveur des OCMA, le montant d'aides apporté en 2017 est de 14 124 € pour trois dossiers contre 58 810 € pour 30 dossiers en 2016. Au titre de l'aide aux commerces en faveur des communes ou communautés de communes, le montant d'aides apporté en 2017 est de 10 000 € (32 621 € en 2016) pour un dossier (quatre dossiers en 2016).

Deux dossiers financés en 2017 pour 62 873 € :

- **SAS TERTU** à Villedieu-lès-Bailleul pour la construction d'un bâtiment industriel :
 - activité : fabrication d'équipement de sécurité routière en bois ou en métal ;
 - coût de l'investissement : 192 920 € ;
 - trois créations d'emplois envisagées ;
 - montant de la subvention : 28 938 €.
- **SARL GB Forages dirigés** à Athis-Val-de-Rouvre pour la construction d'un bâtiment industriel.
 - activité : forages dirigés sans tranchées ;
 - coût de l'investissement : 226 236 € ;
 - deux créations d'emplois envisagées ;
 - montant de la subvention : 33 935 €.

ORNE DÉVELOPPEMENT

En 2017, Orne Développement, intégré comme service du Conseil départemental depuis trois ans, a continué à collaborer avec les entreprises et les collectivités locales (EPCI) dans un schéma de partenariats élargi. Orne Développement promeut les atouts économiques de l'Orne à l'échelle régionale et dans le cadre d'une concurrence territoriale accrue sur le plan national et international.

Orne Développement agit dans trois domaines : l'attractivité économique du territoire, l'accompagnement au développement d'entreprises nouvelles ou existantes, et l'appui à leur innovation et leur compétitivité.

Dans le domaine de l'attractivité et de la prospection, Orne Développement a poursuivi ses contacts avec le réseau des développeurs économiques des EPCI, en déployant notamment à leur service la nouvelle version du site éponyme www.entreprendredanslorne.com qui valorise des disponibilités sur 83 zones d'activités et 135 locaux industriels et tertiaires, et met désormais mieux en avant les principaux atouts de notre territoire pour les entreprises. Dans le domaine du développement des entreprises, plus de 170 contacts et projets d'investissements, de déploiement ou d'implantation ont été accompagnés, particulièrement par une mise en réseau efficace de tous les acteurs concernés, la transmission d'informations pertinentes ou le montage de dossiers de

➤ Moyens

BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT	12 558 111	12 354 991
dont masse salariale	543 129	516 843
dont dépenses support	280 909	328 874
> INVESTISSEMENT	2 181 034	2 127 271
dont dépenses réelles	2 145 486	2 059 588
> TOTAL	14 739 145	14 482 262
Agents ETP au 31/12	14,90	15,95



➤ L'entreprise SAS TERTU a bénéficié d'une aide départementale via Orn'Immo

PARTENARIAT SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le partenariat représente 349 440 €, soit 12,6 % du budget de l'action solidarité territoriale, consacré principalement au soutien au conseil en faveur des entreprises et à la formation.

financement. Le service accompagne et instruit les demandes d'aides Orn'Immo. Le service a suivi les conventions de revitalisation territoriales et participé aux groupes de travail Adéquation Emploi Formation permettant ainsi de mutualiser les connaissances des entreprises et répondre à leurs besoins en ressources humaines. Aussi, pour faire émerger de nouveaux projets d'implantation 2017, Orne Développement a déployé son action de webmarketing territorial et suivi plus de 40 nouveaux projets d'entreprises.

Dans le domaine de l'innovation et de la compétitivité, le service a maintenu ses contacts avec les acteurs locaux et régionaux, son soutien aux entreprises, aux collectivités, aux instituts de recherche et de formation ayant des projets innovants. Notamment, Orne Développement a assuré le relais des manifestations régionales telles que les « Trophées de l'innovation », et la convention d'affaires NormandinoV. Il a suivi les filières émergentes comme la Silver économie.

Enfin, Orne Développement contribue quotidiennement à l'attractivité par le rayonnement de l'entreprenariat et de l'actualité des entreprises ornaises via le web. La visibilité de l'écosystème économique et de ses entreprises, véritables ambassadrices du dynamisme de notre territoire, est soutenue sur le site www.orne-developpement.com et les réseaux sociaux.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ZONES D'ACTIVITÉS

Deux dossiers ont été financés en 2017 concernant :

- la création d'une zone d'activité de 3,5 ha sur la commune de Lonlay-l'Abbaye. Un accord de principe a été formulé pour une aide maximale de 118 000 €. Le coût estimé du projet est de 394 666 € ;
- la création d'une zone d'activité de 20 ha sur la commune de Saint-Quentin-les-Chardonnets. Un accord de principe a été formulé pour une aide maximale de 156 000 €. Le coût estimé du projet est de 520 000 €.

Le montant des paiements pour 2017 s'est élevé à 258 592 € (200 181 € en 2016).

L'implication du Département s'est également traduite par une participation financière de 414 231 €, aux trois syndicats mixtes d'aménagement de zones d'activités, se répartissant pour :

- 50 925 € pour le fonctionnement du campus industriel de recherche et d'innovation appliquées aux matériaux - CIRIAM de Caligny et 75 407 € au titre de la prise en charge de l'emprunt supporté par le CIRIAM pendant les dix mois de gratuité des loyers accordée à la Société Lemoine ;
- 246 705 € pour l'investissement, dont 180 000 € (dernier versement), pour compenser la perte de la recette locative du syndicat mixte du parc d'activités de Sées et 11 349 € pour son fonctionnement ;
- 29 845 € pour le syndicat mixte pour la promotion des parcs d'activités de Cerisé-Arçonny.

ASSISTANCE TERRITORIALE ET CONTRACTUALISATION

2017, lancement de la première politique de contractualisation

Afin de renforcer les liens avec les collectivités et favoriser la lisibilité de l'intervention du Département sur les territoires, le Conseil départemental s'est engagé dans la mise en œuvre de sa première politique de contractualisation en partenariat avec la région Normandie.

La politique contractuelle repose sur les grands principes suivants :

- contrats tripartites d'une durée de cinq ans (2017-2021) à l'échelle des EPCI, ou le cas échéant, celle des Pôles d'équilibre territorial et rural si les EPCI qui les composent ont délibéré à l'unanimité dans ce sens ;
- inscription de projets d'investissement structurants répondant aux enjeux régionaux et départementaux ;
- proposition d'une clause de revoyure à mi-parcours pour négocier l'ajout, la modification ou la suppression de projets ;
- décroisement des financements privilégié sauf dans le cadre des compétences partagées (tourisme, sport, culture et aménagement touristique) et pour certains grands projets.

Les moyens financiers consacrés à la contractualisation par le département de l'Orne s'inscriront, sauf exception, dans les dispositifs d'aides départementales existant, en conférant un caractère prioritaire aux projets retenus dans les contrats de territoire au sein des enveloppes budgétaires annuelles fermées.



Deux protocoles préalables au contrat de territoire ont été signés au printemps 2017 :

- le 27 avril avec le PETR du Pays du Bocage, premier protocole signé à l'échelle de la Normandie, où sont inscrites 40 actions pour un montant total prévisionnel de 29 339 200 € avec un montant prévisionnel d'aides départementales de 1 845 035 € (soit 24 opérations soutenues par le Département) ;



➤ Signature du 1^{er} protocole préalable au contrat de territoire en Normandie à Flers le 27 avril 2017

- le 28 avril avec le PETR du Pays du Perche qui porte sur 37 actions pour un montant total prévisionnel de 15 727 171 € avec un montant prévisionnel d'aides du département de l'Orne de 1 363 220 € (soit 28 opérations soutenues par le Département). Le contrat de territoire a été validé à la Commission permanente du 17 novembre ;
- par ailleurs, ont été négociés les protocoles préalables au contrat de la communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe et de la communauté urbaine d'Alençon. Ils ont été signés les 5 et 26 janvier 2018.

➤ Signature du protocole préalable au contrat de territoire de la CDC de la Vallée de la Haute-Sarthe

INGÉNIERIE TERRITORIALE

Dans le cadre de l'accompagnement du programme européen "Liaison entre actions de développement économique" (LEADER 2014-2020), six projets d'un montant global de 38 351 € ont été soutenus en 2017.

Le Conseil départemental soutient également les syndicats mixtes de formation. En 2017, 201 515 € ont été versés au Centre multiprofessionnel de formation des apprentis de l'Orne (CMFAO) et 51 158 € à l'Institut supérieur de formation (ISF).

OBSERVATOIRE TERRITORIAL

L'activité de l'Observatoire territorial se concentre sur la fourniture de données statistiques et cartographiques, la réalisation d'études et l'animation de réflexions.

L'Observatoire répond aux demandes des élus et des services du Département. Il s'appuie sur les données (statistiques, études cartographiques et autres analyses), issues des pôles du Conseil départemental et des organismes ou partenaires.

L'activité 2017 a permis de poursuivre les travaux spécifiques engagés l'année précédente sur la démographie médicale, qui permettront au cours de l'année 2018 de proposer de nouveaux axes d'actions afin d'enrayer la pénurie de médecins dans l'Orne.

DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

› Mission de prospection destinée à l'installation de professionnels de santé

Même si cela ne relève pas de ses compétences obligatoires, le Conseil départemental a résolument poursuivi en 2017 ses actions en matière de démographie médicale, afin de garantir aux Ornais un accès satisfaisant aux soins. Le marché public visant à favoriser l'installation de professionnels de santé dans notre département a été reconduit pour deux ans. Il a permis l'installation d'un médecin à Chanu.

› Pôles de santé libéraux ambulatoires

Aucun projet n'a été proposé au Département contre deux en 2016. Le montant des paiements pour l'année 2017 s'est élevé à 33 333 €.

Mais l'année a été essentiellement consacrée à une réflexion sur l'élaboration de nouveaux pôles, qui sont en cours de validation sur Vimoutiers, La Ferté-en-Ouche, la communauté urbaine d'Alençon, Sées et sur le canton de Bretoncelles.

› Prise en charge des frais de logement des internes en médecine

Le Conseil départemental a versé une aide de 9 520 € à ALTHEA pour la gestion de huit logements destinés aux stagiaires en médecine libérale dans l'Orne. L'objectif est d'offrir à ces stagiaires les meilleures conditions de stage possibles sur des secteurs repérés et de leur donner envie, dès l'obtention de leur diplôme, de venir s'installer sur le territoire ornais.

› Indemnisation des étudiants en médecine générale qui effectuent leur stage dans l'Orne

Le Conseil départemental a décidé d'indemniser les étudiants en médecine générale qui effectuent leur stage dans l'Orne. Les objectifs de cette politique sont d'inciter et familiariser les étudiants à l'exercice de la profession en milieu rural et de valoriser notre territoire. L'aide accompagne la réalisation des stages de 2^e cycle en médecine générale. Elle est forfaitaire et s'élève à 200 € par stage.

En 2017, ce sont donc 85 étudiants qui ont été aidés pour un montant de 17 000 €.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)



Le Conseil départemental contribue chaque année au fonctionnement du SDIS. Celui-ci est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Son financement est assuré majoritairement par les contributions du Département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). En 2017, la participation du Conseil départemental s'est élevée à 9 400 000 €.

> Action touristique



> Moyens

BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT	1 264 649	1 418 125
dont masse salariale	15 227	16 128
dont dépenses support	7 541	41 238
> INVESTISSEMENT	230 704	663 829
dont dépenses réelles	229 750	655 342
> TOTAL	1 495 353	2 081 954
Agents ETP au 31/12	0,40*	2,00*

* Chiffres hors Tourisme 61

AIDES AU TOURISME



Le Conseil départemental a adopté lors de sa session de juin 2017 une nouvelle politique en matière d'aides au tourisme. L'action 2017 a ainsi porté :

AU TITRE DE L'ANCIENNE POLITIQUE

- > **hébergements touristiques (gîtes ruraux, gîtes de groupe, chambres d'hôtes, campings) :** quatre aides accordées pour un montant de subventions de 43 316 € (contre six en 2016 pour une aide de 58 466 €) et une aide pour un parc résidentiel de loisirs de 24 lodges à Moulicent de 50 000 € ;
- > **hôtels et restaurants :** aucune aide n'a été accordée en 2017 au titre de l'hôtellerie (en 2016, deux aides avaient été accordées pour un montant de 50 000 €). Au titre de la restauration, aucune aide n'a été accordée en 2017 (en 2016, une aide a été accordée pour un montant de subvention de 3 585 €) ;
- > **subventions attribuées aux structures communales et intercommunales pour les gîtes ruraux, gîtes de groupe, chambres d'hôtes, campings, aires de camping-cars, signalisation touristique, hôtels et restaurants :** une aide accordée en 2017 pour un montant de 5 000 € (contre trois aides en 2016, pour un montant de 18 351 €). Le montant des paiements pour l'année 2017 s'est élevé à 33 786 €.

> Parc résidentiel de loisirs de Moulicent

AU TITRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE, ADOPTÉE EN JUIN 2017

- > **hébergements touristiques (gîtes ruraux, gîtes de groupe, chambres d'hôtes, campings, parcs résidentiels) :** sept aides accordées en 2017 pour un montant de subventions de 92 784 € ;
- > **hôtels et restaurants :** une aide accordée pour l'hôtel « Le Logis du Tribunal » à Mortagne-au-Perche, pour un montant de subvention de 30 000 € ;
- > **subventions attribuées aux structures communales et intercommunales pour les gîtes ruraux, gîtes de groupe, chambres d'hôtes, campings, aires de camping-cars, signalisation touristique, hôtels et restaurants :** cinq aides ont été accordées en 2017, pour un montant de subventions de 17 686 €. Le montant des paiements pour l'année 2017 s'est élevé à 33 786 € (20 000 € en 2016).

Le montant des paiements pour l'année 2017 (ancienne et nouvelle politique confondues), s'est élevé à 141 940 € pour l'hébergement touristique (126 325 € en 2016), à 44 117 € pour les hôtels-restaurants (38 885 € en 2016).

PARTENARIAT TOURISTIQUE

En 2017, le partenariat représente 1 389 553 €, soit 81,5% de l'enveloppe totale, consacrée principalement au soutien de la régie Tourisme 61.



» Tourisme 61

PROMOTION - COMMUNICATION

Depuis 2016, une partie du service « Promotion-Communication » de Tourisme 61 assure la mise en œuvre de la stratégie digitale du Conseil départemental au sein du service web de la Direction de la communication. Cette mutualisation des moyens humains, pour une meilleure efficacité des campagnes visant à développer la notoriété de l'Orne sur le web et les réseaux sociaux, se trouve renforcée également avec une assistance de Tourisme 61 auprès du service « print » de la Direction de la communication avec la prise en charge du guide de l'été et de brèves touristiques dans « L'Orne Magazine ».

Des éditions créées et adaptées aux événements avec des tirages portés à 50 000 exemplaires pour le magazine touristique de l'Orne (adv' le magazine de l'art de vivre en Normandie), 70 000 exemplaires pour la carte touristique et l'édition d'une nouvelle brochure *l'Orne à vélo* à 10 000 exemplaires. Cette dernière a été créée pour la mise en avant de nos offres vélo, lors de la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme qui a attiré près de 13 000 participants début août 2017. La présence était spécifique et renforcée sur le Salon des séniors. À chaque présence sur ces salons, Tourisme 61 était accompagné de partenaires ornaux dont la station de Bagnoles de l'Orne Normandie et de l'Office de tourisme de la communauté urbaine d'Alençon. Tourisme 61 a également accompagné le Haras national du Pin sur le Salon du Cheval à Paris (Villepinte) et le Conseil départemental sur le Salon international de l'agriculture.

L'activité presse est toujours soutenue avec plus de 80 journalistes et blogueurs accueillis. L'actualité « vélo » avec les nouveaux itinéraires : la Véloscénie (Paris - Le Mont St Michel) et la Vélo Francette (Ouistreham - La Rochelle) ont fait venir bon nombre d'entre eux.

La presse étrangère (essentiellement Benelux et Grande-Bretagne) reste très présente sur les accueils liés à la découverte de produits du terroir et des savoir-faire.

Tendance lourde, nous répondons de plus en plus à la montée en puissance de la blogosphère.

L'activité web (15 sites web pour Tourisme 61, deux Facebook) a mobilisé largement les équipes avec une forte progression des suiveurs sur Facebook (23 000 fans à ce jour soit + 35%).

En 2017, Tourisme 61 a engagé les travaux de refonte du référencement naturel du site vitrine départemental : www.ornetourisme.com avec un appui des campagnes marketing, d'où une fréquentation en progression. La conquête d'internautes et la fidélisation de « clients » du site s'effectue également par l'envoi constant de newsletters.

Tout au long de 2017, le déploiement des offres web sur de nouveaux supports dont *Orne dans ma poche* s'est poursuivi, avec notamment la remontée des bons plans et offres sur les courts séjours, et la mise en avant des circuits de randonnées et touristiques. Un important travail a également été réalisé en 2017 pour l'internet de séjour Normandie et l'open data en national.



» Remise des prix du fleurissement

Dans le cadre de la fédération des acteurs locaux, Tourisme 61 gère et développe la base de données départementales d'informations touristiques (Tourinsoft) avec plus de 25 partenaires tout en assurant plusieurs éducteurs destinés aux professionnels de la filière. Au total, Tourinsoft, ce sont près de 7 000 offres touristiques dont 5 000 manifestations.

Tourisme 61 anime également la campagne « Fleurir la France », le réseau des « Greeters » et des Petites Cités de Caractères, le réseau départemental des Offices de tourisme (OTO) et assure l'organisation des cérémonies de Montormel et la Fête de la randonnée.

ÉQUIPEMENTS – ACTIVITÉS DE PLEIN-AIR

2017 s'annonçait bien. 2017 a tenu ses promesses.

L'association Offices de Tourisme de l'Orne ne comptera plus que 14 adhérents en 2018 à la suite du regroupement des Communautés de communes et la mise en œuvre de la loi NOTRe qui leur transfère la compétence « tourisme ». L'association reste cependant très active. En 2017, elle a réalisé trois vidéos de promotion des grands sites patrimoniaux de l'Orne et organisé plusieurs ateliers à destination des responsables d'offices. Elle est également partie prenante aux côtés de Tourisme 61 pour l'organisation des deux éductours annuels « Orne accueil ». La bourse départementale qui s'est tenue au printemps à Bagnoles de l'Orne Normandie a fait le plein. Le réseau des Greeters, quant à lui, continue de s'étoffer et de se structurer avec le déploiement d'un nouveau logiciel de réservation en ligne.

2017 fut l'année du vélo dans l'Orne avec l'accueil au cœur de l'été des 13 000 cyclotouristes de la Semaine fédérale à Mortagne-au-Perche mais également avec l'élection de la Vélo Francette (Ouireham-La Rochelle) au titre d'itinéraire de l'année en Hollande. Affluence croissante donc de vélos sur les deux véloroutes qui traversent l'Orne, la Véloscénie et la Vélo francette, qui se croisent à Domfront-en-Poiraie. Rappelons les deux journées de sensibilisation organisées pour les hébergeurs situés le long de l'axe Paris-le Mont Saint Michel et le lancement de deux nouveaux projets de tronçons en voie verte : Briouze – Bagnoles de l'Orne Normandie et Alençon - Couterne.

Fort de sept cités, le réseau des « Petites Cités de Caractère® » (PCC) est devenu « tête de pont » en Normandie et accompagne plusieurs communes qui s'intéressent au label. Il a organisé pour la seconde année son festival « Art en Cité » avec le soutien du Fonds départemental d'art contemporain et s'investit de plus en plus dans le réseau national. Sa première participation à la Fête de la Gastronomie a été une réussite pour les quatre PCC candidates. Bellême a bénéficié d'un franc succès en participant à l'émission de télévision « Le Village Préféré des Français » en se classant au sixième rang. Domfront, de son côté, a accueilli pendant trois mois des étudiants de première année de l'école de Chaillot pour une étude patrimoniale de la cité médiévale.

Côté hébergement touristique, seize dossiers, allant du parc résidentiel de loisirs haut de gamme aux gîtes en passant par les hôtels restaurants, ont été aidés pour un montant cumulé d'aides de près de 190 000 € correspondant à un investissement cumulé hors taxes et hors effets mobiliers de 1 350 000 €. Le taux réel d'intervention est donc de 14 %.

La performance de ce dispositif retrouve les taux et les montants qu'il atteignait en 2015 et avant. 2017 a révélé de belles surprises dans les nouveaux projets avec une meilleure qualité de produit. Les investisseurs continuent fort heureusement de choisir la qualité ; plus d'une centaine de meublés a été classée en 2017.

Le schéma départemental de signalisation touristique est régulièrement mis à jour. Trois dossiers de demande d'aide ont été traités. Il faut saluer l'obtention du label « Village Étape » par la commune du Mêle-sur-Sarthe. C'est la seconde commune de l'Orne après Tourouvre à obtenir ce label.



Équilibre financier

En 2017, le Département a réalisé 331,49 M€ de dépenses réelles (hors écritures relatives au contentieux avec Signalisation France) dont plus de 18 % en investissement.

Les investissements opérés en direct représentent environ 41 M€ et concernent principalement les routes, le plan numérique ornaï et les collèges. Par ailleurs, le Département a soutenu les investisseurs publics ou privés à hauteur de 7,8 M€.

Les dépenses de fonctionnement (271 M€, hors contentieux Signalisation France) concernent à 60 % le secteur sanitaire et social. L'augmentation des dépenses de ce secteur est contenue à 0,6 % par rapport à 2016, soit + 0,09 M€. La charge nette des trois allocations de solidarité (APA, PCH et RSA) pour 2017 s'élève à 32,74 M€ (y compris réaffectation des soldes perçus en n au titre de n-1 et nouveaux fonds de compensation), soit un taux de couverture de 60,36 %, en retrait par rapport à 2016 (63,67 %).

Entre 2016 et 2017, à périmètre constant, les dépenses de fonctionnement sont stables (+ 0,07 %).

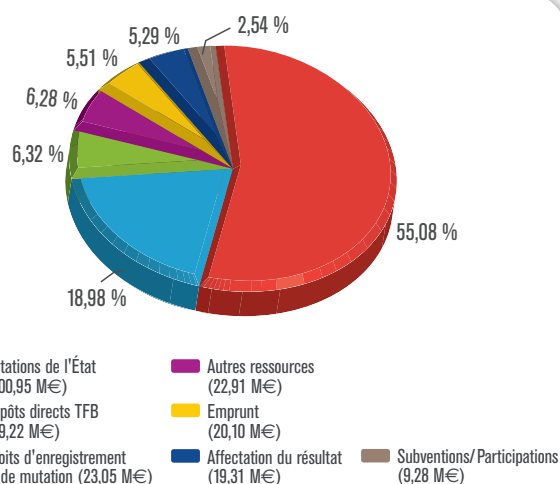
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à presque 302 M€ (hors écritures Signalisation France) en baisse de plus de 3 M€ par rapport à 2016 (à périmètre constant). Le produit des impôts directs augmente de 1,05 M€ (+ 1,54 %), par la seule augmentation du produit de taxe foncière bien que le Département ait maintenu, pour la 21^e année, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties. Les produits de la CVAE et de l'Imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux (IFER) sont quant à eux stables. La taxe spéciale sur les conventions d'assurance baisse de 2,2 M€. La hausse des DMT0 (23,05 M€ soit + 3,14 M€) et du fonds de péréquation des DMT0 (+ 0,53 M€) ne suffit pas à atténuer la baisse de la dotation globale de fonctionnement (- 4,23 M€ au titre du redressement des comptes publics nationaux et de la recentralisation sanitaire), de la part solidarité du fonds de péréquation des DMT0 (- 0,23 M€) et des ex-compensations fiscales (-0,96 M€).

Moyens

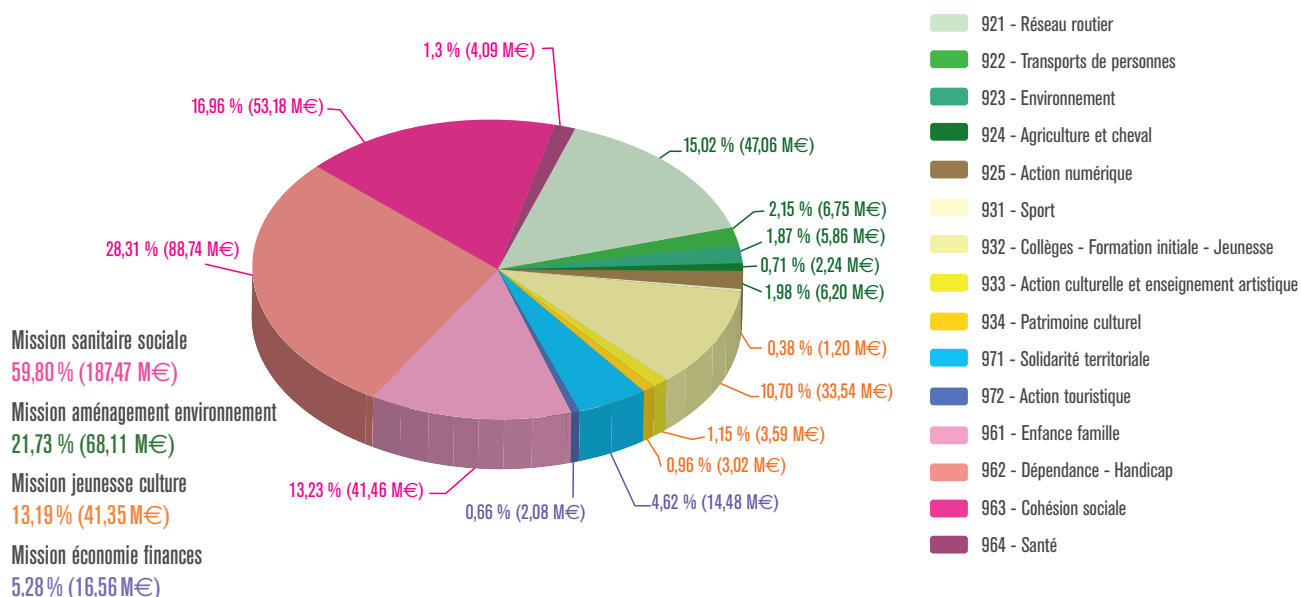
BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT	1 408 490	2 142 314
dont masse salariale	454 810	441 606
> INVESTISSEMENT (dépenses réelles)	539 974	1 138 847
> TOTAL	1 948 464	3 281 161
Agents ETP au 31/12	9,20	9,10

Les moyens de ce programme support sont ventilés au sein des programmes opérationnels.

RECETTES TOTALES



DÉPENSES TOTALES - TOTAL : 313,49 M€ hors opérations financières et mouvements d'ordre



	Orne		Moyenne de la strate*
	CA 2016	CA 2017	CA 2016
Dépenses d'équipement	163,60 €/hab.	142,10 €/hab.	108,43 €/hab.
Dépenses de fonctionnement	972,70 €/hab.	949,63 €/hab.	967,74 €/hab.
Encours de la dette	409,27 €/hab.	441,90 €/hab.	588,33 €/hab.

* Strate de population : 250 000 à 350 000 habitants.

L'activité du Bureau de la comptabilité consiste en la gestion des flux financiers entrant et sortant sur le budget principal et les sept budgets annexes du Conseil départemental.

En 2017, le Conseil départemental a émis 30 376 mandats et 13 249 titres sur tous ses budgets, soit, par rapport à 2016, - 5,3 % pour les mandats et - 9,5 % pour les titres.

Les rejets par la Paierie départementale, enregistrés en 2017 sur les mandats, sont au nombre de 284 soit 1,12 % des mandats traités. Ce faible taux démontre la qualité de l'ensemble de la chaîne comptable de paiement.

Le délai global de paiement moyen en 2017 sur l'ensemble des dépenses du Département est de 21 jours (15 jours en 2016, 20 jours en 2015). Cette augmentation est notamment due à la nouvelle gestion manuelle des factures issues de CHORUS PRO, à des contraintes de plus en plus importantes... Ce délai reste cependant inférieur au délai global de paiement maximum autorisé de 30 jours (19 jours pour la collectivité + 11 jours pour la Paierie départementale).

Le Bureau de la comptabilité assure également la gestion et le suivi de l'inventaire départemental et des amortissements qui en découlent. À ce titre, un important travail de rapprochement avec l'actif de la Paierie départementale a été entamé et de nombreuses régularisations déjà effectuées. L'annuité d'amortissement du budget principal s'élève à 21,7 M€ en 2017.

En mars 2016, la troisième convention de services comptable et financier a été signée avec la Direction départementale des finances publiques et la Paierie départementale. D'une durée de trois ans, elle a notamment pour objectifs de poursuivre la dématérialisation, de renforcer la qualité comptable et de proposer de nouveaux moyens de paiement aux usagers.

À ce titre, en 2017, la première convention de contrôle allégé partenarial a été signée. Elle porte sur les petites dépenses récurrentes du Fonds social d'insertion. Grâce à un assouplissement de la chaîne de paiement, elle améliore les délais de paiement et libère davantage de temps de disponibilité pour les usagers.

L'année 2017 a surtout été marquée par le démarrage progressif de CHORUS PRO et de l'obligation pour les grosses entreprises et les collectivités d'envoyer leurs factures sous un format dématérialisé au Département. Ce nouveau circuit va se généraliser progressivement à l'ensemble des entreprises jusqu'en 2020. Il nous oblige à revoir nos chaînes de traitement en interne afin de permettre une prise en charge et un paiement rapide de ces factures. C'est pourquoi le Bureau de la comptabilité a commencé à collaborer, à compter du second semestre 2017, avec la DSII sur le projet de dématérialisation du service fait et la mise en place d'un nouveau module factures sur le logiciel financier Coriolis afin de traiter les factures numériques issues de CHORUS PRO. Ainsi en 2017, plus de 930 factures de ce type ont été traitées.

De même, le bureau effectue le suivi des 11 régies d'avances ou de recettes qui permettent des versements ou des encaissements simplifiés et plus rapides auprès des usagers.

Grâce à un suivi quotidien de sa trésorerie, le Département n'a pas eu à mobiliser, pour la 3^e année consécutive, une ligne de trésorerie (en 2014, le coût en intérêts et en frais s'élevait à 6 204 €).

Les charges d'intérêts des emprunts s'élèvent à presque 4 M€ en 2017 contre 4,24 M€ en 2016. L'encours de dette au 31 décembre 2017 est de 127,16 M€ (118,22 M€ au 31/12/2016). À résultat constant, il ne lui faudrait que quatre ans et deux mois pour rembourser toute sa dette.



adv'

guide découverte de l'art de vivre
l'Orne en Normandie *Lifestyle in the Orne in Normandy*

GUIDE DU VISITEUR
GRATUIT
2017



Nos Petites
Cités ont
du caractère

ZEN, SIMPLE, NORMANDE...

L'ORNE, MA VRAIE NATURE



Haras du Pin :
le spectacle permanent

Bagnoles-de-l'Orne,
bulle de bien-être



Mission Patrimoine Logistique



Imaginer des services toujours plus connectés aux besoins des habitants.

Les programmes

➤ BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES

- Construction et rénovation
- Entretien et maintenance
 - Gestion immobilière

➤ ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- Équipements numériques
- Mobiliers, services, fournitures
 - Courrier
 - Assurances
 - Matériels
- Golf de Bellême

Les grandes tendances

En 2017, les travaux sur le patrimoine départemental ont été poursuivis avec notamment la fin de la réhabilitation globale de l'antenne d'action sociale à La Ferté-Macé et le déménagement de l'Office départemental de la culture dans des locaux rénovés situés à proximité de la médiathèque départementale.

Le Département s'est fixé un triple objectif pour sa flotte automobile : diminuer la flotte de 10 %, améliorer son empreinte carbone en achetant des véhicules moins émetteurs de CO2 et accroître le nombre de véhicules électriques qui doivent atteindre 30 % du parc des berlines.

2017 a vu le lancement d'un nouveau programme d'installation de bornes de recharges de véhicules électriques sur divers sites du Conseil départemental, permettant d'amplifier le partage des véhicules de service avec les particuliers ornaïens dans le cadre du service Autofree61.

L'année s'est aussi caractérisée par le lancement des études pour le projet starTech Campus, ensemble dédié à la formation et à l'économie

du numérique. Créés au sein d'une enceinte historique (les anciennes écuries du quartier Lyautey), ces nouveaux locaux devront allier modernité et respect de l'unité architecturale du site, tout. Ils s'affirment comme un pôle d'excellence du numérique afin de gagner en attractivité, en efficacité économique et contribuer ainsi à la création de nouveaux emplois.

L'application mobile *L'Orne dans ma poche* a continué de s'enrichir de nouveaux services, comme les circuits de randonnées ou encore un espace dédié aux étudiants. En cas de perturbations des transports scolaires et réguliers, un système d'alerte par notification a été mis en place.

L'Hôtel du Département est aussi ouvert gratuitement tous les dimanches après-midi pour permettre aux Ornaïens de visiter les expositions temporaires. Plus de 4 500 visiteurs ont pu profiter en 2017 de ces magnifiques expositions impliquant plusieurs services du Département (accueil, culture, communication, imprimerie, services techniques).

➤ Bâtiments et propriétés départementales



➤ Rénovation de l'immeuble abritant l'antenne d'action sociale de La Ferté-Macé

➤ Moyens

BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT	2 417 275	2 227 150
dont masse salariale	921 173	945 902
> INVESTISSEMENT (dépenses réelles)	940 692	1 417 913
> TOTAL	3 357 967	3 645 063
Agents ETP au 31/12	19,45	21,50

Les moyens de ce programme support sont ventilés au sein des programmes opérationnels

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

Le programme concerne les actions de construction, rénovation, entretien et maintenance des bâtiments et propriétés du Département. Il intègre aussi la conduite des grosses opérations de construction et de réhabilitation des collèges (*lire en pages mission jeunesse culture*).

Ses objectifs sont de garantir la conformité des bâtiments aux exigences réglementaires, d'en conforter la performance environnementale et d'améliorer les conditions d'accueil du public et des usagers.

2017 est marqué par la désignation de l'architecte et de l'équipe de maîtrise d'œuvre du futur starTech Campus, ainsi que par le démarrage des études de conception. Ce pôle, dédié à la formation et à l'économie numérique, prendra place dans des bâtiments qui seront réhabilités et transformés sur le site du quartier Lyautey, à Alençon. Ce pôle d'excellence du numérique permettra au département de l'Orne de gagner en attractivité, en efficacité économique et contribuera, ainsi, à la création de nouveaux emplois.

Un autre chantier a été engagé à l'été 2017, il s'agit de la réhabilitation d'un bâtiment situé rue du Puits-au-Verrier à Alençon, destiné à accueillir une maison de santé universitaire. La démographie médicale est un enjeu fort pour le Département. Aussi, ce bâtiment permettra de mettre à la disposition de nouveaux médecins des locaux adaptés à leurs activités médicales afin de susciter l'envie auprès des jeunes médecins de s'installer durablement dans les pôles alençonnais et ornais et d'accroître l'offre de soins. Les locaux devraient être mis en service au début du second semestre 2018.

2017 est l'année de l'achèvement des travaux de rénovation de l'immeuble abritant l'antenne d'action sociale de La Ferté-Macé. Les nouveaux bureaux,

entièrement réagencés, rénovés et rendus parfaitement accessibles aux personnes à mobilité réduite, ont ouvert au public le 2 novembre 2017 (cf. paragraphe relatif aux actions mutualisées avec le bloc communal).

2017 fut également l'année du rapprochement sur Alençon de l'ancien Office départemental de la culture, installé précédemment à Sées.

La réhabilitation du bâtiment abritant la circonscription de l'action sociale de Fiers a été décidée. Le rez-de-chaussée du bâtiment, accueillant la PMI et les bureaux de permanence, sera entièrement réhabilité afin d'être mis aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. L'architecte et l'équipe de maîtrise d'œuvre ont été désignés début 2017. Les études d'avant-projet sont en cours.



➤ Maison de santé



Des opérations ont été menées pour le compte d'autres collectivités par le biais d'Orne-Métropole. Une cinquantaine d'études de faisabilité et diagnostics a été réalisée.

Enfin, 2017 est l'année du lancement d'un nouveau programme d'installation de bornes de recharge de véhicules électriques sur divers sites du Conseil départemental. Un grand nombre de sites avait déjà été équipé de bornes de recharge, notamment les agences et les centres d'exploitation routiers. Ce nouveau programme consiste à installer de nouvelles bornes sur 22 sites répartis sur le Département. Dans la plupart des cas, le partage des véhicules de service avec les particuliers ornais par l'aménagement de parcs de stationnement Autofree 61. Les véhicules électriques de type Zoé ou Kangoo seront mis en location par le biais d'un site dédié, Autofree 61. Le premier site à avoir été aménagé fin 2016 est l'Hôtel du Département à Alençon, celui-ci a été doublé fin 2017 pour pouvoir accueillir 12 véhicules électriques.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE



Le bureau maintenance et sécurité a géré un grand nombre de travaux de maintenance (curative ou préventive) et d'amélioration de locaux dans l'ensemble des bâtiments.

Sur les 1 594 interventions effectuées en 2017 dans les bâtiments départementaux, en dehors des contrôles périodiques obligatoires, 1 359 interventions ont été assurées par l'équipe interne. Le bureau a notamment poursuivi le programme de remplacement de lampes par des lampes LED de dernière technologie, bien plus économiques.

Le bureau gère 33 contrats de maintenance avec des partenaires extérieurs.

Parmi les opérations menées en 2017 :

- ▶ L'installation de 38 nouveaux panneaux photovoltaïques sur le bâtiment d'accueil de l'Hôtel du Département à Alençon, pour une puissance de 16 kWc (kilowatt crête) et une production estimée à 11 125 kWh/an destinée à l'autoconsommation du site Lyautey ;
- ▶ l'aménagement de locaux de stockage de l'ex-office départemental de la culture dans un bâtiment du site Lyautey à l'Hôtel du Département d'Alençon ;
- ▶ la reconstruction du bâtiment de stockage du matériel d'entretien du golf de Bellême, détruit au cours d'un incendie en octobre 2015 ;
- ▶ la réfection complète de l'étanchéité du bâtiment situé au 22, boulevard du 1^{er} Chasseurs à Alençon, avant sa mise à disposition de l'association « La boîte aux lettres » ;
- ▶ la construction de couvertures pour les alvéoles de stockage de sel sur les sites des agences routières de Gacé, Sées et Alençon ;
- ▶ la construction d'un hangar de stockage pour les véhicules et engins de l'agence routière de Sées ;
- ▶ le remplacement de tous les appareils d'éclairage des ateliers de l'agence routière d'Argentan par des luminaires à très basse consommation de type LED.

GESTION IMMOBILIÈRE

En 2017, les transferts de propriété ont été limités à la vente de l'ancienne caserne de gendarmerie de Bellême pour un montant de 180 000 €. D'autres ventes ont été décidées, dont les actes seront signés en 2018, pour les anciennes casernes de gendarmerie de Courtomer, Pervençères et Trun, ainsi que pour l'ancien centre d'exploitation routier à Rémalard.

Par ailleurs, un bail emphytéotique a été conclu concernant les locaux du Palais d'Argentré à Sées au profit de la SCI du Palais d'Argentré. Le bail emphytéotique concernant le site de l'Auberge des sœurs Moisy à Saint-Céneri-le-Gérei a été cédé par le Parc Normandie-Maine au Département.

Les dépenses de loyers, hors casernes de gendarmerie, ont augmenté d'environ 4%, en passant de 341 251 € en 2016 à 354 475 €, en raison de la prise à bail de nouvelles locations (nouvelle convention pour les locaux de la circonscription d'action sociale à La Ferté-Macé, et bail de l'Auberge des sœurs Moisy au dernier trimestre de l'année).

Équipements et services



Moyens

BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT	8 195 004	8 718 640
dont masse salariale	3 849 629	3 889 967
> INVESTISSEMENT (dépenses réelles)	1 351 424	1 613 738
> TOTAL	9 546 428	10 332 378
Agents ETP au 31/12	94,29	91,29

Les moyens de ce programme support sont ventilés au sein des programmes opérationnels

ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

Le Département poursuit sa transformation numérique, assure le bon fonctionnement des matériels informatiques : 826 ordinateurs (PC), 254 portables, 357 clients légers, 82 tablettes, 355 imprimantes, 27 Fax, 94 copieurs numériques, les différents équipements réseaux actifs, les équipements téléphoniques (20 autocoms, 1 000 téléphones fixes et 700 mobiles) sur les 41 sites distants que compte le Conseil départemental.

De nombreuses actions ont été menées auprès des différents services : téléphonie sur IP utilisant les réseaux dédiés à Internet avec la poursuite de la migration de la téléphonie sur IP des différents sites du Département. Après le quartier Lyautey en 2016, les sites du Pôle sanitaire social à Courteille, les Archives, le Centre d'action sociale de Perseigne, la Maison des sports, Tourisme 61 ont été migrés.

☑ Système collaboratif de gestion de contenu ALFRESCO :

En 2017, l'usage de ce système a fortement progressé. De nombreux services se sont vus attribuer des espaces collaboratifs partagés souvent avec des correspondants extérieurs à la collectivité. Une présentation systématique aux services des possibilités d'Alfresco a été proposée sous forme de démonstration.

☑ Dématérialisation des factures fournisseurs Chorus Pro :

Une nouvelle réglementation impose à toutes les collectivités et toutes les entreprises de faire parvenir leurs factures sous formes dématérialisées de 2017 et progressivement jusqu'en 2020 suivant la taille de l'entreprise. Il s'agit donc pour le Conseil départemental de l'Orne d'adapter son logiciel financier à la réception et à l'envoi de factures dématérialisées.

☑ L'Orne dans ma poche :

Lancé en novembre 2016, outil fédérateur des services mis à disposition du grand public et en particulier des Ornais, l'application mobile a continué de s'enrichir de nouveaux services, comme les circuits de randonnées et également un espace dédié aux étudiants. En cas de perturbations des transports scolaires et réguliers, un système d'alerte par notification a également été mis en place.

☑ Gestion financière :

En 2017, il a été nécessaire de procéder à une montée de version majeure du logiciel de gestion financière afin de pouvoir réaliser ultérieurement la récupération des factures dématérialisées venant de Chorus pro. Cette opération lourde a impacté d'autres logiciels en communication avec la gestion financière Coriolis : la gestion électronique de documents Alfresco et le logiciel de gestion des subventions Progos pour lesquels il a fallu également assurer des montées de version.

☑ Migration du logiciel lodas de la Maison départementale des personnes handicapées vers Solis :

Le secteur social possède plusieurs logiciels qui ne sont pas interopérables car provenant de plusieurs éditeurs. La volonté du Conseil départemental de l'Orne est de regrouper l'ensemble des logiciels sous un logiciel unique qui permettra notamment de posséder une seule base de données des usagers. Les travaux 2017 ont représenté le premier volet de la mise en cohérence des logiciels du Pôle sanitaire social. Pour cela, il a été nécessaire de faire évoluer l'infrastructure technique du logiciel Solis pour pouvoir absorber le module Maison départementale des personnes handicapées.

☑ Extension de la messagerie sécurisée des médecins au protocole MSSanté :

La collectivité est équipée d'une passerelle qui permet aux médecins d'échanger des informations médicales en toute sécurité conformément aux obligations réglementaires. Les médecins du Département de l'Orne bénéficient donc à ce jour des deux principaux systèmes que sont Apicrypt et MSSanté.

☞ Administration des systèmes & réseaux

L'activité principale en matière d'administration systèmes et réseaux consiste à :

- administrer les serveurs (31 physiques et 133 virtuels, 94 en production et 39 en test) qui gèrent le système d'information du Département de l'Orne répartis sur deux salles informatiques ;
- assurer la sécurité des données et des logiciels ;
- administrer les habilitations des 1 500 utilisateurs ;
- superviser et administrer les équipements réseaux de tous les sites ;
- superviser et administrer l'infrastructure de stockage ;
- administrer l'environnement de virtualisation et effectuer les traitements centralisés sur les différents logiciels.

Un travail important consiste à traiter au quotidien les divers problèmes de l'ensemble des utilisateurs répartis sur tous les sites.

En 2017, les principales actions réalisées sont les suivantes :

- mise en place de deux systèmes type serveur Oracle (serveurs de base de données) pour remplacer les anciens systèmes Oracle existant. L'ensemble des informations saisies par les différents services métiers sont stockées dans des bases de données, dans un protocole constructeur Oracle. La volumétrie des données étant exponentielle, il convenait pour conserver des performances de traitement de changer d'équipement. S'ajoute la fonction plan de reprise d'activité, à savoir qu'en cas de défaillance d'un environnement, le système bascule sur un système de secours sans perte de données ;
- contrôle et mise à jour du fichier des imprimantes.

☞ Bureau de la gestion du parc PC et Hotline

L'activité du bureau consiste à :

- assurer le bon fonctionnement des matériels informatiques, sur les 41 sites distants que compte le Conseil départemental et déplacement des techniciens sur ces différents lieux ;
- déployer les nouveaux logiciels : Windows 10 pour une finalisation début 2020 et la suite bureautique Microsoft office 2013 déployée dans tous les services ;
- prise en charge de la gestion totale des copieurs (relevés et coût copie) ;
- assurer la hotline téléphonique, (appels téléphoniques entrant sur le 1999) et maintenir un niveau de compétences afin d'assumer ces fonctions.

HOTLINE

- ☞ assistance aux utilisateurs, agents du Département, élus et direction. Fourniture d'IPAD et smartphone aux conseillers départementaux, formation des élus aux outils bureautiques ;
- ☞ assurer les demandes d'intervention des services déposées dans l'intranet via GLPI (logiciel de prise en compte des incidents) :
 - 2 645 demandes d'assistance en 2013 ;
 - 2 792 demandes en 2014 ;
 - 2 713 demandes en 2015 ;
 - 2 912 demandes en 2016 ;
 - 3 069 demandes en 2017.

Cette augmentation s'explique par l'augmentation constante d'installation des logiciels et des équipements informatiques pour la gestion des différents métiers de la collectivité.

MOBILIERS, SERVICES, FOURNITURES

CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION (CID)

• FONCTION ACCUEIL

L'activité de l'accueil se décompose ainsi :

- l'accueil des 28 132 visiteurs qui se sont présentés au quartier Lyautey, dont 4 570 personnes pour visiter les expositions en semaine et le dimanche après-midi ;
- l'accueil des groupes (élus, scolaires...) pour la visite du Conseil départemental (Hôtel de Guise et Hôtel du Département quartier Lyautey) et participation à l'organisation des manifestations et des expositions ;
- la signalétique interne et externe des bâtiments ;
- la régie de recettes de l'accueil de l'Hôtel du Département ;
- l'accueil téléphonique - Conciergeries Hôtel du Département et Pôle sanitaire social ;
- la gestion des réservations des salles de réunion (interne, externe) ;
- la centralisation des réservations de voitures pour le pôle (en lien avec clem-mobi) ;
- la gestion des conciergeries ;
- les visites commentées.



➤ Inauguration de l'exposition "Les aviateurs de la Grande guerre"

• FONCTION DOCUMENTAIRE

Le centre d'information et de documentation a en charge la gestion de la documentation générale ainsi que la recherche et la diffusion documentaire :

- 1 796 dossiers ont été diffusés sur initiative du centre et 601 sur demande ;
- préparation de la revue de presse quotidienne aux élus ;
- acquisition et prêt d'ouvrages aux agents en vue de la préparation aux concours ;
- gestion des encaissements des 3 300 concurrents dans le cadre de l'opération « Les Elles de l'Orne », course pédestre en faveur du dépistage du cancer du sein.

ACHATS ET LOGISTIQUE

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation : 2 118 305 € en 2017 au lieu de 1 921 370 € en 2016 notamment en raison des dépenses d'électricité et de gaz avec des factures de 2016 réglées début 2017. Les dépenses les plus importantes concernent les fluides, les prestations de nettoyage des locaux, les différentes fournitures et les manifestations.

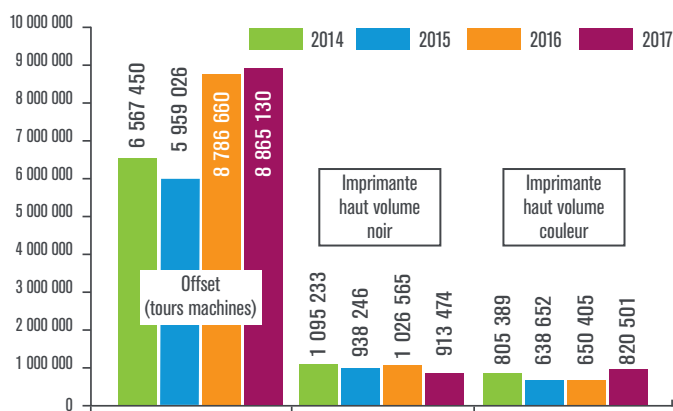
Les dépenses d'investissement se sont élevées à 157 874 € en 2017 pour l'acquisition et le renouvellement de mobilier des services.

Globalement, le volume d'impression réalisé par l'atelier d'impression et de façonnage est en légère augmentation. Cette augmentation concerne les travaux de promotion en haut volume qui ont été réalisés pour la Direction de la communication et l'offset pour Tourisme 61, pochette complète "L'Orne à vélo". Le volume d'impression a évolué selon le schéma ci-contre.



➤ "L'Orne à vélo" propose de nombreux itinéraires sous forme de fiches pratiques et très détaillées

➤ VOLUME DES IMPRESSIONS



COURRIER

La quantité de courrier expédiée en 2017 pour le compte du Conseil départemental est de :

- 172 673 plis (soit une baisse de 30% environ par rapport à 2016), pour une dépense de 191 144 € (soit une baisse de 25 % environ par rapport à 2016).

ASSURANCES

Les dépenses concernant les contrats d'assurances (dommages aux biens, flotte automobile, protection juridique des agents et des élus, risques statutaires, responsabilité civile) sont passées de 627 215 € en 2016 à 658 220 € en 2017, soit une augmentation d'environ 5 %, suite à la souscription d'un nouveau contrat d'assurance en dommages aux biens. L'appel d'offres (après résiliation du contrat par l'assureur précédent pour déséquilibre du ratio prime/sinistres) a permis de bénéficier d'une franchise de 500 € au lieu de 1 500 €.

MATÉRIELS

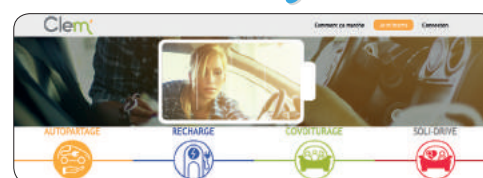
Le Centre technique matériels et équipements (CTME) assure la gestion et l'entretien des véhicules et des engins mis à la disposition des agents du Conseil départemental dans le cadre de l'exécution des missions de service public.

Les objectifs poursuivis s'articulent autour de trois axes :

- poursuivre la rationalisation de la flotte automobile en réduisant le nombre de véhicule. L'objectif de l'année 2016 et 2017 était de parvenir à une réduction de 10 % de la flotte de véhicules légers et véhicules utilitaires. En deux ans, la flotte est passée de 254 véhicules à 229 véhicules. Soit une réduction de 9,84 % ;
- favoriser le développement durable en remplaçant les véhicules thermiques obsolètes par des véhicules « propres ». À ce titre, douze véhicules électriques de type berline ou utilitaire ont été achetés en 2017 ;
- développer l'autopartage des véhicules de service avec les Ornaïs. Le Conseil départemental propose à la location, une ressource de six véhicules électriques. Ce service appelé Autofree 61 est implanté à l'Hôtel du Département à Alençon. Les véhicules sont réservables en ligne 24 h/24 h, à partir de la plate-forme d'ecomobilité www.clem.mobi. Ce service sera étendu en 2018 dans le Département.



Auto free



Les investissements 2017 sont d'un montant de 1 051 456 € et se décomposent de la façon suivante :

Véhicules et engins

- > 10 VL électriques ;
- > 2 VU électriques ;
- > 5 VL thermiques ;
- > 2 VU thermiques ;
- > 6 fourgons ;
- > 2 camions équipés d'une benne, une lame de déneigement et une saleuse ;
- > 1 véhicule service viabilité équipé de porte-outils de fauchage et d'éparage ;
- > 1 chargeur.

Matériel pour le golf de Bellême

- > 1 tracteur spécialisé ;
- > 1 sableuse ;
- > 1 broyeur ;
- > 1 voiturette.

Les recettes externes liées à la vente des véhicules réformés s'élèvent en 2017 à 5 525 €

La flotte de véhicules au 31 décembre 2017 est composée de 437 véhicules routiers.

Répartition de la flotte et statistiques des potentiels

Parc	Catégorie	Quantité	Âge moyen	Kilométrage moyen parcouru par véhicule en 2017
Parc standard	Véhicules légers/Véhicules utilitaires	169 dont 28 véhicules électriques	7,49	13 801 km
	Fourgon	20	10,55	8 498 km
	Camion (1 mammobile et 2 bibliobus)	3	14,37	6 935 km
Parc spécifique (avec équipements particuliers)	Véhicules légers/Véhicules utilitaires d'exploitation routière	60	7,19	19 876 km
	Fourgon d'exploitation	77	9,22	14 987 km
	Camion d'exploitation	53	10,67	7 581 km
	Tracteur	55	12,60	/

Consommation en carburant des véhicules roulants (hors engins et tracteurs)

Exercice	Kilométrage parcouru (km)	Volume consommé (l)	Consommation moyenne (l/100 km)
2012	6 154 638	647 230	10,52
2013	5 844 964	579 470	9,91
2014	5 210 759	523 490	10,05
2015	5 346 632	516 639	9,66
2016	5 185 497	495 882	9,56
2017	5 331 434	493 244	8,33

Évolution des taux d'émission de CO2 des Véhicules Légers et Utilitaires (VL/VU) et des fourgons

Exercice	Taux moyen d'émission de CO2 des VL et VU	Taux moyen d'émission de CO2 des fourgons
2012	122,33	233,26
2013	114,29	231,71
2014	115,56	229,75
2015	113,08	229,45
2016	107,77	228,05
2017	105,82	228,46

GOLF DE BELLÈME

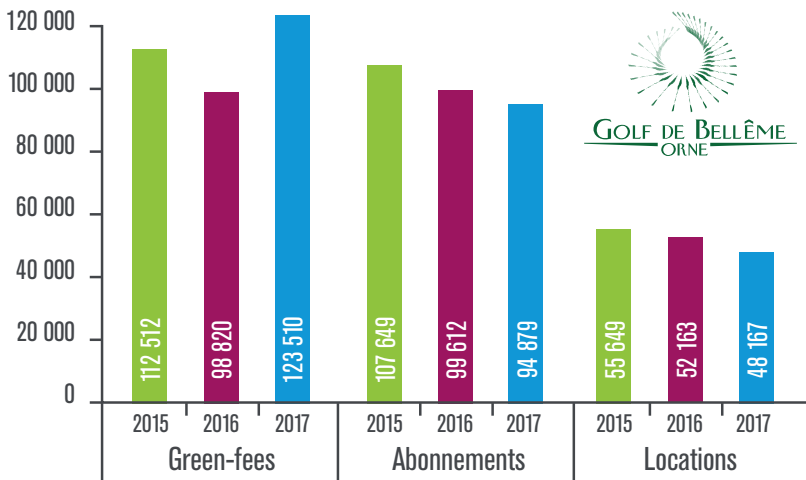
Pour l'année 2017, le chiffre d'affaires du golf de Bellême s'est stabilisé à 324 135 € et le nombre d'abonnés s'est maintenu à 114.

En 2017, deux étangs du parcours ont été remis en eau. Des départs ont été modifiés et de nouveaux travaux de taille et de plantation d'arbres ont été effectués.

En octobre, un Fitting (test de matériel de golf) a été organisé (10% du chiffre d'affaires de vente de matériel a été reversé au Golf).



➤ GREEN-FEES, ABONNEMENTS, LOCATIONS (voiturettes, chariots, jetons practice)



Mission **Direction générale**



Dynamiser les synergies pour une ambition partagée et collective.

Les programmes

> GESTION GÉNÉRALE

- Fonctionnement des assemblées et accompagnement des élus
- Communication

> GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Effectifs et masse salariale
 - Médecine et prévention
 - Action sociale
- Recrutement et formation

> CONSEIL ET AUDIT

- Conseil et contrôle de gestion
- Assistance juridique

Les grandes tendances

L'année 2017 a notamment été marquée par :

- > le lancement et la promotion d'Orne-Métropole, se substituant à Ingénierie 61, agence départementale ;
- > la promotion d'Autofree 61, plate-forme de réservation de véhicules électriques ;
- > l'objectif atteint de 10 000 téléchargements de l'application mobile multiservice "L'Orne dans ma poche" à fin 2017 ;
- > Les transferts des effectifs du service des transports à la Région.

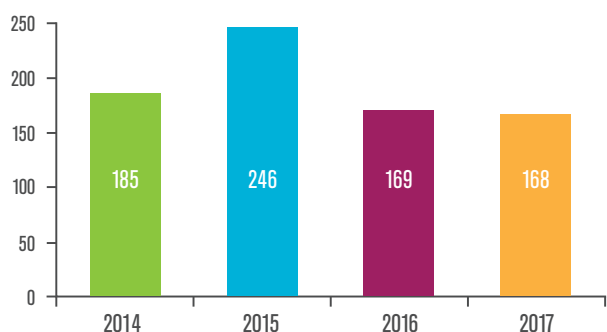
➤ Gestion générale

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉLUS

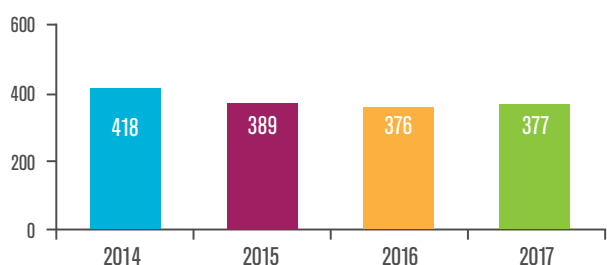
Dans le cadre de l'action relative au fonctionnement des assemblées et à l'accompagnement des élus, les différentes missions sont :

- l'organisation et le suivi des réunions du Conseil départemental, de la Commission permanente et des Commissions thématiques ;
- la gestion du contrôle de légalité dématérialisé et du recueil des actes administratifs de la collectivité ;
- la gestion de la représentation du Conseil départemental dans les organismes extérieurs ;
- le suivi du dossier administratif des élus.

➤ NOMBRE DE RAPPORTS EXAMINÉS PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL



➤ NOMBRE DE RAPPORTS EXAMINÉS PAR LA COMMISSION PERMANENTE



➤ Moyens

BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT	3 478 286	3 561 289
dont masse salariale	995 862	1 023 782
> INVESTISSEMENT (dépenses réelles)	0	0
> TOTAL	3 478 286	3 561 289
Agents ETP au 31/12	21,40	21,70

Les moyens de ce programme support sont ventilés au sein des programmes opérationnels



Le Conseil départemental s'est réuni cinq fois en 2017 et a examiné 168 rapports (169 en 2016).



En 2017, la Commission permanente a tenu neuf réunions et examiné 377 rapports (376 en 2016).

COMMUNICATION

MISSIONS

Communication externe :

- accompagner, expliquer, valoriser les actions décidées par le Conseil départemental ;
- informer les usagers des services proposés par la collectivité, faciliter l'accès à cette information ;
- promouvoir l'image de l'Orne.

Communication interne :

- favoriser une meilleure connaissance entre les services ;
- valoriser le travail des agents et les résultats qui en découlent ;
- nourrir l'esprit d'équipe par l'information, la concertation, l'adhésion aux réalisations de la collectivité.

La direction est composée de trois services correspondant aux principaux métiers et supports de communication :

- Print/presse • Protocole/manifestation • Web/multimédia.

Elle connaît en 2017 une forte croissance d'activité dans tous ses domaines de compétence. Une optimisation constante et soutenue est recherchée pour gagner en efficacité sur toutes les opérations conduites.

Le print :



selon les supports, écriture, réécriture, prises de vue, choix iconographiques, correction des maquettes, mise en place de campagnes d'information et diffusion : *L'Orne magazine* diffusé dans tous les foyers (quatre numéros, 150 000 ex./n°), l'affichage de campagnes dans les 170 abribus répartis sur l'ensemble du Département (20 campagnes), des affichettes, des brochures d'information, le rapport d'activité, le kit de bienvenue adressé à toutes les personnes arrivant

dans l'Orne (2 000 ex.)...

Production de nombreux écrits : éditoriaux (44 contre 39 en 2016), rédaction des discours et éléments de langage (300 contre 351 en 2016), fiches d'information (240 contre 82 en 2016) et déroulés avec liste des personnalités présentes pour toutes les opérations auxquelles assistent le Président du Conseil départemental ou ses représentants (540 dossiers préparés en 2017 contre 433 en 2016).

La presse :

panorama quotidien de la presse locale et nationale en fonction des événements, alertes presse (365), conférences de presse *in situ* ou à l'extérieur (70 contre 65 en 2016), rédaction de communiqués de presse (230 contre 210 en 2016) et de calendriers mensuels annonçant les travaux routiers, la programmation culturelle, les sorties nature... (36 contre 54 en 2016), relations presse locale et parisienne pour proposer des sujets majeurs (Autofree 61, RSA, démographie médicale...) et répondre aux différentes demandes, analyse hebdomadaire des retombées presse (52 + 2 thématiques), complétée d'analyses thématiques (G5 et G6, Route solaire, L'Orne dans ma poche, Autofree 61...), veille multimédia.

Les manifestations :

selon les opérations, en appui ou en charge de la création, de l'organisation, de la promotion, de la gestion des fichiers invités et du protocole : réunions d'informations thématiques, quatre expositions à l'Hôtel du Département, spectacles culturels, réceptions des chantiers routiers, des collègues, présence à des manifestations au travers d'un stand... Au total, 95 événements impliquent directement le service en 2017 (71 en 2016).

Le web et le multimédia :

gestion des sites Internet : orne.fr (219 429 visiteurs uniques et 364 328 visiteurs au total), pierresenlumieres.fr, numerique.orne.fr, ingenierie61.orne.fr, golfdebelleme.com, gestion des boîtes mail « contact » sur ces sites, animation des réseaux sociaux du Département (13 050 « j'aime » sur Facebook en 2017 contre 5 262 en 2016 soit + 148 % sur 12 mois ; 3 643 sur Twitter en 2017 contre 3 253 en 2016) et réalisation ou suivi de vidéos (35 en 2017 contre 29 en 2016). En communication interne, la poursuite de V.6.1 (1 numéro) et l'activation de messages d'information à l'attention des agents sur l'intranet et via la messagerie interne (42 messages). Près de 450 000 visites ont été recensées sur le nouvel intranet en 2017.



➤ Les Elles de l'Orne



➤ Lik'Orne (concert)



➤ Accueil des cinq Présidents des Départements normands



➤ Nouveau spectacle du Haras national du Pin

TEMPS FORTS 2017

- lancement et promotion d'Orne-Métropole le 10 janvier 2017 ;
- lancement et promotion d'Autofree 61 ;
- promotion des trois nouveaux spectacles présentés au Haras national du Pin ;
- important programme d'inaugurations de la montée en débit Internet sur tout le territoire ornois dans le cadre du Plan numérique ornois (avec renfort du Pôle Attractivité Environnement) ;
- co-organisation du 2^e festival *Lik'Orne* (4 250 visiteurs en 2017 contre 3 400 visiteurs en 2016) ;
- co-organisation de la 3^e édition *Les Elles de l'Orne*, marche-course en faveur du dépistage du cancer du sein (2 000 participantes en 2015, 3 400 en 2016, 3 500 en 2017) ; soirées d'accueil des internes en médecine ;
- changement de maquette de l'Orne magazine et nouveau titre (O'mag) pour ce support diffusé à tous les Ornois ;
- renforcement (qualitatif et quantitatif) de la production éditoriale sur les réseaux sociaux (Facebook du Département, FB Orne-Métropole, FB des Archives départementales) ;
- promotion de nombreuses opérations majeures, nouvelles et emblématiques : *L'Orne dans ma poche*, première application mobile multiservice à l'échelle d'un Département en France (objectif atteint au niveau de la promotion : près de 10 000 téléchargements à fin 2017), inaugurations et visites de chantiers routiers, accueil d'un G5 des Départements normands, promotion de l'Orne via un stand au Salon international de l'agriculture et aux événements sportifs majeurs organisés au Haras national du Pin.

➤ Gestion des ressources humaines



☐ Moyens

BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT*	49 524 076	50 512 638
dont masse salariale de la DRH	961 094	967 792
> INVESTISSEMENT (dépenses réelles)	9 000	1 500
> TOTAL	49 533 076	50 514 138
Agents ETP au 31/12	22,20	21,50

Les moyens de ce programme support sont ventilés au sein des programmes opérationnels.

* Dont gestion personnel remboursée 3 585 315 € en 2016 et 3 736 998 € en 2017

EFFECTIFS ET MASSE SALARIALE

Les effectifs du Conseil départemental (dont agents mis à disposition de la collectivité et hors conducteurs de car) étaient de 1 270 agents ou 1 193,62 Équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2017 contre 1 287 ou 1 239,92 ETP au 31 décembre 2016, ce qui représente une baisse de 1,32 % des effectifs.

EFFECTIFS DES AGENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ETP AU 31 DÉCEMBRE (hors conducteurs de cars)

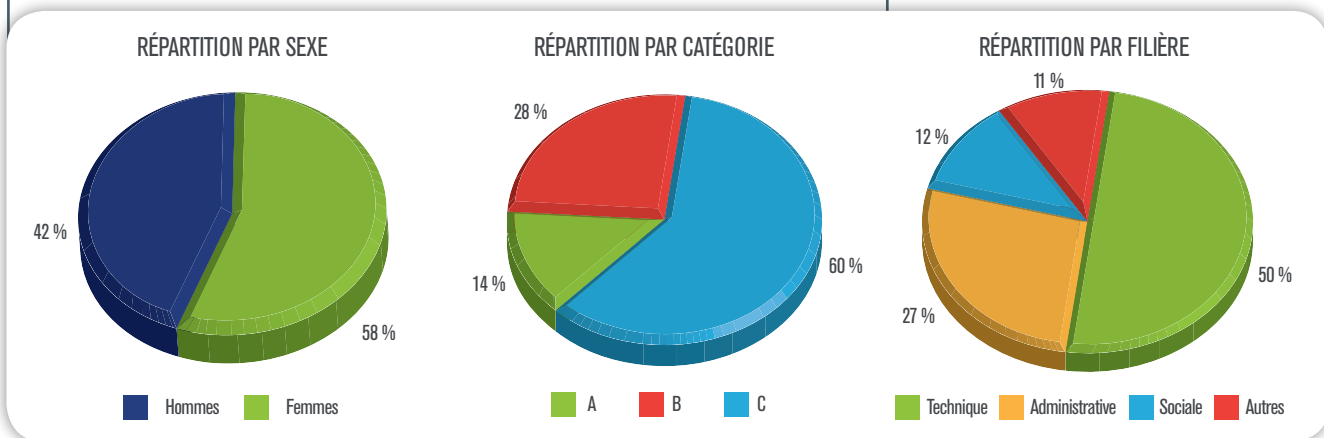
MISSIONS BUDGET PRINCIPAL	2016	2017	DIFFÉRENCE entre 2016 et 2017
Mission générale	60,80	62,93	+ 2,13
Mission économie finances culture	67,50	63,83	- 3,67
Mission aménagement environnement	301,40	289,50	+ 11,90
Mission jeunesse patrimoine	368,99	369,29	+ 0,30
Mission sanitaire sociale	312,80	305,22	- 7,58
TOTAL	1 111,49	1 090,77	- 20,72
MISSIONS BUDGETS ANNEXES et SERVICES EXTÉRIEURS	2016	2017	DIFFÉRENCE entre 2016 et 2017
Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)	6,60	6,40	- 0,20
Syndicat départemental de l'eau (SDE)	5,80	5,80	/
LABÉO	42,40	38,90	- 3,50
Services extérieurs	3,87	1,87	- 2,00
BA régie du Tourisme 61	10,66	10,16	- 0,50
BA de la régie des transports	20,00	/	- 20,00
BA du Golf de Bellême	5,00	5,00	/
BA du Foyer de l'enfance, du Centre maternel et de la régie des cancers	34,10	34,72	+ 0,62
TOTAL	128,43	102,85	- 25,58
TOTAL GÉNÉRAL	1 239,92	1 193,62	- 46,30

Malgré l'augmentation de 25,24 % des agents mis à disposition par le centre de gestion (CDG) entre 2016 et 2017 (86,30 ETP au 31/12/2016 contre 108,08 ETP au 31/12/2017), les effectifs globaux (CD + CDG) sont en baisse de 1,85 % au 31/12/2017 (1 301,70 ETP le 31/12/2017 contre 1 326,22 le 31/12/2016).

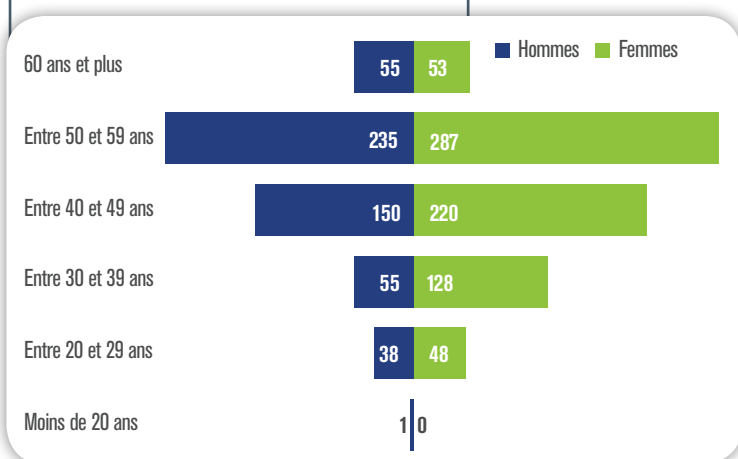
La majeure partie de cette baisse des effectifs s'explique par le transfert des agents des transports à la Région (- 18 ETP en septembre 2017), 25 fins de contrats (CEA ou contractuel), 10 démissions, quatre fins de détachement, 64 départs à la retraite et 10 mutations.

Encore cette année, la masse salariale nette est maîtrisée.

> RÉPARTITION DES EFFECTIFS AU 31/12/2017 (hors agents du centre de gestion)



> PYRAMIDE DES ÂGES AU 31-12-2017



La répartition des effectifs varie en ce qui concerne la catégorie et la filière des agents avec une baisse des effectifs de la catégorie C (62% des effectifs en 2016 contre 60% en 2017) et une augmentation des effectifs de la catégorie A (12% des effectifs en 2016 contre 14% en 2017). Les effectifs de la filière administrative ont diminué (29% des effectifs en 2016 contre 27% en 2017) et ceux de la filière technique ont augmenté (48% des effectifs en 2016 contre 50% en 2017). La montée en puissance d'Orne-Métropole explique cette double variation. Dans le même temps, la part des 60 ans et plus passe de 7% à 9% tandis que celle des 40/49 ans diminue de 31% à 29% des effectifs. Il s'agit là d'un effet lié à l'allongement des carrières des agents pour bénéficier d'une retraite la plus favorable possible. Enfin, pour la première année depuis 2012, la moyenne d'âge augmente de 47 à 48 ans.

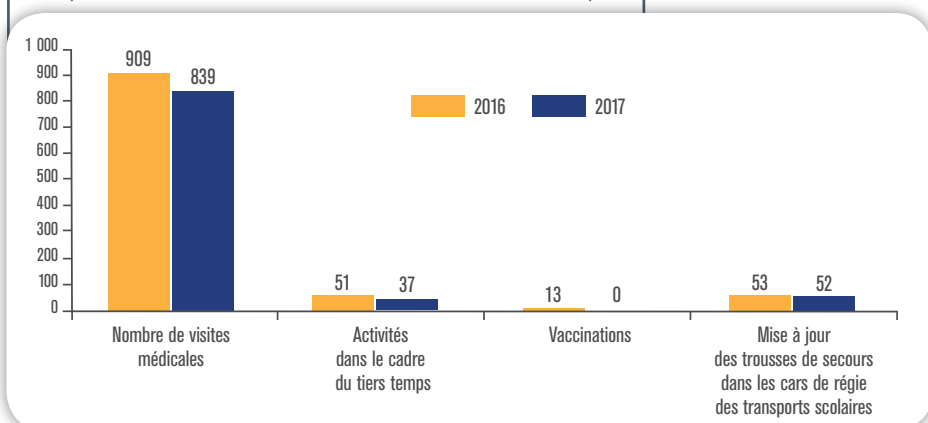
MÉDECINE ET PRÉVENTION

MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE

Chargé de la protection de la santé et de l'intégrité physique des agents départementaux, le médecin de prévention a assuré en 2017 les missions suivantes :

L'activité de consultation au cours de l'année 2017 a légèrement diminué (de 909 à 839). Le nombre d'actions quantifiables dans le cadre du tiers temps est passé de 51 à 37 actions (voir graphique).

> RÉPARTITION DES MISSIONS DU MÉDECIN (DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE)



En réalité, l'activité de tiers temps a augmenté du fait de l'évolution constante de la réglementation. En particulier à travers les conséquences de la loi 2016-1088 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

De plus, le comité médical et la commission de réforme ont systématiquement sollicité le médecin de prévention en 2017 pour les rapports soumis à leur avis.



SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

Chargé de mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité dans les différents lieux de travail du Conseil départemental, le bureau sécurité et prévention a mené les actions suivantes :

- formation des agents sur le simulateur de conduite, à la manipulation d'extincteurs, de tronçonneuses ;
- formation "autorisation de conduite" : engin de chantier, plateforme élévatrice, grue autonome de chargement ;
- sensibilisation aux gestes qui sauvent (100 personnes) ;
- gestion des attestations de validité des permis de conduire des agents du Département et autorisations de conduite ;
- mise à jour continue du document unique ;
- exercices d'évacuation (deux dont un avec le concours du SDIS 61) ;
- réunions annuelles et visite d'entreprises, dont l'activité porte sur la prévention et la sécurité, avec les assistants de prévention du Département (trois groupes) ;
- travail en réseau avec les responsables de prévention des départements du Calvados, de la Manche et du rectorat de Caen (trois réunions) ;
- travail sur le marché des EPI (équipements de protection individuelle) : rencontre avec les fournisseurs, retour et analyse des essais sur les agents testeurs ;
- suivi des 21 fiches des registres de sécurité ;
- étude et analyse des accidents de service, travail sur des plans d'actions, notamment sur les chutes de plain-pied et les agressions ;
- étude et fourniture de matériel ergonomique aux agents ;
- études de postes et visites de terrain : 18 dont huit en collèges.

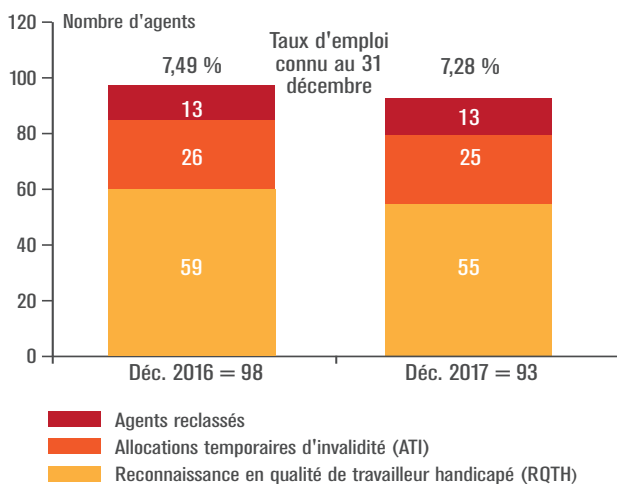
ACTION SOCIALE

	2016	2017
Nombre d'agents ayant sollicité l'assistante sociale	120	110
Nombre de prêts sociaux accordés	6	1*
Montant des prêts sociaux accordés	9 000 €	1 500 €* [*]
Montant des subventions sociales accordées (centres aérés, colonies, gîtes...)	9 749 €	1 651 €* [*]
Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une subvention sociale	90	28*
Montant des autres prestations sociales (dont subvention CNAS depuis 2017)	326 085 €	363 570 €

* Versements résiduels de 2016 car les subventions sont versées directement aux agents via le CNAS

À noter que depuis le 1^{er} janvier 2017, le Conseil départemental est adhérent au CNAS.

➤ ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AGENTS BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI



INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

En 2017, le taux des agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) employés par le Département a atteint 7,28 % au 31 décembre (hors ateliers protégés).



RECRUTEMENT ET FORMATION

Recrutement	2016	2017
Nombre de commissions de sélection organisées (y compris pour mobilité interne)	119	111
Nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins un contrat centre de gestion	233*	278*
Nombre de candidatures traitées (y compris candidatures spontanées)	1 997	1 848

* Dont 35 "vacataires été" en 2017 (37 en 2016)

Il convient d'ajouter au nombre de commissions de sélection organisées, un concours sur titre FPH et deux jurys de sélection professionnelle.

Au total :

- 49 personnes ont bénéficié d'une mobilité interne contre 46 en 2016 ;
- 14 agents en contrat avec le centre de gestion ont intégré les effectifs du Conseil départemental et ont ainsi vu leur situation pérennisée (14 en 2016) ;
- 57 personnes ont été recrutées en externe (33 en 2016) ;
- 13 contrats emploi avenir ont été signés en 2017 (13 en 2016) ;
- 11 agents en contrat Emploi avenir ont été pérennisés (5 en 2016) et deux ont été prolongés en contrats à durée déterminée par le centre de gestion ;
- 4 agents non titulaires ont été nommés stagiaires puis titularisés suite aux sélections professionnelles.

Formation	2016	2017
Nombre de jours de formations réalisées (tous agents travaillant pour le Conseil départemental, y compris agents centre de gestion)	2 243	2 615
Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation	759	862
Coût total de la formation (y compris cotisation CNFPT - hors assistants familiaux - et frais de déplacement)	455 085 €	454 509 €

À noter que pour 2017, 98 actions dites "intra" ont été conduites exclusivement à destination des agents du Conseil départemental. Elles concernent essentiellement les domaines suivants : social, routes, prévention-sécurité et bureautique.

Conseil et audit

CONSEIL ET CONTRÔLE DE GESTION

CONTRÔLE DE GESTION ET D'OBJECTIFS

L'activité du service du contrôle de gestion et d'objectifs s'articule essentiellement autour de deux axes :

Missions du contrôle de gestion externe :

- assurer le suivi régulier des partenaires ayant reçu au moins 23 000 € de subventions. Ainsi, une trentaine d'analyses financières a été réalisée et diffusée auprès des services. Les analyses comportent des données d'activité et des ratios financiers. Quelques analyses ponctuelles ont également été effectuées ;
- réaliser des études financières relatives à des demandes de garantie d'emprunt.

Missions du contrôle de gestion externe :

- poursuivre l'actualisation des indicateurs de performance dans le cadre du projet d'adaptation de la LOLF à la gestion départementale. Ces indicateurs sont ensuite présentés en Commission des finances ;
- rénover et actualiser le tableau de bord mensuel du président et du Directeur général des services ;
- mettre en cohérence les données du tableau de bord avec la situation financière en collaboration avec le service des finances ;
- constituer des annexes comptables dans le cadre du compte administratif 2016 ;
- coordonner l'élaboration du rapport d'activité avec l'ensemble des services du Conseil départemental.

Moyens

BUDGETS (en €)	2016	2017
> FONCTIONNEMENT*	349 053	350 389
dont masse salariale	281 795	306 944
> TOTAL	349 053	350 389
Agents ETP au 31/12	5,40	5,80

Les moyens de ce programme support sont ventilés au sein des programmes opérationnels.

- en collaboration avec la DGFIP (Direction générale des finances publiques), conduite au sein du Conseil départemental de la 1^{re} phase (questionnaire général) et de la 2^e phase (questionnaire métier) de l'audit pour la mise en œuvre d'un contrôle allégé partenarial entre les services de l'État et le Département. Il vise à terme à simplifier la chaîne des dépenses pour les petites sommes récurrentes et porte sur les fonds d'aides du service de la cohésion sociale (fonds social insertion, fonds d'aide aux jeunes, fonds solidarité logement) et sur les frais de déplacements gérés par la Direction des ressources humaines.

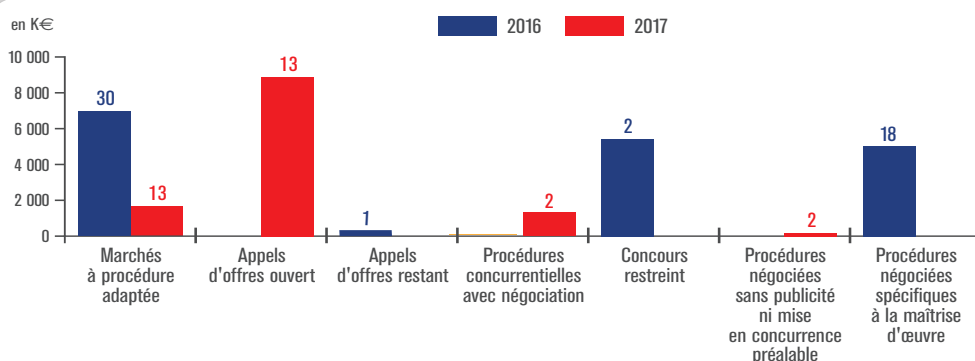
En 2017, l'audit a été mené à terme pour les dépenses du FSI conduisant à la signature d'une convention entre les deux partenaires pour la mise en place d'un contrôle allégé.

ASSISTANCE JURIDIQUE

Dans le cadre de l'action « assistance juridique », les missions assurées par le service sont :

- le conseil juridique et la gestion du contentieux ;
- la veille juridique ;
- le contrôle des marchés publics ;
- l'organisation des commissions d'appel d'offres.

NOMBRE DE PROCÉDURES ET MONTANT HT DES MARCHÉS NOTIFIÉS



MARCHÉS PUBLICS

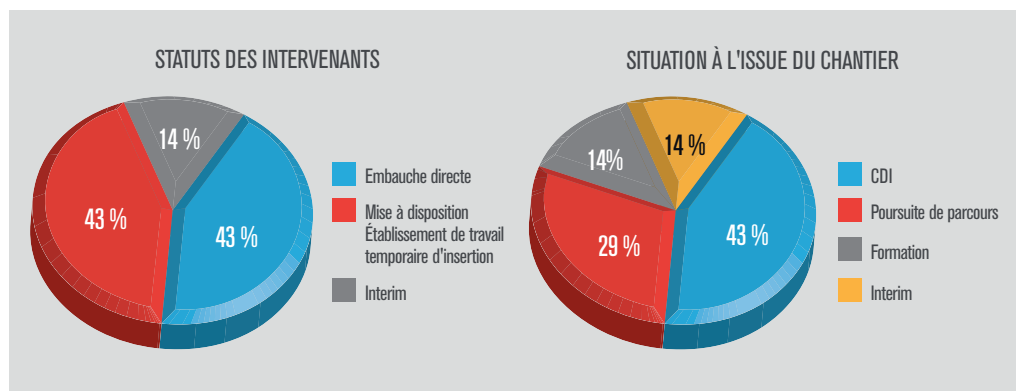
Le tableau ci-dessus retrace l'ensemble des procédures de la collectivité supérieures à 90 000 € HT (30 procédures - 13 appel d'offres ouverts européens / 13 MAPA / 2 procédures concurrentielles avec négociations / 2 procédures négociées sans publicité ni mise en concurrence préalables représentant 141 marchés) soumis à un contrôle par le service des affaires juridiques et des assemblées.

Le Département a été attaqué en appel devant la cour d'appel administrative de Nantes par la Société Signalisation France. Le contentieux est en cours. Auparavant, le Département a eu gain de cause dans le contentieux au fond (confirmation des décisions en référé et versement en sa faveur de la somme de 2 240 000 €), devant le tribunal administratif (TA) de Caen l'opposant à cette société dans le cadre d'une entente en matière de signalisation routière verticale ayant abouti à la surfacturation des marchés passés.

Par ailleurs, une expertise a été demandée au TA de Caen pour découvrir la cause des pannes à répétition des équipements du Mammobile (Société Toutenkamion). L'expertise est en cours.

CLAUSE SOCIALE

Les marchés publics comportant une clause sociale d'exécution ont généré près de 2 400 heures de travail pour des salariés en insertion, sur quatre marchés recensés (déviation nord-ouest de Flers, restructuration du collège à Gacé et suppression du passage à niveau de Nonant-le-Pin)



CONTENTIEUX - CONSEIL

En 2017, vingt-sept nouveaux contentieux (contentieux RSA compris) ont été ouverts et présentés principalement devant les juridictions administratives. Vingt-quatre contentieux ont été jugés. Le Département a obtenu seize jugements favorables (entente signalisation recours au fond, agréments assistante maternelle, temps de travail d'un agent d'accueil, recours contre succession, assistance éducative et RSA), six jugements défavorables (taxe foncière, agrément assistante familiale, assistance éducative et RSA), un désistement (référé marché public) et un non-lieu à statuer (assistance éducative).

Par ailleurs, 654 questions ont été posées par les services et autres :

Répartition des questions par pôles et directions :

PAE	PSS	DG / Présidence	DRH	PJP	PFC
118	225	111	56	64	25

55 questions ont été posées par les collectivités et organismes extérieurs.

Dans le cadre du suivi de la gestion des dossiers de protection fonctionnelle des agents victimes d'agression, dix-sept dossiers ont été ouverts en 2017. Par ailleurs, un courrier de réprobation a été envoyé à un usager auteur d'actes répréhensibles.



J'AI L'ORNE DANS LA POCHE !

SORTIES / CINÉMA / AGENDA / JE CONSOMME LOCAL / RESTAURANTS
INFO TRAFIC / TRANSPORTS / MÉTÉO / SERVICES DU DÉPARTEMENT



TÉLÉCHARGEZ
L'APPLICATION
MULTISERVICE
DE L'ORNE



Disponible sur
App Store



Orne ••••• Métropole



L'Agence Ingénierie 61 donne naissance à Orne-Métropole.

Le 10 janvier 2017, l'Agence Ingénierie 61 a donné naissance à Orne-Métropole. Le succès de l'Agence Ingénierie 61, établissement public de coopération locale ornaise, dû tant au nombre de ses adhésions qu'à la multiplication des projets dont elle a la charge, l'a conduite à élargir sa gamme de services, afin de répondre à la demande des collectivités.

Ingénierie 61 reste la 1^{re} division, la division mère et fondatrice de l'établissement, ainsi que le bras armé au service des collectivités. La nouvelle dénomination et la création d'une nouvelle division "recherche et développement" visent à répondre aux besoins nouveaux des collectivités dans les domaines financier, comptable, informatique, numérique, juridique, organisationnel, économique, statistique, etc.

La communauté urbaine d'Alençon (56 580 habitants) ainsi que cinq autres communes ornaises ont délibéré fin 2017 pour adhérer à Orne-Métropole au 1^{er} janvier 2018. L'établissement public présente ainsi une forte progression au 1^{er} janvier 2018 avec 86% de la population ornaise (247 000 habitants) et 83% du territoire communal.

Le nombre de sollicitations en conseil juridique est stable, moindre sur les nouvelles demandes particulières après la forte demande en 2016, suite à l'élargissement des domaines d'intervention. Les missions d'études, d'assistance ou de maîtrise d'œuvre réalisées ont, quant à elles, augmenté de 50%, avec une diversification de l'activité.

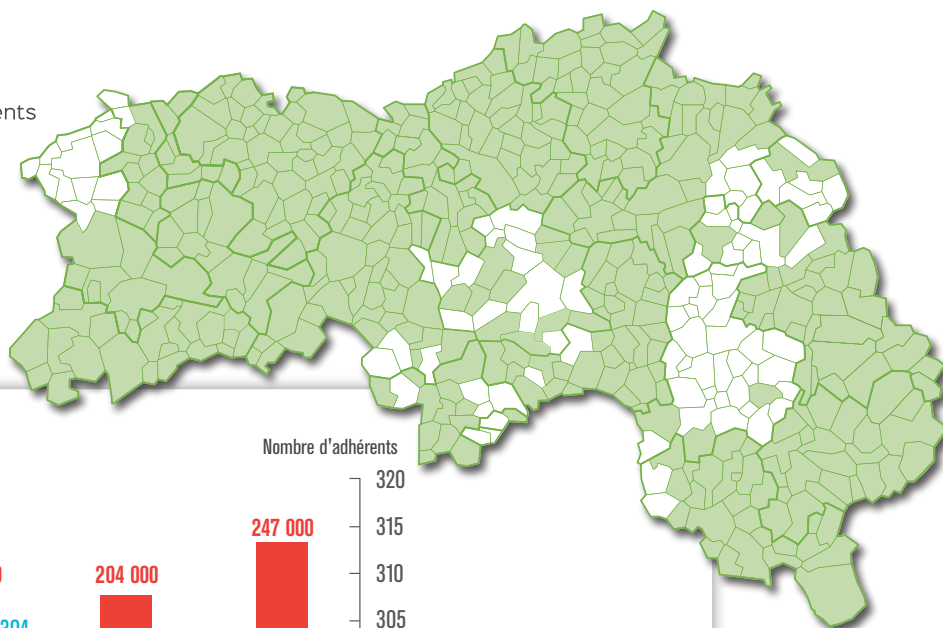
2017 correspond au démarrage de l'instruction des autorisations d'urbanisme (ADS) pour sept communes et seize nouvelles demandes pour 2018, tandis que l'activité liée à l'entretien de la voirie a progressé de 20%.

Orne-Métropole poursuit donc sa dynamique d'implantation et de services apportés à ses adhérents.

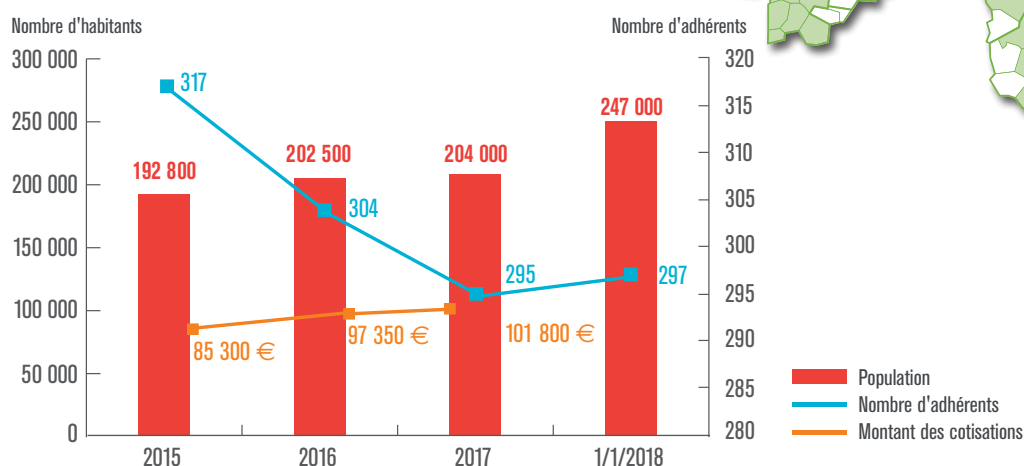
ADHÉSIONS

14 communes ont adhéré en 2017 à l'Agence. Au 31 décembre 2017, l'Agence compte 295 adhérents, chiffre inférieur en nombre à 2016 en raison de la fusion des EPCI et des communes.

■ Communes ou EPCI adhérents



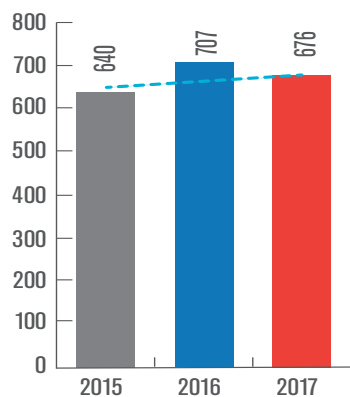
ADHÉSION



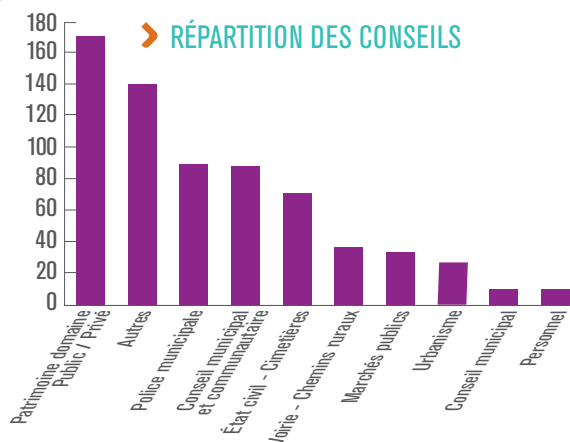
CONSEILS JURIDIQUES

676 conseils juridiques ont été délivrés au 31 décembre 2017.

NOMBRE DE CONSEILS



RÉPARTITION DES CONSEILS

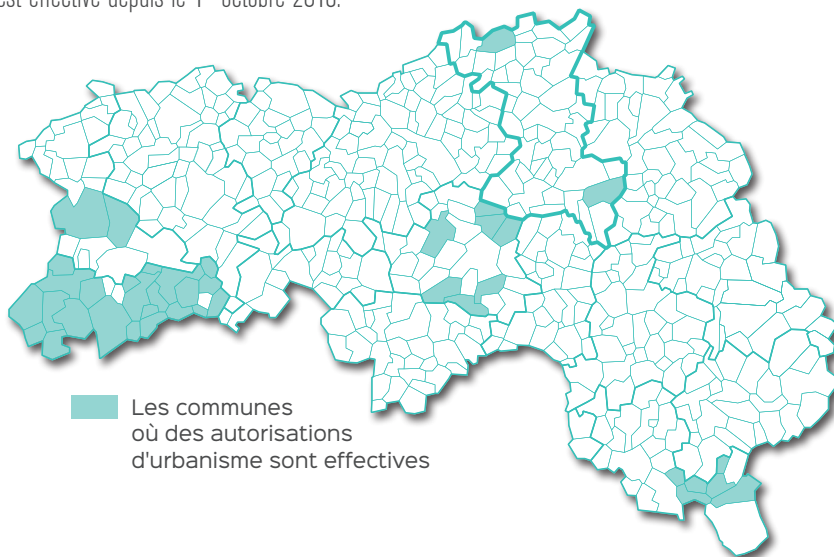


226 communes et cinq communautés de communes ont sollicité des conseils d'Orne-Métropole.

MISSION INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (ADS)

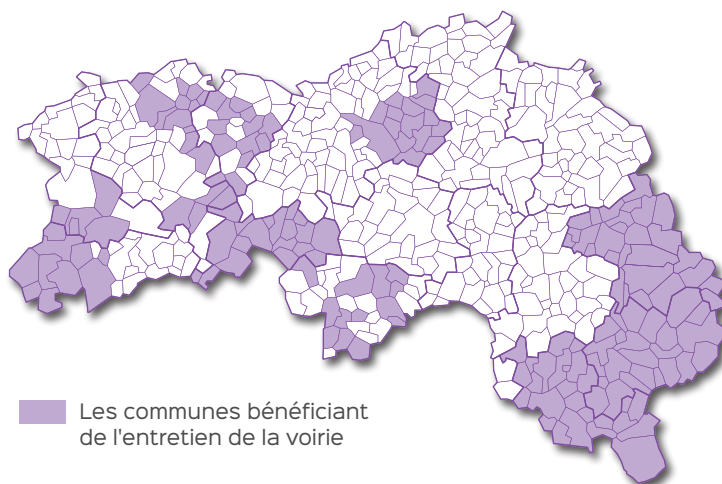
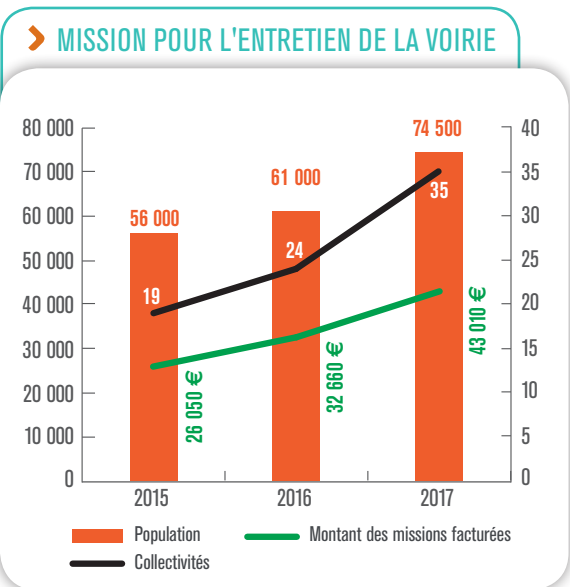
La mission d'instruction des autorisations d'urbanisme est effective depuis le 1^{er} octobre 2016. Elle est dispensée gratuitement.

Sept communes ont été instruites en 2017. 16 autres conventions ont été signées pour un début d'instruction en janvier 2018 ce qui représente au total 23 communes et 26 500 habitants et une assistance à l'instruction auprès de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault.



Par ailleurs, 261 actes (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire) ont été instruits et 52 conseils ont été apportés.

MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE À L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE (ATEV)



La mission pour l'entretien de la voirie (ATEV) est une mission annuelle comprenant l'établissement de la programmation, le dossier de consultation des entreprises et le suivi des travaux.

35 collectivités (6 CDC et 29 communes) bénéficient de cette mission dont 17 nouvelles conventions en 2017 signées pour deux ex-CDC et 15 communes suite aux fusions et aux changements de compétences.

Bellême : réfection de la rue de la Herse en centre-ville historique

MISSION D'ÉTUDES, D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE, DE MOE

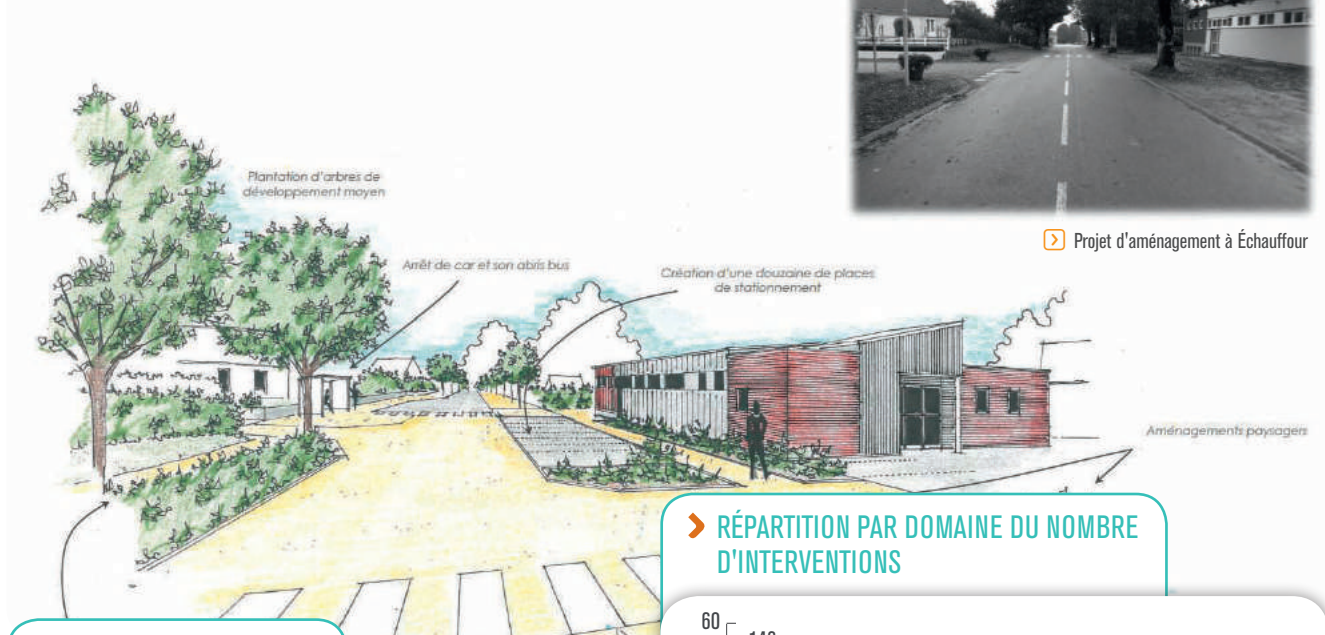
Les sollicitations nouvelles en 2017 ont été moins nombreuses par rapport à 2016 (qui a été une année de forte demande suite à l'élargissement de l'offre d'intervention de l'agence). Toutefois l'activité d'étude a été plus intense avec de nombreuses études préliminaires d'aménagement de bourg et plusieurs réalisations de travaux en maîtrise d'œuvre.

L'activité s'est aussi élargie à des missions de diagnostics territoriaux, d'urbanisme (PLU).

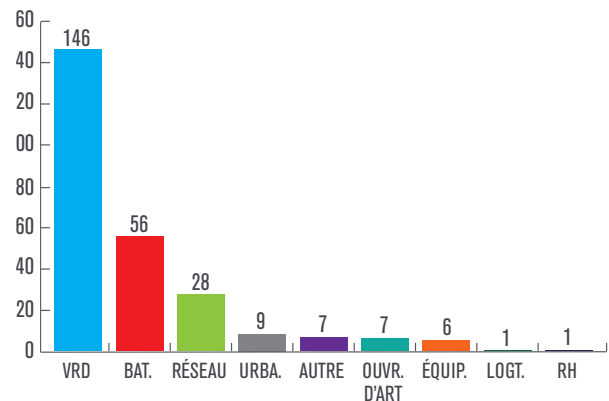
71 % des demandes ont abouti à des missions dont la moitié a été achevée.



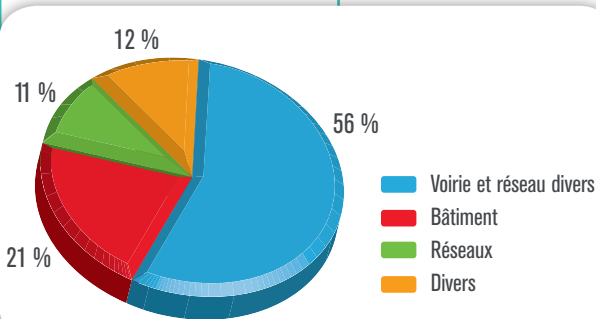
Projet d'aménagement à Échauffour



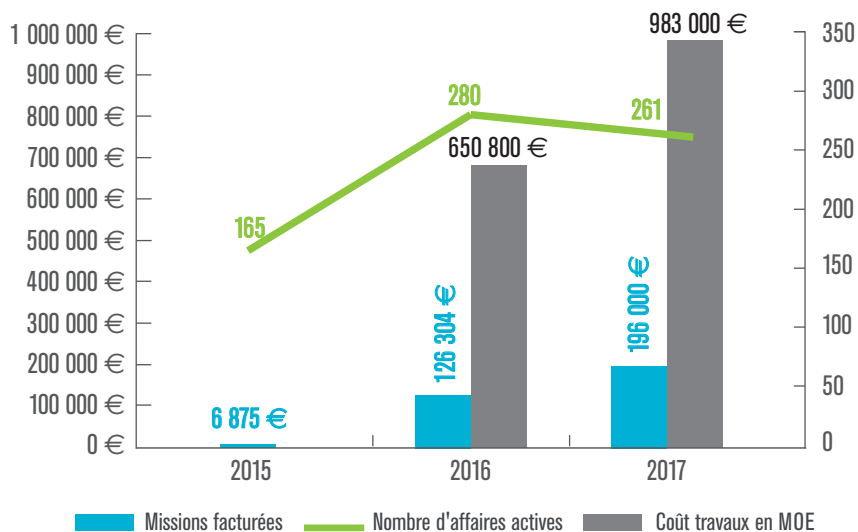
➤ RÉPARTITION PAR DOMAINE DU NOMBRE D'INTERVENTIONS



➤ PRINCIPAUX DOMAINES



➤ MISSIONS



➤ Réparation ouvrage hydraulique à Saint-Fraimbault



UNE COLLABORATION AVEC LE BLOC COMMUNAL QUI REVÊT DIVERSES FORMES

En parallèle à ce travail réalisé par Orne-Métropole, le Conseil départemental intervient avec d'autres leviers pour soutenir les actions de mutualisations.

2017 est marquée par la fin des travaux de rénovation de la tour du quartier Jacques-Prévert accueillant l'antenne d'action sociale de La Ferté-Macé. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'opération de requalification de ce quartier, initiée par la Communauté de communes de la Ferté-Saint-Michel, maître d'ouvrage de l'opération. Les travaux ont été réalisés sous maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture JSA de La Ferté-Macé, en étroite collaboration avec le service des bâtiments départementaux.

Au terme des travaux achevés en octobre 2017, le Conseil départemental loue désormais deux des cinq niveaux que compte la tour. Les locaux de l'antenne d'action sociale ont été totalement rénovés et remis en conformité avec la réglementation actuelle, notamment l'accessibilité et la rénovation thermique.

Parmi les actions mutualisées, on peut également citer la mise en place de marchés en groupement de commandes avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Orne. En 2017, le Conseil départemental et le SDIS disposaient de huit marchés à bons de commande de travaux tous corps d'état et d'un marché à bons de commande de service dédié à la maintenance d'extincteurs, leur permettant d'être particulièrement réactifs lors de la survenance de besoins. Un appel d'offres a été organisé pour l'attribution d'un nouveau marché portant sur des prestations de voirie et réseaux divers (VRD). Ce nouveau marché prendra effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée maximale de quatre ans.

L'Orne innove au service des Ornais



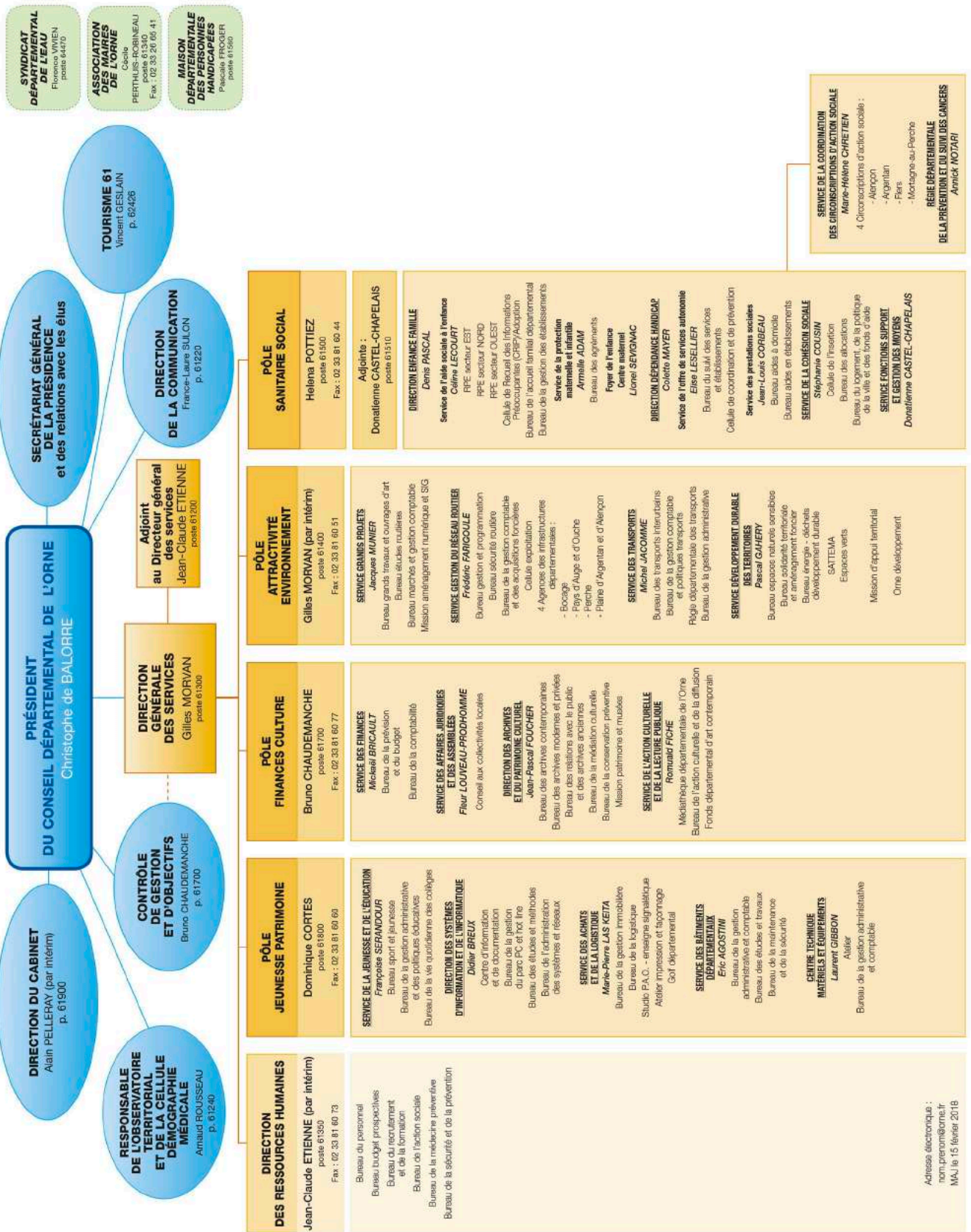
Orne-Métropole, impulsée par le Département en janvier 2017, rassemble aujourd'hui 291 collectivités de l'Orne, représentant 71 % de la population ornaise.

Véritable union de tous les Ornais, cet espace fédérateur de coopération et d'innovation territoriale, propose de nombreux services d'assistance et de conseils aux communes et intercommunalités ornaises dans de très multiples domaines : voirie, assainissement, archives, urbanisme, marchés publics, environnement, informatique, action culturelle, petite enfance...

f Suivez toute l'actualité d'Orne-Métropole sur Facebook



Organigramme des services du Conseil départemental



» Liste des sigles

AAP	: appels à projets	CNFPT	: centre national de la fonction publique territoriale
ACI	: ateliers et chantiers d'insertion	CNSA	: caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
ACTP	: allocation compensatrice pour tierce personne	CODERPA	: comité départemental des retraités et personnes âgées
ADS	: application du droit du sol	GPEF	: centre de planification et d'éducation familiale
ADV	: art de vivre	GPOM	: contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
AEMO	: action éducative en milieu ouvert	GRIP	: cellule de recueil des informations préoccupantes
AFAF	: aménagement foncier agricole et forestier et environnemental	GTME	: centre technique matériels et équipements
ALUR	: loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové	GVAE	: cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
AMO	: assistance à maîtrise d'ouvrage	DDT	: direction départementale des territoires
ANAH	: agence nationale de l'amélioration de l'habitat	DMTO	: droits de mutation à titre onéreux
ANC	: assainissement non collectif	E3D	: école ou établissement en démarche globale de développement durable
APA	: allocation personnalisée d'autonomie	EH	: équivalent habitant
APGSU	: association pour la promotion et la gestion du site universitaire	EHPAD	: établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
APRE	: aide pour le retour à l'emploi	EPA	: établissement public administratif
ASE	: aide sociale à l'enfance	EPCI	: établissement public de coopération intercommunale
ASLL	: accompagnement social lié au logement	EPIDE	: établissement pour l'insertion dans l'emploi
ASV	: loi d'adaptation de la société au vieillissement	EPRD	: état prévisionnel des recettes et des dépenses
ATEV	: assistance technique à l'entretien de la voirie	ESAT	: établissement et service d'aide par le travail
ATI	: allocation temporaire d'invalidité	ETP	: équivalent temps plein
AVS	: auxiliaire de vie sociale	FAFI	: fonds d'aides financières individuelles
BOE	: bénéficiaire de l'obligation d'emploi	FAJ	: fonds d'aide aux jeunes
CAE	: contrat d'accompagnement dans l'emploi	FAL	: fonds d'action locale
CAMSP	: centre d'action médico-social précoce polyvalent	FAPI	: fonds d'appui aux politiques d'insertion
CCAPEX	: commission de coordination des actions de prévention des expulsions	FCSH	: fonds commun du service d'hébergement
CDCA	: conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie	FSI	: fonds social d'insertion
CDCPH	: comité départemental consultatif des personnes handicapées	FSL	: fonds solidarité logement
GER	: contrat d'engagement réciproque	GDSCO	: groupement de défense sanitaire du cheptel ornais
CHAM	: classe à horaires aménagés	GEIQ BTP	: groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification dans les métiers du BTP
CIAF	: commission intercommunale d'aménagement foncier	GVA	: groupes vivre en agriculture
GLD	: congés longue durée	IFRES	: institut de formation régional de santé
GLIC	: centre local d'information et de coordination	IME	: institut médico-éducatif
GLM	: congés longue maladie	loi NOTRe	: loi portant nouvelle organisation territoriale de la République
CMFAO	: centre multi-professionnel de formation des apprentis de l'Orne	LOLF	: loi organique relative aux lois de finances
CMI	: carte mobilité inclusion	MAESF	: mesures d'aide en économie familiale et sociale
CMP	: centre médico-psychologique	MAIA	: méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie
CNAS	: comité national d'action sociale	MAPA	: marché à procédures adaptées

MASP	: mesures d'accompagnement personnalisées
MC	: mesures compensatoires
MEI	: mineur étranger isolé
MEIMO	: mission éducative intensive en milieu ouvert
MNA	: mineurs non accompagnés
MSA	: mutualité sociale agricole
MSAIO	: mission de soutien, d'accompagnement et d'insertion dans l'Orne
OA	: ouvrage d'art
OCMA	: opération collective de modernisation de l'artisanat
OPAH	: opération programmée d'amélioration de l'habitat
PCH	: prestation de compensation du handicap
PDALHPD	: programme départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes démunies
PDIDL	: programme départemental d'insertion par l'hébergement et le logement
PDIPR	: plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées
PETR	: pôle d'équilibre territorial rural
PLIGS	: programme local d'insertion et de cohésion sociale
PPAE	: projet personnalisé d'accès à l'emploi
PRADO	: programme d'accompagnement au retour à domicile
PRIAC	: programme interdépartemental d'accompagnement de la perte d'autonomie

RAPT	: réponse accompagnée pour tous
RQTH	: reconnaissance en qualité de travailleur handicapé
RSA	: revenu de solidarité active
SAAD	: services d'aide et d'accompagnement à domicile
SAJIR	: service d'accompagnement de jour individualisé et de remobilisation
SAMSAH	: service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SATTEMA	: service d'appui technique aux traitements des eaux et aux milieux aquatiques
SAVS	: service d'accompagnement à la vie sociale
SCCAS	: service de la coordination des circonscriptions d'actions sociales
SDEA	: schéma départemental d'enseignement artistique
SDIS	: service départemental d'incendie et de secours
SPANC	: service public d'assainissement non collectif
SPASAD	: services polyvalents d'aide et de soins à domicile
SSIAD	: services de soins infirmiers à domicile
TISF	: technicien d'intervention sociale et familiale
USLD	: unité de soins longue durée
VRD	: voirie et réseaux divers



Hôtel du Département

27, boulevard de Strasbourg • CS 30528 • 61017 ALENÇON Cedex

Tél. 02 33 81 60 00

twitter.com/ornedepartement - facebook.com/ornedepartement



www.orne.fr

Juin 2018